

ANM ONM ASSOCIATION NATIONALE DES MEMBRES DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE
Nos valeurs. des actions.

Section d'Ille et Vilaine ANMONM 35

LE RUBAN BLEU

**2024 :
année olympique
et
année du 80ème
anniversaire
de la Libération**

**N° 43
Décembre 2024**

DES MEMBRES DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

2024
mérite et engagement

2024 : Nouveau site internet national et nouveau site section Ille et Vilaine

<https://www.anmonm.org> <https://ille-et-vilaine.anmonm.org>

25232 Membres adhérents 101 Membres de la section 34 Membres du Comité de la section

Les articles et opinions émis dans la revue n'engagent que leurs auteurs.

© ANMONM 35—Copyright : toute reproduction, même partielle, des textes ou documents parus dans le présent numéro est soumise à l'autorisation préalable du Directeur de publication et de la Rédaction.

Toutes créations, graphismes, illustrations et photographies demeurent la propriété exclusive de leurs auteurs mentionnés sauf accord spécifique.

Livres blancs de l'ANMONM
Vocation & devenir des Ordres
ANMONM 35 - 2024

Abécédaire Valeurs de la République
SECTION D'ILLE ET VILAINE

SOMMAIRE

- 3 Portfolio 2024
- 4 Sommaire
- 5 Mot du Président
- 6 Assemblée générale de la Section du 23 mars 2024 à Rennes
- 9 Retour sur le 60ème anniversaire de notre Ordre (1963-2023)
- 10 ONM (1963-2023) : actualité & permanence de valeurs dans la République
- 13 L'altruisme : une utopie ou la solution ?
- 15 Loi 3DS et le référent déontologue des élus locaux
- 17 Des bulles à Beaulieu
- 19 La Fondation Jean Goubin – interview
- 21 60 ans de militantisme féminin. Femmes solidaires de Saint-Malo et de la Côte d'Emeraude
- 23 Projet de loi « Aide à mourir » : Vicissitudes d'une adoption
- 24 Euthanasie et suicide assisté en débat
- 26 Le Minéralium - pour mieux connaître notre planète
- 28 Crimes et justice dans la guerre
- 30 SNSM : Raymond Goury ou la passion du sauvetage
- 31 Chroniques territoriales : extrait d'une carrière
- 33 50 ans de la loi Cressard
- 35 Histoire des Ordres nationaux et de la Médaille militaire
- 38 Obéissance civile ou responsabilité individuelle
- 39 Notre Compagnon Michelle Sevin, porteuse de la Flamme Olympique
- 42 La Protection Civile et la jeunesse
- 44 Dinan et l'Indochine
- 46 Une approche de l'anthropologie
- 48 Le devoir de mémoire, c'est aussi une affaire de famille
- 49 Déambulation rennaise autour de la laïcité
- 52 Sur les pas de la famille Dior
- 54 St Cyr Coëtquidan et ses partenariats avec les Grandes Ecoles
- 55 Mission Libération 2024 - Rencontre avec le Directeur Général Délégué
- 57 Chronique Culture
- 59 Chronique Lectures
- 60 Vie de notre section : Actions jeunesse - Grand Ouest - Relations Inter-Ordres - 80ème anniversaire de la Libération
- 64 Carnet - In memoriam
- 65 Distinctions de nos compagnons
- 66 Le Comité de la Section 2024
- 67 Les dernières publications du Ruban Bleu ANMONM35
- 68 2024 : Année des jeux olympiques

Le mot du président

Me Michel POIGNARD

Administrateur National de l'ANMONM
Président de la Section d'Ille-et-Vilaine



ANIMATION DE NOTRE SECTION (2014-2024) : DEJA 10 ANS ...

2025, après 10 ans de présidence, je quitterai mes fonctions ; Eric Delpérier étant appelé à me succéder.

10 ans : de belles actions conduites dans la Cité pour faire vivre les valeurs nous animant, un ancrage reconnu dans le paysage institutionnel breton, une belle communauté humaine fédérée, un compagnonnage vécu avec intensité, une gouvernance avec des équipes qui ont su jouer la carte de l'implication dans notre leitmotiv « Servir la République, Servir la Citoyenneté ».

Beau chemin parcouru dans la diversité de nos origines ou de nos parcours ayant toujours fait notre richesse et notre élévation.

Merci à chacun d'avoir contribué à écrire des pages mémorables du livre des membres de l'ANMONM d'Ille-et-Vilaine.

Ce numéro 43 du RUBAN BLEU est le reflet de nos activités, chantiers et projets.

Bravo à Patrick Lefebvre-Dupuy, l'un de nos Vice-Présidents, pour avoir encore confectionné avec une compétence signalée ce numéro vitrine, lien et liant.

Bonne lecture et chaleureux souhaits au seuil de l'An neuf.

Directeur de la publication :
Michel Poignard
19, Allée Viviane - 35510 Cesson Sévigné
06 08 98 00 91
michelpoignard@wanadoo.fr

Rédacteur en chef :
Patrick Lefebvre-Dupuy
06 62 63 68 38

Rédacteur délégué :
Gilles Pommeret

Conception graphique/création/réalisation : ANMONM 35/ PLD

Site : www.ille-et-vilaine.anmonm.org
Contact.anm35@gmail.com

Imprimerie : Diazo Saint-Malo

@ONM35 Le Ruban bleu n°43 Décembre 2024

5

ANM ONM ASSEMBLEE GENERALE 35 23 Mars 2024



Accueil par Philippe Gustin
Préfet de la Région de Bretagne, de la Zone de Défense et de Sécurité Ouest et du Département d'Ille-et-Vilaine



Intervention de Jean-Luc Chenu
Président du Conseil départemental

Rapport moral de la Secrétaire Générale

Marie-Françoise Bocquet

Chers compagnons,

C'est toujours avec grand plaisir que nous nous retrouvons pour notre Assemblée Générale annuelle. Après l'Hôtel de Chateaugiron en avril 2023, nous sommes reçus par Mr Philippe Gustin, préfet de la Région de Bretagne à l'Hôtel de Cornulier rue Martenot. Merci de nous accueillir dans ce site, symbole de la République. Entre ces réunions annuelles, nous avons, comme à l'habitude, échangé grâce à notre revue « Le Ruban Bleu » de décembre et à notre Lettre d'Information trimestrielle. Il me revient de remercier et de féliciter notre compagnon Patrick Lefebvre-Dupuy, Vice-Président en charge du Comité malouin et de la communication, pour le remarquable travail réalisé. À cet investissement au service de ces liens indispensables à notre collectif, il réalise aussi en collaboration avec Dominique Luzurier notre Secrétaire Général adjoint le suivi informatif de tous nos fichiers et l'édition du Répertoire 2023 des membres de la Section, il élabore les documents nécessaires à la bonne tenue de toutes nos réunions et manifestations. Grand merci à tous les deux.

Il nous revient d'honorer la mémoire de nos 10 Compagnons qui nous ont quittés depuis notre dernière Assemblée, décès de ceux dont nous avons été informés : Georges Avignon, Patrick de Beauchamp, Pierre Cillard, Maurice Dubois, Claude Giboire, Joseph Havard, Alain Maheu, Jean Régent, Bernard Taddéi, Pierre Tollemer. Je vous prie de bien vouloir observer une minute de silence pour leur rendre hommage.

Notre collectif a enregistré 12 nouvelles adhésions. Bienvenue à ces nouveaux compagnons que je vais citer. Si vous êtes présents, veuillez vous lever à l'appel de votre nom : Philippe Brugnot, Cyril Cabouret, Rodolphe Chiffolleau, Serge Colombel, Marie-France Gautrais, Jean Goubin, André Horel, Christine

Jablonski, Laurent Le Daniel, Docteur Jean-Michel Le Masson, Loïc Louvel, Christophe Martins. Nous sommes 273 à cette date pour 283 l'an dernier. Notre répertoire départemental est un « arrêt sur image » très précis de notre collectif en décembre 2023. Merci à tous ceux qui ont contribué à sa mise à jour : Patrick Lefebvre-Dupuy, Arnaud Kerrand notre trésorier et Dominique Luzurier. Ce document est le reflet de notre diversité et sa richesse est faite de nos complémentarités.

Notre devoir mémoriel lors des nombreuses manifestations auxquelles notre Ordre participe est réalisé par nos porte-drapeaux : Jean Leblain sur Saint-Malo et Luis Giron- Ortiz sur Rennes que nous sommes ravis de retrouver en pleine forme parmi nous. Merci pour leur dévouement et leur disponibilité aux côtés de notre Président et de nos 4 Vice-présidents : Eric Delpérier sur Rennes, Patrick Lefebvre-Dupuy sur Saint-Malo, Maurice Garnier sur Fougères et Michel Renoul sur Redon.

Je voudrais également souligner le talent de notre compagnon artiste, Yves Missaire dont une de ses œuvres vient une nouvelle fois d'être choisie par l'ANMONM à l'occasion de l'année 2024, année des Jeux Olympiques et Paralympiques. Cette œuvre reprenant le triptyque « Sports - Jeunesse-Handicap » dont vous en avez le premier car elle orne si joyeusement notre lettre d'invitation à cette AG.

NOS TEMPS FORTS 2023-2024

Ils ont été très nombreux sous l'impulsion de Michel Poignard, notre dynamique Président. Je n'ai retenu que quelques événements et je conseille à nos nouveaux compagnons la lecture du « Ruban Bleu » et de la Lettre d'Information pour avoir une vision exhaustive de nos travaux et manifestations.

Pour le 60ème anniversaire de l'ONM un colloque s'est tenu au Sénat le 1/12/2023 sous le haut patronage du Président de la République. A l'issue duquel notre délégation bretonne s'est vue remettre un prix au titre des actions conduites par l'ensemble de ses membres pour la promotion de l'engagement citoyen et la défense des valeurs de la République dans la Cité en particulier en direction de la jeunesse.

@ONM35 Le Ruban bleu n°43 Décembre 2024

6

Le 5/12/2023, nous avons organisé à l'Espace Ouest -France une table ronde pour le 60ème anniversaire de l'ONM 35 en présence de Patrice Sandevor, notre Président National. Table ronde autour des témoignages de 6 grands témoins : Anne-Marie Quéméner, Joëlle Le Gall, Valérie Cottreau, Michel Cabaret, Sylvain Monnier et Patrick Lefebvre-Dupuy.

Manifestation qui s'est achevée par la remise de diplômes à 36 lycéens de Jacques Cartier à Saint Malo et à des jeunes du Service Civique impliqués dans l'association de la Protection Civile d'Ille et Vilaine.

La remise des décrets de naturalisation à la Préfecture a eu lieu en octobre et décembre 2023 en présence de représentants de l'ONM 35 : Michel Poignard, Eric Delpérier, Dominique Luzurier et Luis Giron.

La Cérémonie Inter-Ordres nationaux d'Ille et Vilaine d'accueil des nouveaux promus 2022/2023 s'est tenue le 13/2/2024 à la Préfecture, regroupant les promotions de la Légion d'Honneur, de Médaille Militaire et de l'ONM.

Sur le Pays de Saint-Malo, en complément du Rallye Citoyen, nos compagnons interviennent dans des classes de cours moyen de 7 écoles primaires et une classe du secondaire de communes du territoire à partir d'un « abécédaire test » sur les valeurs de la République.

L'Inter-Sections Grand Ouest de l'ONM qui regroupe 7 départements s'est réunie à Brest, le 14/10/2023. Notre section aura le plaisir d'être le département accueillant le 28/09/2024 à Rennes.

NOS PROJETS :

Nos chantiers sur la base d'un travail collaboratif avec la SMLH 35 (Stés des membres de la Légion d'Honneur) et l'AMOPA 35 (Association des membres de l'Ordre des Palmes Académiques) se poursuivent avec pour la SMLH un projet de charte de rassemblement des ordres républicains

Poursuite de l'opération « Un défi pour ma Cité » en lien avec le Lycée

Bréquigny de Rennes sous le pilotage d'Eric Delpérier

Plusieurs Rallyes citoyens au cours du 1er semestre 2024 au sein des établissements scolaires à St Malo, Redon et la Guerche de Bretagne avec des intervenants de l'ONM 35 autour d'un travail à partir d'un « Abécédaire de la Citoyenneté ».

Travail sur un SNU (service national universel) rénové auquel participeraient la Légion d'Honneur et l'ONM dont la maquette est en cours de définition.

Événement pour la commémoration des 80 ans de la Libération de Rennes le 4 Août 2024.

Réflexions en cours sur la définition de formes nouvelles de convivialité : apéritif avec visite d'entreprise, sortie estivale en juin à Granville autour d'un conférencier, faire participer des compagnons aux divers travaux du Comité de Section en fonction de leurs affinités..... Toutes vos suggestions nous permettant d'accroître la participation à nos diverses actions sont les bienvenues. N'hésitez pas à nous contacter par mail, téléphone, courrier, toutes nos coordonnées sont dans le Répertoire.

MERCI DE VOTRE ATTENTION

VOTE sur l'adoption du rapport moral et du quitus au Comité directeur : **adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

Elections de nouveaux administrateurs au Comité de section

6 Candidats pour 6 sièges à pourvoir

Membres sortants candidats :
- Dominique Luzurier, Yves Missaire, Anne Marie Quéméner, Françoise Soulimant se représentent. Pierre Leviel, Sylvain Monier ne se représentent pas;

Nouveaux candidats, Membres associés : Philippe Robert (Secteur St Malo), André Horel (Secteur Redon et Pays de Vilaine).

Après vote à l'unanimité, les 6 candidats sont élus au Comité directeur pour un mandat de 3 ans.

Rapport financier 2023 du Trésorier

Arnaud Kerrand

Point sur les adhésions

Au 31/12/2023:
283 Compagnons "actifs" dont 244 à jour de la cotisation, taux de recouvrements de 86,2 %.

Au 1er avril 2024 :
147 cotisants pour 274 adhérents, taux de recouvrements 53,6%;
Résiliation au 1/01/2024 : 14

Situation des comptes au 31/12/2023 (*)

Avoirs au 31/12/2023 :
14 327,63 €

Résultat de l'exercice (*) : 4 154,48 €

(*) définitif après retraitement comptable national

Hélène Begain, vérificateur des comptes, a certifié les comptes 2023.

Renouvellement du montant de la cotisation :

à 38 € (35 € + 3 € contribution section).

VOTES sur l'approbation des comptes 2022, le montant de la cotisation 2025 et QUITUS donné au Trésorier : **adoptés à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

Le détail des comptes présentés est consultable sur demande auprès du trésorier.

@ONM35 Le Ruban bleu n°43 Décembre 2024

7



Après la partie statutaire une Table ronde s'est tenue sur le thème :

« Sport, Jeunesse, Handicap: Mérite et Engagement ».

Interventions de qualité et riches témoignages :

♦ **Mickaël Boucher** : vocation éducative de l'Etat, son intervention en Bretagne dans la préparation de la 3ème Olympiade de Paris de 2024 ;

- **Jean-Pierre Savignac** :

l'implication des collectivités locales dans les infrastructures et l'accompagnement des athlètes de haut niveau

- **Bruno Demelin** : une mission d'impulsion ;

- **Michelle Sévin** : une détermination et une volonté de transmettre ;

- **Géraud Palliot de Montabert** : sport et collectif au service de la résilience --

- **Stéphane Raux** : une classe Olympique, présentation d'une expérimentation porteuse ;

- **Jasle Le Pesq-Ulutule**, un parcours, une motivation et des valeurs véhiculées



Avant la clôture des travaux, il a été procédé à la remise de trois Trophées de la Citoyenneté 2024 de l'ANMONM 35.

Six intervenants ont reçu un témoignage de reconnaissance de l'ANMONM 35 pour leur engagement

L'Assemblée générale a été clôturée par le notre Compagnon, **Marie-Françoise Courteille**, Vice-Présidente du Conseil départemental.

Le Comité de section s'est réuni après l'assemblée générale pour accueillir les nouveaux membres et répartir les fonctions et missions (notre photo).



La répartition figure en page 66 de ce numéro.

Les chantiers 2024 ont été listés:

- Redéfinition et forme des réflexions de nos ateliers (solidarité, citoyenneté, violences intra-familiales/ laïcité & République/ Citoyen de la planète/ relations avec élus des territoires),
- **Rallyes Citoyens** : 12 avril St Malo ; 7 mai Redon ; 11 juin La Guerche de Bretagne ;
- **Projet de sortie conviviale** estivale avec visite de Granville et de la Maison Dior (Alain-François s'en charge) ;
- **Apéritif-entreprise** (lieu à définir) ;
- 6 juin (80ème plages de Normandie) ou 7 juin Bayeux « permanence des valeurs de la République » présence Chef de l'Etat - examen faisabilité de constituer une **délégation** de l'ONM 35 ;
- **Actions vers la jeunesse** à poursuivre : « Défi pour ma Cité »
- **Expérimentation** abécédaire par le Comité de St Malo
- **Réactivation SNU** rénové
- **Accompagnement** des Réserves citoyennes, du SNV et des cadets de la République ».

@ONM35 Le Ruban bleu n°43 Décembre 2024

8

Retour sur le 60ème anniversaire de notre Ordre (1963-2023)

2022 a été consacrée à la commémoration des 50 ans de l'Association Nationale des Membres de l'Ordre National du Mérite (l'ANMOMM). Notre Section d'Ille-et-Vilaine avait organisé, à cette occasion, avec succès, des Assises de la Citoyenneté, au siège de l'Hôtel du Département, à Rennes-Beaugard.

2023 aura été l'année du soixantième anniversaire de la création d'un second Ordre national, le 3 décembre 1963, par le Général de Gaulle, alors Président de la République.

Notre Compagnon rennais Yves Missaire a su, par son talent d'artiste-peintre, accompagner le volet communication de cette année-anniversaire grâce à une aquarelle et une encre de chine qui ont véhiculé cet événement mémoriel.



Un Colloque s'est tenu, au Sénat, salle Clemenceau, le 1^{er} décembre, avec de riches interventions (du Grand Chancelier au Président de la Fondation Charles de Gaulle, du Chancelier de l'Institut de France au chef d'orchestre William Christie).



Ce temps fort a vu notre Section récompensée pour son dynamisme.



De gauche à droite : Sylvain Monier, Michel Poignard, Patrick Lefebvre-Dupuy, Eric Delpérier

@ONM35 Le Ruban bleu n°43 Décembre 2024

Dans les territoires, les 60 ans ont généré conférences, tables rondes, dédicaces, rencontres, dîners-débat.

De son côté, notre Président Michel Poignard est intervenu le 9 novembre, à la conférence organisée par la Section de la Vendée, pour évoquer « Une commémoration : actualité et permanence de valeurs dans la République ».



En Ille-et-Vilaine, à Rennes, l'Espace Ouest-France a accueilli, le 5 décembre 2023, une manifestation, en présence de notre Président national Patrick Sandevor.

7 de nos Compagnons (Alain-François Lesacher pour le volet historique puis Anne-Marie Quémener, Valérie Cottreau, Joëlle Le Gall et ensuite Michel Cabaret, Sylvain Monier, Patrick Lefebvre-Dupuy) ont apporté leurs témoignages sur le sens de leur distinction, de leur engagement social et leur perception de la vocation d'un Ordre dans la société.

Puisqu'il s'agit toujours de transmettre, cette soirée, nourrie par un auditoire nombreux, s'est clôturée par la remise de témoignages de reconnaissance à des élèves du Lycée Jacques Cartier de Saint-Malo travaillant sur les Ordres nationaux et à des volontaires de l'association départementale de la Protection Civile.



Le Ruban Bleu reproduit page10 la communication faite à la conférence de la section Vendée, suivie d'un riche débat, devant 250 personnes, dans l'auditorium culturel de la Roche-sur-Yon, le CYEL.

@ONM35 Le Ruban bleu n°43 Décembre 2024

60 ÈME ANNIVERSAIRE DE L'ONM (LA ROCHE-SUR-YON) JEUDI 9 NOVEMBRE 2023

« ONM (1963-2023) : actualité & permanence des valeurs dans la République »

En sa qualité d'enseignant à Sciences Po Paris, Michel POIGNARD a été convié par la Section de Vendée à donner une conférence pour commémorer le 60ème anniversaire de notre Ordre. Retour sur cette intervention.

Monsieur le Préfet, Monsieur le Maire, Chère Michèle, Cher Patrick, Mesdames et Messieurs,

Les temps de commémoration sont des temps précieux non seulement pour la mémoire mais aussi pour la réflexion et la projection. 2023 va se clôturer dans quelques semaines et avec cette clôture va parallèlement s'achever un cycle de 3 moments mémoriels majeurs :

- la commémoration du 80ème anniversaire de la création du Conseil National de la Résistance (le CNR), le 27 mai 1943, dans un modeste appartement parisien, rue du Four ;

- la commémoration du 80ème anniversaire de la mort du Préfet Jean Moulin, le 8 juillet 1943, l'homme de la République des catacombes ;

- la commémoration du 60ème anniversaire de la création de l'Ordre National du Mérite, le 3 décembre 1963.

Il faut croire aux vertus des symboles qui précisément donnent du sens et nourrissent une communauté nationale.

L'historien-académicien Pierre Nora, spécialiste du sentiment national, se plaît à nous rappeler : « un peuple qui ne sait plus interpréter ses propres signes, ses propres mythes, ses propres symboles, devient étranger à lui-même et perd sa foi en son destin ».

Ce soir, dans cet auditorium, quoi de commun entre ces 3 événements ?

A l'évidence, un triple symbole :

• le premier, restaurer la République et l'Etat de droit par la définition d'un programme œcuménique et volontariste de reconstruction du pays meurtri par la guerre, la déportation et l'humiliation ;

• le second, saluer le plus jeune Préfet de France refusant la soumission et incarnant le sens fédérateur de l'engagement comme héros, car à chaque minute de liberté qui pouvait être pour lui la dernière, l'importance du credo qu'il s'était forgé dans la solitude de sa conscience s'appelait bien refus inflexible de transiger jusqu'au sacrifice suprême ;

• le troisième, marquer la naissance d'un Ordre venant seconder la Légion d'Honneur et recevant vocation de récompenser des services rendus à la Nation (second mais pas secondaire).

REPUBLIQUE, ENGAGEMENT, EXEMPLARITE : les

@ONM35 Le Ruban bleu n°43 Décembre 2024

mêmes maillons d'une même chaîne, les mêmes élans vertueux qui cimentent, unissent, élèvent et donnent du sens à ce « vivre ensemble » pour reprendre la belle formule d'Ernest Renan retenue dans sa conférence du 11 mars 1882, à la Sorbonne, sur le thème « Qu'est-ce qu'une Nation ? ».



Décret du 3 décembre 1963 : création de l'ONM.

Cette création par le Général de Gaulle résulte d'une plus large réforme du système des décorations engagée en 1958 et inspirée par le Général d'Armée Georges Catroux, alors Grand Chancelier de la Légion d'Honneur, véritable architecte de la modernisation de nos Ordres nationaux et qui occupera d'ailleurs les fonctions de Grand Chancelier de 1954 à 1969.

En effet, par décret du 28 novembre 1962 a été institué un Code de la Légion d'Honneur et de la Médaille Militaire prenant le relais de la Charte de la Légion d'Honneur issue du décret du 16 mars 1852.

A une codification formelle est venue s'ajouter une refonte des textes dans le souci de restituer au premier Ordre national créé en 1802 par le Premier Consul le prestige devant être le sien en vue de reconnaître l'effectivité de mérites éminents.

De même, l'autorité du Grand Maître - Président de la République se trouve consacrée avec l'institutionnalisation d'une collaboration directe entre lui et le Grand Chancelier tandis que l'Ordre de la Légion d'Honneur se voit accorder juridiquement la personnalité morale et ce sera majeur évidemment pour sa capacité demain à gérer dons et legs.

Le décret du 3 décembre 1963 portant création de l'ONM vient donc parachever l'œuvre réformatrice engagée.

Triple vocation assignée à ce nouvel Ordre, héritier des Ordres chevaleresques :

1) récompenser des mérites distingués ne présentant pas toutes les qualifications requises pour la Légion d'Honneur ;

2) simplifier et harmoniser le système des distinctions honorifiques en substituant à une quinzaine d'Ordres ministériels et coloniaux un second Ordre national ;

3) mettre en place une organisation, une discipline et une hiérarchie dont un Chancelier, par ailleurs également Grand Chancelier de la Légion d'Honneur, qui se voit chargé d'en être le garant depuis l'Hôtel de Salm.

Non sans intérêt, il sera relevé que la création de 1963 de ce nouvel Ordre républicain s'est inscrite dans la même logique, la même veine, que la mise en place des institutions de la Ve République par les révisions constitutionnelles combinées de 1958 et de 1962. A dessein, convient-il de parler de présidence gaullienne : 1958, la restauration de l'autorité de l'Etat par un renforcement de l'Exécutif et une rationalisation

@ONM35 Le Ruban bleu n°43 Décembre 2024

du Parlement ; 1962, la parole directement donnée au peuple pour l'élection du Président de la République, clé de voûte de l'édifice institutionnel rénové ; 1963, un Ordre créé comme nouveau ciment de la Nation permettant de distinguer dans tous les secteurs de la société des personnalités au parcours exemplaire et offrir celui-ci en exemple digne d'être imité.

Ce volet sera développé, le 1^{er} décembre, au Sénat, salle Clemenceau, par Hervé Gaymard, ancien Ministre, membre de l'Académie des Sciences Morales et Politiques, en sa qualité de Président de la Fondation Charles de Gaulle, à l'occasion du Colloque du 60ème de l'ONM (1963/2023).

Plus de 340 000 personnes ont été distinguées dans l'ONM depuis la première promotion du 24 juin 1964 qui comportait 564 décorés (518 hommes pour seulement 46 femmes) et ce, dans le cadre de 4 promotions annuelles : 2 civiles (mai et novembre) et 2 militaires (avril et novembre) en application d'un encadrement aux termes d'un décret triennal fixant strictement les contingents.

Le rapport au Président de la République devant le Conseil des Ministres de création de l'Ordre avait clairement affiché la règle : « l'esprit de la réforme des récompenses nationales serait faussé si cette réforme n'aboutissait qu'à créer un Ordre supplémentaire. La revalorisation de la notion de décoration, en tant que marque d'honneur accordée par l'Etat, impose une limitation des effectifs des attributaires ».

Sur ce dernier point, il est escompté que le prochain décret triennal des contingents puisse répondre aux attentes exprimées en faveur de promotions plus amples permettant d'élargir un vivier et d'assurer le renouvellement des Sections implantées dans les territoires.

La toile de fond étant plantée interrogeons-nous sur l'actualité et la permanence de valeurs dans la République que prétend incarner dans la Cité l'Ordre National du Mérite.

Le nouvel Ordre créé en 1963, avec sa Croix de couleur « bleu de France » à 6 branches surmontée d'une bélière de feuilles de chêne et de laurier entrecroisées, dessinée par l'artiste Max Léognary, a entendu se singulariser triplement, à savoir :

- donner des exemples à la Nation c'est-à-dire des visages aux valeurs de la République ;

- s'imposer comme une reconnaissance de la France dans toutes ses dimensions c'est-à-dire de représenter les forces vives du pays à commencer par la parité ;

- témoigner d'une diversité en érigeant l'égalité dans l'accès à l'Honneur, la reconnaissance, la récompense (récompense d'une action et non d'un statut ; récompense d'un engagement et non d'une carrière).

@ONM35 Le Ruban bleu n°43 Décembre 2024

Quoi de commun entre un chef d'entreprise et un syndicaliste, entre un MOF (Meilleur Ouvrier de France) et un élu local, entre un chercheur et un ministre des cultes, entre un sportif de haut niveau et un professionnel de santé, entre une femme impliquée dans le culturel ou l'humanitaire et un officier, entre un fonctionnaire civil et un journaliste, entre l'enseignante (de l'instituteur à l'universitaire) ou l'infirmière impliquée dans la lutte contre la Covid et le Préfet ou l'ambassadeur si ce n'est la reconnaissance, la louange pour ce qui s'appelle SERVIR et S'ENGAGER au service du collectif.

Car s'il s'agit d'une distinction décernée à titre individuel, sa richesse réside dans le fait qu'elle vient créer une responsabilité collective sur le plan social.



L'Ordre National du Mérite puise sa force dans sa capacité à combiner tradition et modernité.

Tradition par la double caractéristique de ses racines chevaleresques médiévales et ordinales avec ses règles d'adoubement, de fonctionnement, de remise d'insignes, de délais de viduité, d'existence de grades comme sa discipline interne.

Modernité par un attachement résolu à épouser son temps et à s'ancre sur un triptyque : engagement/citoyenneté/valeurs républicaines.

Cet ancrage lui confère une légitimité particulière grâce aux actions de terrain initiées par l'Association des membres de l'Ordre (l'ANMOMM), créée en 1972, ayant son siège à l'Hôtel des Invalides, à Paris et présente - avec ses près de 30 000 membres - dans chacun des Départements de Métropole et d'Outre-Mer comme à l'étranger à travers ses délégations.

Engagement, par la conduite d'opérations touchant à des domaines aussi divers que la solidarité, la jeunesse, l'éducation citoyenne, le devoir mémoriel, la francophonie, la valorisation de l'exemplarité dans les actes en particulier de civisme.

Citoyenneté, au centre du triptyque. En partenariat avec les pouvoirs publics (Préfectures, Sous-Préfectures, Rectorats) . les élus territoriaux et la SMLH ou l'AMOPA, conduites d'actions pour contribuer à recimenter notre fragile Contrat social et à

@ONM35 Le Ruban bleu n°43 Décembre 2024

promouvoir les valeurs de dévouement au bien commun, au bénévolat et à l'écoute de l'autre dans la recherche de l'enrichissement du « je » par rapport au « nous » - dimension hautement éthique et humaniste.

Valeurs républicaines, dans un contexte de tensions, de perte de référents et de boussole, la défense de notre Pacte républicain met les Ordres nationaux au premier plan comme relais, témoins, ambassadeurs et acteurs au service d'une certaine idée de ce qui fait société, Nation et fraternité.

Valeurs, principes (principes fondamentaux reconnus par les lois de la République ou principes particulièrement nécessaires à notre temps), symboles républicains autant de notions-clé dans notre Etat de droit qui prennent corps et qui se retrouvent juridiquement consacrés régulièrement et avec force par le Conseil d'Etat et le Conseil Constitutionnel ; ce dernier aditant des « OVC » (objectifs de valeur constitutionnelle).

Le Président national Patrick Sandevor se plaît régulièrement à marteler : « faut-il se résoudre à observer notre société pressée et fascinée par l'immédiateté prendre ses distances avec le bien commun et afficher comme jamais les egoïsmes qui affaiblissent ? ». Et de répondre : « Ce n'est pas notre tempérament, car recevoir l'ONM témoigne d'ores et déjà d'une personnalité active, d'une vie de contacts, de liens essentiels aux autres qui nous ont façonnés. Ce défi de vivre ensemble constitue notre socle d'existence ».

La route est semée d'embûches avec des vents dominants peu favorables.

La lucidité est d'avoir conscience que l'époque a tendance à s'écarter des valeurs d'engagement collectif, de désintéressement, de dévouement à la Nation ou à la société.

A preuve, notamment la crise des vocations pour les mandats électifs de collectivités locales ou des organismes consulaires et professionnels, les taux de participation aux différentes élections, la crise du monde associatif avec un déclin significatif des effectifs et une préoccupante pyramide des âges ou encore le poids des réseaux sociaux qui n'ont de sociaux que le nom et qui trop souvent détournent des exigences de l'intérêt général, du solidaire et du jeu pour le collectif en privilégiant l'individualisme par le seul épanouissement matérialiste personnel.

Nage à contre-courant, pour autant, avec des formes nouvelles à rechercher, les Ordres nationaux - dont l'ONM - ont capacité à relever un défi.

Ils ont, en effet, pour eux : - la légitimité de représenter la diversité de notre corps social;

@ONM35 Le Ruban bleu n°43 Décembre 2024

- l'implantation territoriale ;
- le maillage de proximité ;
- la richesse de réseaux solidaires ;
- les acquis du dépassement ;
- la foi dans les vertus de la transmission.

Loin d'être simplement porteurs de distinctions honorifiques, ils apparaissent aptes à prétendre être phare et guide pour élever les vocations, éclairer les aspirations et incarner les valeurs permanentes de l'esprit de la République.

En cette époque de crises protéiformes, et à l'examen de leurs objectifs et principes d'action (Congrès dont celui de Nancy de 2022 sur le thème « ONM, source de valeurs pour la jeunesse », Colloques dont celui du 1^{er} décembre prochain au Sénat, Assises de la Citoyenneté dans les territoires, Rallies Citoyens, travaux, publications, chantiers, projets, implication dans les Réserves Citoyennes, accompagnement des Cadets de la République, de la Défense, de la Gendarmerie ou de la Protection Civile, du SMV ou du futur SNU...), les membres de l'ONM restent mobilisés pour témoigner, relayer, accompagner, agir au service d'un Pacte républicain à renforcer autour d'idées non à simplement décliner mais à faire vivre.

En somme, le leitmotiv « la République au quotidien » les anime.

La Liberté, l'Égalité et la Fraternité évidemment, mais tout autant le sens de l'engagement, la solidarité, la laïcité repensée, le « vouloir vivre » collectif et une République partagée des droits comme bilatéralement des devoirs.

Ils perçoivent que l'enjeu d'aujourd'hui c'est de faire en sorte que notre société mette le prix qu'il faut pour mériter demain... le titre de civilisation.

Ils croient aux potentialités d'une action résolue en faveur d'une citoyenneté vivante et apaisée.

Ils s'attachent à démontrer que le talent, l'excellence, le sens du devoir doivent être joints à l'attention portée à la promotion des principes constitutifs de la République.

Ils feront inlassablement leur cette conviction d'Albert Camus au moment où il recevait à Stockholm le Prix Nobel de littérature en décembre 1957 : « Chaque génération se croit vouée à refaire le monde. Sa tâche est plus grande. Elle consiste à empêcher que le monde ne se défasse ».

Je vous remercie de votre attention pour cette communication de cadrage permettant de contribuer à venir nourrir les réflexions sur « Un Ordre entre tradition et modernité engagé dans la Cité et la République ».



@ONM35 Le Ruban bleu n°43 Décembre 2024

L'ALTRUISME : UNE UTOPIE OU LA SOLUTION ?

PAR GILLES POMMERET

Officier de l'ONM, ancien diplomate

Voilà 30 millénaires que l'homme sapiens, poussière dans l'immensité, chemine cahin-caha dans son histoire. Et notre civilisation occidentale peine à souffler ses 2.000 et quelques bougies tant elle s'essouffle.

Notre société est malade Les structures traditionnelles du monde occidental semblent s'écrouler. Serions-nous rentrés dans le règne de l'individualisme forcené, du « moi d'abord », du repli sur soi, de la disparition des repères ? ...

Tous ces bouleversements sont arrivés à la vitesse de l'éclair, le mouvement semble échapper à notre volonté comme le dernier cordage qui relie le naufragé à son sauveur file entre ses doigts. Le règlement identitaire nous menace, la recherche de boucs émissaires, la montée des nationalismes, le retour de l'obscurantisme et de la barbarie dans certaines régions du monde nous rappellent de bien sinistres souvenirs. ...

Certes les nouveaux médias nous ont ouverts les yeux sur le monde, mais ils nous coupent de nos voisins immédiats et contribuent à dégrader le lien social. Plus près de nous, feu le service national obligatoire a longtemps assuré le brassage des jeunes, donné des repères à ceux qui n'en avaient pas ou les avaient perdus, contribué ainsi à une certaine paix sociale et à la sensation d'appartenance à une même Nation ; sa disparition n'a pas arrangé les choses.

Pourtant, pourtant tout n'est pas irrémédiablement perdu: il subsiste un espoir de renouveau si les hommes se prennent en main. Cet espoir repose sur l'altruisme.

Evidemment cette vision ne fait pas l'unanimité, en particulier dans le contexte actuel

Pour certains philosophes, l'altruisme n'existe pas : « *grattez la peau d'un altruiste, et vous verrez un égoïste saigner* », assène le biologiste de l'évolution Michael Ghiselin.

Certains penseurs ne nient pas l'altruisme mais le pensent indésirable. Nietzsche y voyait une morale de faibles. Particulièrement caricaturale, la philosophe américaine Ayn Rand, théoricienne de l'égoïsme rationnel, méconnue en France mais dont l'influence aux USA était considérable, estimait l'altruisme immoral, car il transformerait l'homme en bête sacrificielle. Ce qui compte pour un être humain c'est

de rester en vie et d'être heureux. Donc conclut-elle, il doit être égoïste car il n'est moralement acceptable de prendre des risques pour sauver une personne de la noyade que s'il s'agit de quelqu'un dont la disparition nous rendrait la vie insupportable !

Et pourtant, la France, à elle seule, compte plus de 12 millions de bénévoles, on dénombre 1 million d'ONG dans le monde : alors ?

Alors, au-delà de l'individualisme, de la liberté individuelle, émerge l'altruisme.

Quelques définitions

Pour s'y retrouver, un bref tour d'horizon sur la manière dont quelques penseurs la définissent.

Selon Auguste Comte, son inventeur au XIXème siècle, l'altruisme, dérivé du latin « alter » « autre » ; « *suppose l'élimination des désirs égoïstes et de l'égoïsme ainsi que l'accomplissement d'une vie consacrée au bien d'autrui* »

Pour le philosophe américain Thomas Nagel, il s'agit d'« *une inclination à agir en tenant compte des intérêts d'autres personnes et en l'absence d'arrière-pensées* ».

« *C'est une motivation dont la finalité ultime est d'accroître le bien-être d'autrui.* » précise sobriement le psychologue Daniel Batson.

Pour Frédéric Lenoir, nous devons « *dépasser la tyrannie de l'ego et tenir compte de l'autre. Toute éducation à la vie en société se résume en cette phrase : ne fais pas à autrui ce que tu ne veux pas qu'il te fasse* ... *Les lois et les codes moraux se fondent sur cette règle d'or.* »

Selon Jacques Attali, au-delà de l'individualisme généralisé par le modèle occidental, l'altruisme constitue une valeur nouvelle en cours d'apparition. D'abord, un altruisme intéressé ou rationnel : *'j'ai intérêt à ce que les autres ne soient pas malades, sinon, ça va me revenir dessus ; j'ai intérêt à ce que les autres ne polluent pas, parce que ça va m'empoisonner aussi. J'ai intérêt à ce que les autres ne soient pas pauvres, sinon ils vont me prendre ce que j'ai.* Etc. Et puis, il existe un altruisme pur dont le plus bel exemple est celui de la relation mère-enfant. Là, on a une valeur vraie, profonde. A terme, Attali espère qu'on ira vers un altruisme planétaire, lequel sera écologique et donnera du sens.

Enfin pour Mathieu Ricard « *Être altruiste c'est être concerné par les autres : accorder de la valeur à l'autre et être concerné par sa situation donne une vision particulière du monde, une manière différente de voir les choses : Là où nous voyons un étranger les altruistes verront un être humain, l'un de leurs semblables...* »

En vertu de l'article 1^{er} de la loi du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique « *les personnes titulaires d'un mandat électif local exercent leurs fonctions avec dignité, probité et intégrité et veillent à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts* ».

L'article 2, de son côté, dispose que « *constitue un conflit d'intérêts toute situation d'interférence entre un intérêt public et des intérêts publics ou privés qui est de nature à influencer ou à paraître influencer l'exercice indépendant, impartial et objectif d'une fonction* ».

Pour le Conseil d'Etat (25 novembre 2021, n°454466) : « *au nombre des principes généraux qui s'imposent à toute autorité administrative figure le principe d'impartialité qui implique l'absence de situation de conflit d'intérêts* »

L'article L 2131-11 du Code général des collectivités territoriales prévoit que « *sont illégales les délibérations auxquelles ont pris part un ou plusieurs membres du Conseil intéressés à l'affaire qui en fait l'objet, soit en leur nom personnel, soit comme mandataires* ».

Le Code pénal (article 432-12) définit l'incrimination de prise illégale d'intérêts comme « *le fait pour une personne investie d'un mandat électif public, de prendre, recevoir ou conserver, directement ou indirectement, un intérêt de nature à compromettre son impartialité, son indépendance et son objectivité dans une entreprise ou dans une opération dont elle a, au moment de l'acte, en tout ou partie, la charge d'assurer la surveillance, l'administration, la liquidation ou le paiement* ».

Le même article prévoit des dispositions spécifiques pour les Communes comptant 3500 habitants au plus.

Un tel cadre juridique dégage l'esprit ayant guidé le législateur pour **une éthique** dans l'exercice des mandats électifs publics. Il renvoie à une définition précise, rigoureuse et éclairante des dispositions textuelles.

Vigilance mais pragmatisme requis

La déontologie irrigue tous les secteurs de la société (déontologie médicale, déontologie du journaliste, déontologie du banquier ou du conseiller en gestion de patrimoine, déontologie de l'avocat... ; mise en place de déontologues dans les entreprises, la presse, à l'Assemblée Nationale, au Sénat, dans la fonction publique...).

Identité de finalité : **transparence et protection de l'intégrité.**



Nous sous-estimons la présence de l'altruisme dans la vie au quotidien.

Aujourd'hui, nous voyons la violence partout parce que nous vivons dans un monde de la représentation et non pas de la réalité, qui génère un effet de zoom lequel agit sur le voyeurisme du grand public et fait donc vendre de l'image et renforce l'image d'une certaine légitimation de la violence.

Malgré les apparences, la violence individuelle, institutionnelle et collective a globalement diminué depuis un millénaire, même si cette évolution n'est bien sûr pas homogène ni dans le temps ni dans l'espace et qu'elle reprend actuellement de la vigueur. A titre d'exemple, en 1350 à Oxford, on comptait 110 homicides pour 100.000 habitants, 10 au XVIème siècle et 1 aujourd'hui en Europe, pour un taux moyen, selon l'OMS de 8,8 dans le monde en 2009. Nous avons assisté à la disparation des sacrifices humains, de l'exécution des sorcières, des autodafés, des punitions corporelles, à la signature de la *Convention internationale contre la torture* adoptée par les NU en 1984, à l'abolition de la peine de mort dans 140 des 192 pays des Nations Unies alors qu'il y a seulement 250 ans, en France, les spectacles d'exécution des condamnés était très attendus par le public ... mais aussi, entre autres, la pénalisation des violences domestiques, de la maltraitance des enfants, les féminicides, l'homosexualité ...

La recherche scientifique a montré que la nature et l'homme n'étaient pas de nature profondément égoïste.

En sciences comme en économie, on constate une évolution sur la question. Du XVIIIème aux années 50, une sorte de consensus s'était établi sur l'idée que l'homme était fondamentalement égoïste. On en est complètement revenu avec le développement des sciences cognitives. La bienveillance serait naturelle, y compris chez les animaux supérieurs. L'altruisme existe, donc on peut le cultiver sur le plan individuel et favoriser son essor au niveau de la société.

Lorsque Charles Darwin évoque la lutte pour la vie, il ne veut pas nécessairement dire lutte *les uns contre les autres*. Deux plantes peuvent lutter pour survivre mais pas obligatoirement au détriment l'une de l'autre. Darwin a beaucoup évoqué la coopération ; il estime même que *la symbiose tend toujours à devenir plus large et plus universelle*.

Ce point de vue a disparu chez les néodarwinistes qui limitent la notion de comportement altruiste envers quelqu'un aux membres d'une même famille à travers l'instinct. Pourtant les comportements de coopération et d'aide désintéressée se manifestent spontanément chez l'enfant dès l'âge de 1 an, comportement inné et non transmis par des adultes. Enfin les travaux



Pour les élus locaux, la mise en place de déontologie, en 2023, faute d'une communication-information appropriée, a été globalement mal perçue comme la création d'un « *énième contrôleur, juge, censeur* » s'insérant dans un climat sociétal de suspicion à leur égard 10 ans après la création de la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP) chargée de promouvoir la probité et l'exemplarité des responsables publics.

La réalité justifie de venir « démystifier » ce nouvel outil.

L'enjeu protecteur de l'élu est attesté d'emblée par le fait que l'article 218 de la loi 3DS créant le référent déontologue résulte d'un amendement parlementaire .

Cette initiative a entendu précisément répondre à un besoin d'aide impartiale, de conseil autorisé, d'assistance juridique au bénéfice des élus de nos territoires dans l'exercice de leurs fonctions.

Un premier bilan dégagé permet de soutenir que l'outil porte bien ses fruits pour aboutir à asseoir **un rôle majeur de prévention-régulation** en particulier dans des zones à risque (urbanisme, expropriation, occupation du domaine public, aides économiques, conflits d'intérêts, octroi de subventions en particulier aux associations lorsque le dirigeant associatif est aussi élu de la collectivité...).

Certes vigilance se trouve appelée mais en même temps **pas de tableau noir** de nature à dissuader les engagements au service de la collectivité.

Le recours croissant au déontologue par les élus territoriaux – du reste, souvent suggéré par les Sous-Préfets d'arrondissement ou les Associations d'élus – conforte un législateur dans son souci de renforcement de l'aide aux décideurs publics. Ce faisant, il s'inscrit dans la lignée de l'article 15 de la Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen du 26 août 1789 : « *la société a le droit de demander compte à tout agent public de son administration* ».

Si le droit ne vaut qu'entre égaux, la démocratie ne peut que gagner si ses serviteurs sont animés d'une même éthique d'action – traduction d'un sain « *hygiénisme politique* ».

Dans la pratique, le pragmatisme d'appréciation imprime sa marque.

Un exemple dans le domaine de l'adoption des délibérations annuelles de ventilation des subventions aux structures associatives où des interférences peuvent se faire jour et poser problème.

récents montrent qu'au cours de l'évolution, la coopération a été beaucoup plus créative que la compétition.

L'altruisme a sa place même dans l'économie capitaliste

De nombreux économiste affirment qu'il faut donner sa place à la sollicitude en plus de la raison.

Selon le suisse Ernest Fehr, les expériences montrent que, dans les jeux économiques, si vous donnez aux « cobayes » l'occasion de coopérer, 70% des personnes commencent par faire confiance aux autres. Mais si vous laissez les profiteurs faire selon leur volonté, la coopération s'effondre ; les 30% de profiteurs mènent la danse et profitent de la dérégulation. En revanche si vous appliquez une sanction altruiste aux égoïstes, le taux de coopération serait très proche de 100%. Sans bien sûr transformer des égoïstes en altruistes, on peut établir des règles en économie pour que les égoïstes trouvent leur intérêt à se comporter en coopérateur.

L'allemand Dennis Snower déclare que deux problèmes ne pourront jamais être résolus par l'économie de marché et l'égoïsme individualiste : **les biens communs** et la **paupérisé** au milieu de l'abondance. Pour cela, nous avons besoin de l'altruisme.

Rifkin, essayiste américain né en 1945, estime pour sa part que nous sommes à la veille d'une remise en question de l'économie de marché à laquelle pourrait se substituer une forme d'organisation sociale fondée sur l'intérêt de la communauté plutôt que sur celui des particuliers, dynamisée par les réseaux sociaux, l'innovation et la culture du partage. Ce modèle n'est pas nouveau : encore très répandue dans les sociétés dites en développement, la mise en commun de pâtures, de forêts, de réseaux d'irrigation ou de pêcheries a été la règle pendant des siècles. Dans les situations de survie, l'économie du partage est en effet le meilleur moyen d'assurer l'organisation des maigres ressources.

En guise de conclusion :

Participons activement à la construction d'une société renouvelée en apportant des éléments nécessaires au développement de la coopération, d'une éducation éclairée, en refusant les inégalités, en promouvant une économie altruiste. Il s'agit d'une réorientation de la société, loin des préoccupations égoïstes habituelles au profit de la communauté, une conduite qui prendrait en compte en même temps que les nôtres, celles d'autrui : *inscrivons ces démarches au quotidien dans notre responsabilité envers les générations à venir pour une harmonie durable car « Il faut apprendre à vivre comme des frères, sinon nous allons mourir ensemble comme des idiots »* (Martin Luther King). ■

LOI 3DS ET LE RÉFÉRENT DÉONTOLOGUE DES ÉLUS LOCAUX

par notre Compagnon Michel RENOUL

Vue publique et déontologie : le domaine décentralisé des collectivités locales s'y trouve impacté.

Notre Compagnon Michel RENOUL, Maire Honoraire de Langon, ancien-Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Redon, s'intéresse ici à la mise en place des déontologues recevant mission d'aider les élus des territoires dans l'accomplissement de leurs missions au service du collectif.

L'article 218 de la loi du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification (**dite 3 DS**) a prévu la possibilité pour tout élu local de consulter un **réfèrent déontologue** chargé de lui apporter **tout conseil utile** au respect des principes déontologiques consacrés dans la Charte de l'élu local (article L 1111-1 du Code général des collectivités territoriales).

Cette Charte, remise aux Conseillers nouvellement élus, précise que l'élu local exerce ses fonctions avec **impartialité**, diligence, dignité, **probité** et intégrité, qu'il poursuit **le seul intérêt général** à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, **directement ou indirectement**, ou de tout autre intérêt particulier, qu'il veuille à prévenir ou faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts et que lorsque **ses intérêts personnels** sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, il s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.

Les organes délibérants ont été invités à désigner un référent ou un collège de référents-déontologues (articles R 1111-1 A et suivants du Code général des collectivités territoriales) parmi des magistrats honoraires, avocats honoraires ou professeurs émérites de droit ayant pour mission **d'accompagner les élus** afin de les prémunir contre les risques juridiques et, en particulier, les risques pénaux liés, par exemple, aux situations de conflit d'intérêts, de délit de favoritisme, de concussion, de corruption ou d'infraction aux règles gouvernant la commande publique (application du Code des marchés publics).

Les avis et conseils émis par le ou les référents déontologue (s) sont consultatifs.

« DES BULLES À BEAULIEU »

par notre Compagnon **Olivier RAULT**

Correspondant local de presse, chef d'escadron d'active puis membre de la réserve opérationnelle de la gendarmerie où il a exercé entre autres la fonction d'officier nautique zonal, de 2005 à 2012 à Rennes. **Olivier Rault, cessonais, est moniteur handiplongée. Bénévole à la clinique de la Fondation Santé des Étudiants de France de Rennes-Beaulieu, il relate ici, à travers une expérimentation thérapeutique portuaise, les bienfaits des plongées subaquatiques dans le traitement des handicaps moteurs.**

Mercredi 1^{er} mars 2017, le bassin principal de la balnéothérapie du Centre Médical et Pédagogique (CMP) de Rennes-Beaulieu (1) connaît une animation très inhabituelle. Malgré la faible profondeur de l'installation (à peine un mètre soixante), plusieurs plongeurs équipés de scaphandres autonomes y évoluent !

Il s'agit en fait d'une séance d'initiation à la plongée subaquatique au profit de huit résidents volontaires, pour qu'ils puissent découvrir une discipline qui leur est accessible. En effet, la sensation d'apesanteur est particulièrement agréable pour certains handicaps moteurs (paraplégie, tétraplégie...).

A l'initiative de cette journée, l'équipe soignante du CMP (kinésithérapeute, ergothérapeute, infirmière...), sous la houlette d'Haidar Ditto, kinésithérapeute et moniteur handiplongée. Elle est complétée par huit moniteurs bénévoles extérieurs, qualifiés Handisub.

Le matériel spécifique est prêté par le Club d'Activités Subaquatiques de Rennes (Casar), avec le concours d'une fabricante niçoise. Les diplômes et tee-shirts sont offerts par le comité départemental de la Fédération Française d'Études et de Sports



Sous-marins (FFESSM).

Le succès est immédiat, comme en témoignent les sourires et ressentis des jeunes...

Et soudain l'on sait qu'il est temps de commencer quelque chose de nouveau et de faire confiance à la magie du commencement (Maître Eckhart 1260-1328)

« L'intérêt de cette opération apparaît immédiatement en ce qu'elle permet d'offrir des perspectives aux jeunes, avant même la fin de leur séjour au CMP. Certains envisagent déjà de s'inscrire dans un club près de chez eux, dès leur retour dans leurs foyers » remarque à l'époque Haidar Ditto. Une formation annuelle en vue de qualifier six volontaires, sélectionnés par l'équipe médicale, est étudiée.



Elle est mise en place selon les principes suivants : à raison d'un mercredi après-midi par mois, ils vont s'initier au port et à l'usage du masque et du détendeur, à la composition, au fonctionnement et au port du scaphandre autonome dans le bassin de balnéothérapie du CMP (d'octobre à décembre).

Puis, ils vont s'initier à l'évolution avec l'équipement et ensuite à la profondeur dans la fosse de plongée (moins 10 m) de la piscine municipale des Gayeulles à Rennes (de janvier à mai). A noter que début 2023, la ville de Cesson-Sévigné a bien voulu mettre à disposition ses installations pour pallier la fermeture temporaire du site des Gayeulles.

En juin, une sortie en mer est organisée sur une journée, au large de Saint-Malo, dans une anse particulièrement protégée et peu profonde, au pied du Phare du Grand Jardin.

L'embarcation adaptée (équipée d'une chaise hydraulique et d'une potence) et les installations à terre des clubs Saint-Malo Plongée Émeraude (SMPE) et Club Subaquatique de la Côte d'Émeraude (CSCE) assurent le soutien logistique.

Elle vient concrétiser la formation et les six imprégnants se voient alors qualifiés Plongeur En Situation de Handicap à moins 12 m au maximum (PESH 12 m).

Cette première session est un vrai succès et il est décidé de la renouveler. Des difficultés doivent cependant être surmontées : l'encadrement, les équipements spécialisés et leur financement...

L'encadrement repose sur des moniteurs bénévoles de la FFESSM qualifiés Handisub (EH1 ou 2). Christèle Guibout, infirmière diplômée d'état (IDE) du CMP prend la relève d'Haidar Ditto, qui a quitté l'établissement pour d'autres projets.

« Déjà plongeuse de niveau III, je vais alors passer la qualification d'initiateur (2), puis celle d'EH1(3) pour mieux répondre à nos besoins. Dans le même temps, il devient évident que les patients ayant des dépendances plus importantes nécessitent des soins spécialisés avant et après la plongée ; mais également une assistance voire une prise en charge totale pour l'habillage et le déshabillage » explique-t-elle. « Avec le reste de l'équipe, nous décidons alors d'associer à chaque élève, l'un de ses thérapeutes du CMP, qu'il soit kinésithérapeute, ergothérapeute ou encore infirmier, et de l'initier également à la plongée sous-marine. »

@ONM35 Le Ruban bleu n°43 Décembre 2024

17

LA FONDATION JEAN GOUBIN

UNE AIDE PRÉCIEUSE POUR DE JEUNES ÉTUDIANTS MÉRITANTS, ISSUS DE MILIEUX MODESTES.

Interview

Chevalier de la Légion d'Honneur depuis 2009 des mains du Président de la Fondation de France, **Jean Goubin** est promu Officier de notre Ordre (décret de novembre 2023). Homme d'engagement et attaché à transmettre, il a souhaité immédiatement rejoindre notre Section. On s'en réjouit. Ancien ouvrier agricole devenu un brillant chef d'entreprise, **Jean Goubin** met, depuis 2007, à travers sa Fondation, une partie de son patrimoine à la disposition de jeunes étudiants particulièrement méritants, venant, comme lui, de milieux modestes. Une initiative louable, qui, par son originalité et son exemplarité pour la jeunesse, suscite l'admiration.

Avec Jean-Jacques Brée, journaliste, observateur privilégié des grands acteurs de la Cité, **Jean Goubin**, homme modeste, d'une grande générosité, a bien voulu revenir, en exclusivité pour "Le Ruban Bleu", sur son parcours d'homme hors du commun qui se plaît à répéter : "la vie est un défi à relever, un bonheur à mériter et une aventure à tenter".



Mais il faudra moins d'un an avant qu'il ne se remette au travail et ne devienne investisseur dans l'immobilier et l'hôtellerie.

Là encore, le succès est au rendez-vous.

En 2007, c'est le dédic. Malgré sa réussite, cet homme généreux prend conscience qu'il lui manque quelque chose.

C'est ainsi que l'autodidacte qu'il est, décide de venir en aide à de jeunes étudiants moins chanceux mais très méritants. C'est la création de la **Fondation Jean GOUBIN**, placée sous l'égide de la Fondation de France.

Quelle a été votre motivation pour créer cette fondation ?

« J'ai beaucoup travaillé, j'ai aussi eu de la chance et j'ai gagné de l'argent. Il m'a donc semblé naturel d'en redistribuer une partie à de jeunes étudiants, issus de milieux modestes, mais courageux et soucieux de réaliser un beau parcours professionnel.

En créant cette Fondation en 1997, je me suis engagé à verser 1 million d'euros, à raison de 100 000 euros par an, pendant 10 ans. L'échéance étant arrivée en 2017, j'ai spontanément décidé de renouveler cette opération qui m'avait donné entière satisfaction, toujours selon le même principe, sur dix ans (soit deux millions d'euros en 20 ans).

@ONM35 Le Ruban bleu n°43 Décembre 2024

19



C'est ainsi qu'ils viennent aussi les mercredis après-midi et en juin, à Saint-Malo, ils sont en principe qualifiés Plongeur de niveau 1 (N1) de la FFESSM... sous réserve d'accomplir trois autres plongées en mer.

Pendant les séances, la présence à leurs côtés d'un de leurs thérapeutes est très positive pour les jeunes ; il y a une interconnexion enrichissante dans leurs rapports en plongée, puis dans le cadre de la rééducation.

« Participer à une session des Bulles à Beaulieu nous a permis de sortir du contexte -structure de soin- en partageant un apprentissage commun avec nos patients : la plongée sous-marine, avec ou sans handicap. Cela permet à chacun de se dépasser et partager des moments conviviaux d'échange avec l'ensemble de l'équipe (patients / éducateurs / moniteurs). C'était un réel bonheur de voir chacun évoluer et s'épanouir au fur et à mesure des sessions piscine, de prendre du plaisir, avec comme bouquet final un diplôme en poche et une journée inoubliable sous le soleil de Saint Malo ! » confient-ils en juin 2023.

Les équipements spécifiques (scaphandres autonomes) sont prêtés par des clubs du département où évoluent certains des moniteurs bénévoles (CSCE et SMPE de Saint-Malo, CESA de Chartres-de-Bretagne, ASCSB d'Angers, Casar et ASMR de Rennes, Haliotis et Bulles'O de Cesson-Sévigné).



Mais des difficultés sont vite apparues avec les combinaisons, d'autant que des élèves, en fonction de leur pathologie, sont très sensibles au froid.

Pendant la saison 2020/2021 (4), des prototypes de combinaisons adaptées (avec notamment des fermetures éclair intégrales des poignets aux chevilles) et sur mesures, ont pu être conçues avec le concours d'une fabricante niçoise. Elles font gagner 15 à 20 minutes avant et après chaque plongée, mais surtout, permettent un habillage et déshabillage sans douleur !

Elles ont été financées par le Comité Départemental d'Ille-et-Vilaine (Codep 35) de la FFESSM. Au fil des ans, d'autres combinaisons (dont deux offertes par la Carac) ainsi que quelques détendeurs et gilets de stabilisation, ont été reçus voire acquis.

La formation à la plongée sous-marine fait maintenant partie du programme de rééducation pour certains patients du CMP, avec des retombées très positives.

Par exemple, en juillet 2022, pendant trois jours, cinq jeunes diplômés PESH 12 m le mois précédent ont lors de sessions antérieures, se sont envolés depuis

@ONM35 Le Ruban bleu n°43 Décembre 2024

Rennes pour le Cap d'Antibes (Alpes maritimes). Ils y ont découvert des fonds sous-marins bien différents de la Bretagne Nord.

Accompagnés de cinq thérapeutes et dix moniteurs Handisub, ils ont bénéficié des infrastructures du Centre de Ressources d'Expertise et de Performance Sportive (CREPS) d'Antibes et de la clinique de la Fondation Santé des Étudiants de France (FSEF) de Venise, partenaire de celle de Rennes-Beaulieu.

Cette bulle d'air face au handicap a été une totale réussite, l'ambition est de trouver des financements pour la renouveler...

La septième saison Des Bulles à Beaulieu est en cours. Morgane Rabet, la trentaine, de Saint-Malo, qui a perdu une jambe dans un accident de moto, fait partie des élèves. « Dans l'eau, nous oublions notre handicap, nous ne pensons plus à rien, tout ce qui compte c'est le moment présent » explique-t-elle. « Je plonge en même temps que mon ergothérapeute ; ensuite quand on se voit à la clinique, on rediscute de nos séances, on se raconte nos exercices, nos progrès, nos galères aussi... nous partageons autre chose que du soin, ça allège l'ambiance et le protocole de soins ».



de gauche à droite : Thibault Gacouin et Fanny Balanec-Léon, kinésithérapeutes. Christèle Guibout, infirmière et monitrice handiplongée, tous les trois de la clinique de FSEF Rennes-Beaulieu (1). Anne-Françoise Courtelle, tre vice-présidente du conseil départemental d'Ille-et-Vilaine et le général de division Norbert Chassang, chef du Commandement de l'Appui Terrestre Numérique et Cyber (CATNC) à Cesson-Sévigné.

Cette belle initiative, encore unique en France, et tous les efforts déployés pour la réaliser, ont été récompensés le samedi 23 mars dernier, à la Préfecture de Région. Toute l'équipe a reçu un **Trophée de la citoyenneté au titre de la Solidarité & de l'Engagement**, lors de l'Assemblée Générale de la section d'Ille-et-Vilaine de l'Association Nationale des Membres de l'Ordre National du Mérite (**ANMOM**).

- (1) Aujourd'hui, clinique de la Fondation Santé des Étudiants de France (FSEF) de Rennes-Beaulieu
- (2) Premier niveau d'encadrement de la FFESSM
- (3) Premier niveau d'encadrement de plongeurs en situation de handicap
- (4) Malgré la pandémie, et avec toutes les précautions requises, l'opération a été reconduite sans interruption.



18



Comment s'opèrent la sélection des candidatures ?

« Après avoir légèrement tâtonné au début, j'ai rapidement trouvé la marche à suivre. Aujourd'hui, le dispositif fonctionne très bien. Mon épouse Martine, qui m'assiste dans cette opération, et moi-même, sommes en relation avec quatre grandes écoles de Rennes dont les formations correspondent aux grands axes de mon parcours : l'école supérieure de commerce ESC Rennes et l'IGR-IAE, qui forment des dirigeants au management, l'Agro campus qui dispense des formations aux techniques agricoles et à la médecine vétérinaire, ou encore l'ECAM Rennes, qui forme des ingénieurs.

Les enseignants de ces écoles opèrent une première sélection parmi leurs élèves, avant de me proposer des candidats.

Même si le choix final se révèle extrêmement délicat pour moi, je décide personnellement de l'attribution finale de ces bourses à des étudiants qui en veulent et qui ont des projets ambitieux.

Les critères : avoir eu de bonnes notes à l'école, venir d'un milieu familial modeste, et être originaire de Bretagne ou d'une région voisine.

Comment fonctionnez-vous ?

Dans la mesure du possible, j'aime rencontrer les jeunes concernés afin de me faire une idée plus précise de leur situation et de leurs propres attentes. Dans l'ensemble je me trompe peu comme le prouvent les résultats.

Bon nombre de ces boursiers occupent des postes très importants dans leurs entreprises.

Soucieux du respect de mes engagements, je consacre environ un jour par semaine à cette fondation, et je rencontre une ou deux fois par an, les jeunes que je soutiens.

Si j'accorde mon soutien dans la durée, c'est que les résultats suivent, et je suis le premier à m'en féliciter.

« L'association des boursiers Fondation Goubin » : un geste pour dire merci.

Je dois avouer que j'ai été tout particulièrement ému le jour où j'ai appris que ces jeunes venaient, eux-mêmes, de créer une association (association des boursiers Fondation Goubin) pour me remercier de les avoir aidés à un moment clé de leur vie, initiant par la même occasion un véritable réseau d'entraide entre bénéficiaires.

Ils sont près de 600 aujourd'hui.

Présidente de l'association, Caroline JARNET, comme ses anciens collègues qui occupent également des emplois très pointus dans de grandes entreprises, ne manqueraient pour rien au monde le rendez-vous annuel d'octobre à Rennes.

Une opportunité pour tous, de se retrouver, autour d'une bonne table, pour remercier leur bienfaiteur et son épouse qui s'implique également beaucoup pour les étudiants.

« Grâce aux aides de la Fondation, j'ai pu faire mes études à l'ESC Rennes et devenir cheffe de projet en informatique dans un cabinet conseil. Sans cette aide, je ne serais sûrement pas là où j'en suis aujourd'hui. J'en ai pleinement conscience » reconnaît spontanément Caroline JARNET, les larmes aux yeux et plus que jamais convaincue, comme son bienfaiteur, que « la vie est, à la fois, un défi à relever, un bonheur à mériter et une aventure à tenter ».

L'occasion également pour la porte-parole de cette association de rappeler que la Fondation Jean Goubin vient aussi en aide aux associations Handi's Chiens. Associations qui éduquent et remettent gratuitement des chiens d'assistance à des personnes en situation de handicap ou de vulnérabilité.

Un bel exemple de générosité.



« la vie est, à la fois, un défi à relever, un bonheur à mériter et une aventure à tenter ».

@ONM35 Le Ruban bleu n°43 Décembre 2024

20

FEMMES SOLIDAIRES : 80 ANS DE MILITANTISME

Entretien avec notre compagne **Jacqueline LOHAT, Chevalier de l'ONM, Présidente du Comité Femmes solidaires de Saint-Malo et de la Côte d'Emeraude.**

A quand remonte la création de votre association ?

Notre association « Femmes solidaires » est issue de l'« Union des Femmes françaises » née en 1945 des Comités féminins de la Résistance. Elle puise ses racines dans l'anti-fascisme, l'anti-nazisme ; plusieurs de nos fondatrices, dont Danièle Cazanova, sont mortes dans les camps. Des rescapées, parmi lesquelles Marie Claude Vaillant Couturier – qui a témoigné au procès de Nuremberg – Yvonne Dumont, Denise Bréton, ont activement travaillé à la mise en place de l'association à Paris et dans tous les départements...

C'était donc une association nationale ?

Oui, et elle l'est toujours. Créée dès 1945 en Ile et Vilaine, sous la houlette de Marguerite Beaumatin, résistante dinardaise décédée en avril 1946 des suites des sévices subis au cours de ses arrestations et internements. C'est le 30 juillet 1946 que Madame Anne-Marie Glénot, résistante malouine, infirmière libérale, a déposé en sous-préfecture l'acte de création de l'Association familiale de l'Union des Femmes françaises. Une association sœur a été créée dans les mêmes temps à Paramé. Les femmes venaient d'obtenir le droit de vote et d'éligibilité mais pas encore celui de présider ni d'être membre du bureau d'une association, fût-elle féministe ! Ces bureaux étaient donc uniquement composés de messieurs, chefs de famille et pères d'au moins 3 enfants, et présidés, pour celui qui concerne le comité de Saint-Malo, par le Docteur Robert Japhet qui a bien ri quand je le lui ai rappelé. Nous avons eu l'occasion de travailler avec lui bien des années après quand il a accepté d'animer nos conférences sur la santé des femmes (contraception ; cancers féminins...). Il a été le premier lanceur d'alerte à Saint-Malo (avec nous) sur le SIDA, sans malheureusement beaucoup d'échos. Merci, Docteur !

Et pourquoi avoir changé l'intitulé de l'association ?

Si en 1945, l'adjectif « françaises » avait toute son importance à la sortie de l'occupation allemande, il



Photos : © D. et J.C. Guerin

pouvait avoir un sens réducteur pour certaines femmes immigrées qui avaient pourtant toute leur place parmi nous. Donc le changement a été effectif en 1998, Solidaires, nous l'avions toujours été !. Mais ça ne s'est pas fait sans douleurs dans certaines régions !

Si vous deviez définir votre association ?

« Femmes solidaires » est une association féminine, féministe et laïque, indépendante du Gouvernement, des partis politiques, des syndicats et des cultes. Elle est ouverte à toutes les femmes qui partagent nos valeurs d'égalité, de mixité, de parité, de laïcité et de solidarité, quelles que soient leurs opinions politiques, philosophiques ou religieuses. Cela permet de rassembler beaucoup de monde !

Et ses buts ? Nombreux, sans doute ?

Effectivement ! La défense des droits des femmes, ici et ailleurs ! L'égalité pleine et entière et la parité dans tous les domaines. L'égalité, rien de plus. Remplacer le patriarcat par un matriarcat n'aurait aucun sens...L'éducation populaire, la lutte contre toutes les formes de violences et de discriminations faites aux femmes. A ce titre notre comité est membre fondateur du réseau VIF (violences intra familiales) du Pays de Saint Malo qui regroupe maintenant plus de 40 associations. Bien entendu nous gardons un œil vigilant sur les droits acquis tels que celui à l'IVG, la santé des femmes, y compris la reconnaissance promise de l'endométriose comme longue maladie invalidante, sujet qui nous tient à cœur et pour lequel nous avons organisé ces dernières années plusieurs marches sur les remparts de Saint Malo. Et tous les sujets d'actualité : pouvoir d'achat, prix des denrées de première nécessité, inflation, augmentation du coût des énergies...C'est un combat que nous menons avec les hommes et beaucoup sont partants.



Vous travaillez donc sur beaucoup de fronts, pour ne pas dire tous ?

En effet. Les formes de militantisme ont bien évolué depuis 1945 mais pas les buts, y a eu beaucoup de comités UFF créés en France et en Ile et Vilaine à la Libération dont un gros comité à Rennes (disparu dans les années 80) pour aider les femmes qui en avaient besoin à s'y retrouver pour bénéficier des avancées obtenues par le Conseil National de la Résistance (sécurité sociale, allocations familiales, colonies de vacances pour les enfants : « le bol d'air »). L'UFF a eu ses propres colos au bon air ! et se dépatouiller avec les tickets de rationnement qui ont perduré un certain temps. Il y a eu les fêtes de la Libération, les bals pour le retour des prisonniers. Et puis le souffle est retombé dans les années 50/60. A Saint-Malo, on a connu un regain d'activités au début des années 70 avec les collectes de vêtements et de médicaments pour les bateaux pour le Vietnam, les galas de la Paix. 1975 a été déclarée « Année internationale des Femmes par l'ONU ». Je suis tombée dans la marmite, comme Obélix, et c'est reparti ! Nous travaillons aussi à l'international, grâce au statut consultatif spécial auprès de l'ONU dont bénéficie Femmes solidaires pour les problématiques concernant les femmes. C'est très important pour celles dont nous pouvons par ce biais faire entendre la voix.

Quel est votre périmètre d'action ?

Le Nord du département, principalement la Côte d'Emeraude. Notre antenne de Cancale, très active, y organise, entre autres événements, un ciné-débat annuel aux alentours du 25 novembre, journée mondiale du refus de la violence faite aux femmes avec intervention de nos invités.es auprès des élèves. En tant que Mouvement d'éducation populaire, agrée Education nationale, nous intervenons dans les établissements scolaires de l'arrondissement, mais aussi CDAS, Résidences seniors. Notre dernière exposition « maison » « la difficile accession des femmes aux jeux olympiques » remporte un franc succès et est très demandée : à l'Espace Sport de Dinard pour ses olympiades, au CDAS de Dol, au Collège Saint Magloire de Dol, à l'Ecole publique de la Richardais, à la Résidence seniors les Girandières, à la Maison de la Famille de St Malo, à l'Espace Bougainville – La découverte, à Cancale pour les olympiades, à Janzé puis à Guéméné Penfao pour une présentation au groupe Femmes et Vie locale du Pays de Redon et de Vilaine avec qui nous entretenons des liens d'amitié. Nous organisons aussi repas festifs et conviviaux, sorties touristiques et culturelles. Un de nos meilleurs souvenirs : la visite du Parlement européen à Bruxelles avec découverte d'Etretat à l'aller et retour par la baie de Somme !

@ONM35 Le Ruban bleu n°43 Décembre 2024

Et quels sont vos projets immédiats ?

Ils sont issus de la constatation que nous faisons que les violences envers les femmes – notamment les féminicides – ne diminuent pas. Nous les dénonçons sur l'espace public par l'installation de « bancs rouges » comme à Saint-Malo, Cancale, Saint Jouan des Guéréts, la Richardais, communes dont nous remercions vivement les Municipalités. Nous rêvons qu'il y ait un banc rouge dans toutes les communes du Pays de Saint Malo. Le premier a vu le jour à Bastia il y a plus de dix ans maintenant.

Bien sûr nous resterons vigilantes quant à l'égalité des salaires (l'Arlésien), le pouvoir d'achat, l'accès à la santé, à l'éducation, à la culture, aux loisirs. Il est révoltant de penser qu'au 21ème siècle des familles ne peuvent pas manger correctement, se chauffer.

Beaucoup d'autres sujets nous préoccupent d'ailleurs et nous sommes déterminées à continuer nos combats, y compris avec nos amies Afars d'Ethiopie et du Rwanda.



Photos : © D. et J.C. Guerin

Et que dire de ces bientôt 80 ans de militantisme ?

Je n'en suis pas là ! Mais ça représente beaucoup beaucoup de travail. De grandes avancées pour les droits des femmes, la dernière étant l'inscription le 8 mars dernier de l'IVG dans la Constitution française. Quelques déceptions aussi et une volonté intacte, inébranlable, de poursuivre le combat !

Nous sommes devenues une figure incontournable du féminisme à Saint-Malo, une association à part entière, connue et reconnue.

D'autres mouvements féministes ont émergé ; les formes de combat ont changé. Plus éphémères. Il semble ne plus y avoir de militantisme pérenne. Mais qu'on ne nous parle pas d'agisme! Notre Mouvement n'est pas du tout ringard. D'ailleurs nous avons aussi participé à cette émergence là.

Nous sommes un Mouvement national fort de 200 comités locaux – celui de Saint-Malo et de la Côte d'Emeraude, seul comité en Ile et Vilaine, regroupe plus de 150 personnes – et qui a su s'adapter à la modernité. ■

22

@ONM35 Le Ruban bleu n°43 Décembre 2024

21

PROJET DE LOI « AIDE À MOURIR » : VICISSITUDES D'UNE ADOPTION

Médecine / éthique / droit : Michel POIGNARD, avocat honoraire à la Cour, spécialiste en droit de la santé, revient sur le projet de loi fin de vie de 2024 dont l'examen par le Parlement a été suspendu, en juin dernier.

Au terme d'un processus multiforme de réflexion-concertation (rapports parlementaires, convention citoyenne, auditions, avis des églises, des cercles philosophiques, du Comité national d'éthique, des associations, de l'Ordre national des médecins, de l'Académie de médecine...), et après passage devant le Conseil d'Etat, un projet de loi « relatif à l'accompagnement des malades et de la fin de vie » a été adopté, le 10 avril 2024, en Conseil des Ministres.

Une commission spéciale de 70 députés a été constituée et le texte débuta, le 27 mai, un long parcours parlementaire sans recours à la procédure d'urgence pour précisément donner du temps au législateur sur un sujet sociétal particulièrement sensible et clivant.

Articulé autour de 2 volets (soins d'accompagnement et aide à mourir), le projet de loi avait amorcé en réalité un énorme chantier truffé, au-delà des intentions-incantations affichées, de questionnements tout autant médicaux qu'éthiques et juridiques.

Des conditions cumulatives

Le cadre d'éligibilité était fixé : volonté exprimée de manière libre et éclairée, patient majeur doté d'un discernement non altéré, maladie incurable, pronostic vital engagé à court ou moyen terme, souffrance physique ou psychique réfractaire ou insupportable. Un délai de 15 jours aurait été donné au corps médical pour prendre sa décision ; en cas de refus, le Tribunal Administratif aurait pu être saisi par le patient au moyen de la procédure du référé.

A la sédation profonde et continue de la loi Claeys-Leonetti de 2016 se serait alors substituée l'ouverture à la voie au suicide assisté avec exception d'euthanasie par administration d'une substance létale par la personne elle-même ou par un médecin, un infirmier voire par une personne volontaire désignée par l'intéressé.

Une myriade de questionnements

Les mises en œuvre pratiques s'annonçaient complexes.

A preuve, l'appréciation du pronostic vital « à moyen terme », la prise en compte du rythme d'évolution de la maladie, les contours du mal incurable comme du degré des souffrances a fortiori psychiques,

le traitement spécifique des cas de maladies neurodégénératives ou des maladies psychiatriques, la collégialité ou non dans la décision médicale, l'exercice de la clause de conscience du corps médical tout comme du juge administratif saisi en appel « pour accéder à la demande de donner la mort », vocation des Comités d'éthique des établissements de soins comme des maisons d'accompagnement, adaptation du serment d'Hippocrate comme du Code pénal sur l'homicide.

Autant d'interrogations à résoudre pour le médecin, le juriste et le spécialiste d'éthique médicale tandis que le législateur, de son côté, dans les pas de Rousseau et de Montesquieu, recevait comme terrible mission de confectionner une loi générale et absolue alors même que chaque cas médical requiert, en conscience et dans la confiance, un traitement dans l'absolu raisonnablement propre.

Au bout du processus législatif, avec navette entre l'Assemblée Nationale et le Sénat, le Conseil Constitutionnel aurait eu à se prononcer sur la conformité au bloc constitutionnel du texte.

On pouvait parier, qu'en particulier sur la notion de dignité de la personne humaine – comme il le fait régulièrement à propos des lois de bioéthique -, sur le principe d'autonomie, sur les modalités de l'exercice de la clause de conscience du médecin comme du juge, sur le principe d'égalité à l'accès aux soins palliatifs comme plus globalement sur l'éthique du soignant, son éclairage aurait été majeur.

Dans ce dossier, appel se devait d'être fait à responsabilisation de chacun, du citoyen-patient aux soignants comme aux aidants ; appel à la règle de droit également pour être à la fois phare et digne.

La dissolution prononcée, en juin 2024, par le Chef de l'Etat, a mis un terme au processus parlementaire engagé.

La nouvelle mandature devrait réaffirmer son attachement à reprendre la discussion sans doute sur un projet remanié.

Répondre aux besoins sociétaux exprimés tout en maîtrisant les risques de dérives à la lumière des expériences étrangères Belgique, Canada, Suisse, Autriche : rôle d'équilibriste dévolu au législateur.

Dans son avis public rendu sur le projet de loi initial, le 4 avril 2024, l'Assemblée Générale du Conseil d'Etat, évoquant l'écueil de l'illusion du droit qui prétendrait se substituer à la sagesse consistant à inventer les comportements justes appropriés à la singularité des cas, s'était plu à rappeler cette fameuse formule du juriste-civiliste, le Professeur Jean Carbonnier : « Ne légiférez qu'en tremblant, préférez toujours la solution qui exige moins de droit et laisse le plus aux mœurs et à la morale ». ■

@ONM35 Le Ruban bleu n°43 Décembre 2024

23

EUTHANASIE ET SUICIDE ASSISTÉ EN DÉBAT

Par notre Compagne **Joëlle LE GALL, Présidente fondatrice de la FNAPAEF**

Fin de vie/ Euthanasie – Un sujet préoccupant - Des antécédents dans l'histoire moderne – Que dit la loi Claeys Léonetti ? – la Belgique a voté la loi en 2002.

Les mots ont un sens

Euthanasie : Aujourd'hui, l'euthanasie est interdite en France. Il s'agit d'un « acte destiné à mettre délibérément fin à la vie d'une personne atteinte d'une maladie grave et incurable, à sa demande, afin de faire cesser une situation qu'elle juge insupportable », selon la définition retenue par le Comité Consultatif National d'Ethique (CCNE) dans un avis de 2013.

Assistance au suicide : appelé à tort le suicide assisté, également interdit en France. C'est la personne elle-même qui accomplit le geste fatal, et non un tiers. Concrètement c'est donner les moyens à une personne de se suicider « Dans ce cas, la personne réalise elle-même son suicide en absorbant un produit létal qui lui a été préalablement délivré » selon la définition du CCNE.

« La différence est tenue avec la notion d'euthanasie » relève le CCNE évoquant des déclinaisons de la notion d'aide active à mourir. La législation de la loi a été jugée possible en France par le CCNE en septembre 2022.

Dans l'histoire (moderne) la volonté de dépénaliser l'euthanasie remonte à 1906 en Ohio : le parlement propose une loi concernant le patient afin de lui permettre de demander qu'on mette fin à sa vie. Bien que cette demande soit soumise à une commission, ce projet de loi ne fut pas adopté. Naitre, c'est mourir un jour, mais nous souhaitons tous une mort paisible. Cette fin doit-elle passer par une intervention humaine brutale/une assistance au suicide ou être accompagnée par le corps médical comme le précise la loi Claeys Léonetti qui légalise la possibilité de soulager le patient en l'accompagnant en douceur, sans souffrances physiques et psychiques, lorsque tout a été tenté avec les moyens dont il dispose et en évitant tout acharnement thérapeutique. Cette loi est-elle suffisamment connue du grand public ?

C'est toute l'ambiguïté à laquelle nous sommes aujourd'hui confrontés en France avec le projet de loi suicide assisté/euthanasie qui soulève bien des questions éthiques et inquiète le corps médical.

Au Moyen Age, la foi chrétienne fait craindre une mort sans agonie appelée « la male mort » s'opposant à la « bonne mort » précédée de l'extrême-onction qui aboutit les péchés et laisse place à l'agonie. Le Siècle des Lumières apporte, quant à lui, un autre

regard sur l'euthanasie : le serment d'Hippocrate, rendu obligatoire lors des soutenances de thèse de médecine par un édit royal de 1707, condamne ainsi l'acharnement thérapeutique : « Je ferai tout pour soulager les souffrances. Je ne prolongerai pas abusivement les agonies. Je ne provoquerai jamais la mort délibérément. ».

Selon les trois religions monothéistes, judaïsme, christianisme et islam, qui condamnent euthanasie et suicide assisté, la vie n'appartient pas aux êtres humains mais à Dieu.

En décembre 2022, une convention citoyenne sur la fin de vie, constituée de 184 Françaises et Français, tirés au sort, a été lancée, le Conseil Economique Social et Environnemental étant chargé de la piloter. La convention s'est prononcée majoritairement en faveur d'une évolution de la loi pour une « aide active à mourir » le 19 mars 2023 lors d'un vote au Conseil économique.

La France compte un peu plus de 68 millions de Français dont 64 millions âgés de 20 à plus de 75 ans (source de l'INSEE 2024). La participation citoyenne se doit d'être un exercice qui favorise une expression individuelle et collective, informée et argumentée, avec pour finalité de nourrir la décision publique. Concernant la loi en préparation, une réelle volonté d'information a semble-t-il fait défaut.

La caractéristique principale de la participation est d'amener chacun à s'exprimer en tant qu'acteur de l'intérêt général. Cette convention sur la fin de vie a été dirigée par un comité de gouvernance composé de six représentants du CESE, trois représentants du milieu de la recherche universitaire, deux représentants du Comité consultatif national d'éthique pour les sciences de la vie et de la santé (CCNE), un représentant du centre national des soins palliatifs (9 déc. 2022). Pour une représentation de l'ensemble de la population, le comité de gouvernance a défini six critères de recrutement : le sexe, l'âge (six tranches d'âge à partir de 18 ans), les typologies d'aire urbaine (définies en fonction de la répartition des personnes en fonction du type de territoires où elles résident), la région d'origine (répartie en fonction du poids démographique de chaque région française), le niveau de diplôme, les catégories socioprofessionnelles. Nous pouvons nous interroger sur l'éventuelle légalisation d'une telle loi au regard des critères choisis : est-elle la conséquence d'une décision essentiellement budgétaire au détriment d'un accompagnement plus



© photos_block_035004-19026

@ONM35 Le Ruban bleu n°43 Décembre 2024

24



couteux et respectueux de la vie en donnant à chacun l'accompagnement humain et médical indispensable pour une fin de vie digne. Le bon diagnostic a-t-il été posé ?

Les milliards de dettes de l'Etat sont-ils à l'origine de cette orientation, afin de réduire les moyens qui permettraient de créer et de financer des unités de soins palliatifs dignes de ce nom et en nombre suffisants qui font si cruellement défaut dans notre pays. Emmanuel MACRON, au début de son premier mandat nous promettait enfin de faire voter « la loi autonomie grand âge » afin d'accompagner et de financer la perte d'autonomie des personnes âgées mais aussi des citoyens en situation de handicap. En juillet 2020 il intégrait au projet de loi en cours le cinquième risque. Le 1er décembre 2021 la cinquième branche de la Sécurité Sociale ayant vocation à financer l'accompagnement de la perte d'autonomie était juridiquement actée. Enfin la grande avancée tant attendue depuis plusieurs décennies était en marche. Notre déception a été grande lorsque l'annonce d'un manque de trésorerie de l'Etat ne permettait plus de donner le jour à cette loi, remplacée par quelques mesurées bien éloignées de la triste réalité des besoins, pire cédant la place au projet de loi « suicide assisté/euthanasie ».

En France, les **soins palliatifs d'un hôpital ou d'une clinique** permettent aux patients en fin de vie d'être **soulagés avant de mourir**. « *Ils visent à améliorer la qualité de vie des personnes malades en prévenant et en soulageant leurs souffrances physiques, psychiques ou encore spirituelles* », explique le ministère de la Santé sur son site internet. *"Il appartient au médecin en charge du patient de juger s'il y a obstination déraisonnable, après en avoir discuté avec l'ensemble de l'équipe soignante"* (site santé.fr).

Nos hôpitaux publics sont en grande difficulté, nos soignants (médecins, infirmiers, aides-soignants...) comme les patients et leurs familles sont en grande souffrance. **Est-ce qu'après la marchandisation de la vieillesse nous rentrons dans le cycle de la marchandisation de la fin de vie ?**

Où en sommes-nous en août 2024 ? Le 2 avril 2023, dans son rapport final, la commission se prononce en faveur du développement des soins palliatifs et de l'ouverture, sous conditions, du suicide assisté et de l'euthanasie. Le président de la République a annoncé un projet de loi, suspendu en juillet 2024 du fait de la dissolution de l'Assemblée nationale. Nous restons donc dans l'attente des décisions qui seront prises par le prochain gouvernement.

La loi Claeys Léonetti – une avancée considérable

La loi de 2005, dite loi Leonetti, première loi spécifique

@ONM35 Le Ruban bleu n°43 Décembre 2024

25

à la fin de vie, **introduit l'interdiction de l'obstination déraisonnable**. Tout patient est en droit de considérer qu'un traitement constitue pour lui une obstination déraisonnable et peut le refuser, même si ce refus peut entraîner des conséquences vitales. (Ministère de la santé et de la prévention). Le 2 février 2016, la loi Claeys-Leonetti crée de nouveaux droits en faveur des malades et des personnes en fin de vie. Les directives anticipées sont revalorisées, elles n'ont plus de condition de durée et deviennent contraignantes pour le médecin, sauf cas exceptionnel. C'est cette loi qui encadre la fin de vie des malades incurables en France. Elle interdit l'euthanasie et le suicide assisté, mais permet une "sédation profonde et continue jusqu'au décès" dans des cas précis. Cette loi prévoit l'arrêt des traitements en cas "d'obstination déraisonnable" (ou acharnement thérapeutique) : si le patient le souhaite, les traitements peuvent être "suspendus". **Si le patient ne peut exprimer sa volonté**, la décision doit être prise par les médecins de façon "collégiale". (voir texte de loi dans son intégralité). En 2022, le CCNE a, pour la première fois, considéré que cette loi pouvait être modifiée pour introduire la possibilité d'une aide active à mourir. Mais il y a mis de nombreuses conditions et certains de ses membres se sont distancés de cet avis.

Au-delà de la France, la légalisation de la loi euthanasie/suicide assisté est source de débats, la plupart des pays la refuse. En 2015 elle est légalisée dans cinq pays : la Colombie, les Pays-Bas, le Luxembourg, la Belgique, l'Espagne. En 2021, s'y ajoutent certains états des Etats Unis. **Mais un grand nombre de pays ont fait le choix de l'arrêt des traitements à la demande du patient, en interdisant l'acharnement thérapeutique et en optant pour des initiatives d'accompagnement des patients en fin de vie**. En Belgique où la loi a été votée en 2002 le coût d'un suicide assisté est d'environ 2500 euros. Des Français choisissent donc de passer la frontière pour y avoir recours, le journal **l'Union** (confirmés par plusieurs sources) avance « quand ils vont en Belgique, il n'y a pas de ligne où c'est écrit "euthanasie", il y a une prise en charge globale en oncologie ou soins palliatifs. La Sécurité Sociale n'a pas pour mission première de contrôler la prescription médicale d'un praticien, et regarder dans le détail quel produit a été injecté » ...

En conclusion, il appartient au Français de décider, en pleine conscience et en parfaite connaissance de cause, d'un sujet fondamental de notre société, avant que ne soit remis à l'ordre du jour le projet de loi qui questionne et ouvre la porte à une remise en question du « Serment d'Hippocrate » considéré comme l'un des textes fondateurs de la déontologie médicale. ■



Quels projets et actions mène le fonds en faveur d'une agriculture durable ?

Les projets soutenus par le FDR via son activité de mécénat sont des projets scientifiques :

- portés par des organismes de recherche ou des scientifiques reconnus dans leur domaine,
- qui auront à cœur de faire progresser la connaissance des sols, promouvoir les bonnes pratiques auprès des agriculteurs afin de leur assurer un meilleur revenu et favoriser les adaptations aux changements environnementaux qu'ils peuvent connaître.

◆ **Atlas des champignons du Sol, INRAe (2021-2024)**

Le Fonds de dotation soutient l'INRAe de Bourgogne Franche-Comté pour la recherche sur la diversité et les interactions des champignons moléculaires en lien avec les pratiques agricoles. Le soutien du FDR assure le cofinancement d'un chercheur qui a publié des articles scientifiques et l'édition de l'Atlas, ouvrage de référence pour le grand public en 2024 et la tenue d'un symposium en avril 2024 au Museum National d'Histoire Naturelle de Paris.

◆ **Institut de Recherche et Développement, Etude des sédiments en Inde (2024- 2026)**

Le FDR soutient une équipe de chercheurs franco-indienne avec pour objectif de mesurer l'apport de sédiments utilisés par des agriculteurs dans un bassin versant du centre de l'Inde pour fertiliser leur sol.

L'objectif est de faire des analyses physico-chimiques afin de comprendre l'amélioration de la fertilité des sols, mesurer la présence des microplastiques et de faire une évaluation socio-économique de la durabilité de cette pratique, largement répandue en Inde.

◆ **Le fonds de dotation Roullier, un acteur essentiel ?**

À travers ses actions et ses projets, le fonds s'affirme comme un acteur essentiel de l'agriculture durable.

Les valeurs écoresponsables se rejoignent sur les exigences économiques des exploitants. La défense d'un modèle réfléchi et vertueux permet de répondre à des besoins croissants en matière d'alimentation tout en préservant les ressources naturelles.

Le fonds de dotation dispose d'un outil de sensibilisation : **Le Minéralium**.

Situé à Saint-Malo, dans le département d'Ille-et-Vilaine, le fonds de dotation Roullier a organisé l'exposition Minéralium. Cette dernière s'étendant sur 1 500 m², est consacrée aux différents minéraux et leur rôle respectif dans le domaine de la nutrition des sols. Le Minéralium permet une immersion dans les profondeurs de la Terre pour découvrir le rôle essentiel des minéraux dans la nutrition végétale, animale ou humaine. Cet espace pédagogique est aussi un lieu de rencontre et de débat entre les acteurs de l'agriculture durable. C'est l'opportunité de sensibiliser autour des enjeux d'avenir en matière d'agriculture, d'alimentation et d'exploitation environnementale. L'agriculture de demain devra assurer la sécurité alimentaire de la population mondiale tout en préservant les ressources naturelles pour les générations futures.



Le Fonds de Dotation Roullier participe à cette transition grâce à sa mission à la fois pédagogique, scientifique et solidaire en faveur d'une agriculture plus durable.

◆ **A l'origine de ce fonds, le Groupe Roullier qui possède un Centre Mondial de l'Innovation (CMI) pour l'agriculture de demain. Quel est le rôle du CMI ?**

L'innovation menée au CMI Roullier, de la recherche à la mise sur le marché de produits de rupture, de répondre aux problématiques du terrain remontées par l'ensemble des collaborateurs des activités du Groupe, en lien avec nos clients et nos partenaires. A ce titre, le CMI Roullier développe des solutions agronomiques et zootecniques à haute valeur ajoutée qui améliorent les performances agricoles dans le respect de l'environnement.

Les équipes d'innovation s'engagent au quotidien pour améliorer et renforcer les fonctions spécifiques du sol, de la plante et de l'animal en développant des produits technologiques au service du rendement, de la qualité et de la durabilité permettant d'accompagner le renouvellement du monde agricole.

◆ **Sur la partie industrielle, le Centre Mondial de l'Innovation Roullier dispose d'un pôle R&D Procédés. Pouvez-vous en dire plus ?**

L'innovation au sein du Groupe Roullier s'entend aussi bien dans le domaine de la recherche de solutions en laboratoire que dans la recherche industrielle. Basée en France, à Dinard, le pôle R&D procédés du Centre Mondial de l'Innovation Roullier incarne la volonté du Groupe d'agréger l'ensemble des compétences techniques sur la recherche de process industriels, au service de son développement.

Ce pôle intègre une usine pilote intégrée, réplique d'une usine à taille réduite, entièrement modulaire. Il vient compléter l'écosystème de l'innovation au sein du Groupe et travaille de concert avec les équipes innovation produits du CMI Roullier sur les développements de solutions.

◆ **Pour découvrir cette exposition, le Minéralium ouvre ses portes chaque année au grand public lors de divers événements :**

◆ **Fête de la Science, Journées du Patrimoine, Journée des sols etc**

UN FONDS DE DOTATION POUR FAVORISER L'AGRICULTURE DURABLE



© Photo : Fonds de dotation Roullier

Interview

Jean Christophe PIOT
Chevalier de l'ONM,
expert-comptable
diplômé, cadre dirigeant
pendant 41 ans dans le
Groupe Roullier, en France
et à l'international,
est actuellement Président de
société, Président du Comité
Bretagne des Conseillers du
commerce extérieur, et
Officier dans la réserve
citoyenne.

Président du Fonds de
dotation Roullier, après une
visite réussie du Minéralium,
qu'il a organisée avec la
directrice Prune Passama en
octobre 2023, pour les
membres du Comité du Pays
de Saint-Malo, il a bien voulu
répondre à nos questions sur
le Groupe Roullier et
son Centre Mondial de
l'Innovation (CMI).

Pouvez-vous nous expliquer l'activité du Groupe Roullier ?

Groupe industriel, familial et indépendant, le Groupe Roullier réalise, grâce à ses 10 400 collaborateurs dont 74 % à l'international, 3 milliards d'euros de chiffre d'affaires consolidé. Ses expertises (nutrition des sols, des plantes, des animaux, agroalimentaire), centrées sur les besoins humains, montrent l'ouverture d'esprit d'un Groupe connecté aux enjeux d'avenir. Avec 109 unités industrielles, partout dans le monde, c'est un Groupe, toujours en mouvement, qui fait de l'innovation et de l'amélioration continue un défi quotidien et qui donne à ses 5 activités diversifiées (TIMAC AGRO, Phospea, la Magnésie, l'Agroalimentaire, la plasturgie), toute l'autonomie et la liberté de tester et d'avancer. **Faire mieux, faire différemment, explorer les possibles, c'est la façon d'agir du Groupe Roullier.**

Pourquoi un fonds de dotation Roullier a-t-il été créé ?

Le fonds de dotation Roullier a été créé en 2016 à l'initiative de son fondateur Daniel Roullier dans le but de répondre aux enjeux et défis du secteur agricole. Face aux perspectives et à l'accroissement de la population mondiale, l'organisme promeut des méthodes production agricole durables. Retour sur ses valeurs, ses projets et ses missions, en France, comme à l'étranger.

L'agriculture durable porte-t-elle des valeurs d'avenir répondant aux enjeux économiques et défis environnementaux ?

Le fonds de dotation Roullier promeut l'agriculture durable. Celle-ci tient, entre autres, aux actions et principes suivants :

- limiter l'impact environnemental des exploitations ;
- promouvoir une agriculture productive qui participe à la sécurité alimentaire ;
- préserver la qualité des sols ;
- respecter la biodiversité et les ressources naturelles.

Cette approche raisonnée de l'agriculture concilie les enjeux sociaux aux contraintes économiques de rentabilité, sans oublier la protection de l'environnement.

Pourquoi la solidarité est au centre des valeurs du fonds de dotation Roullier ?

Le fonds de dotation Roullier adopte une posture philanthropique et soutient des projets de recherche par du mécénat. Cet aspect solidaire de son activité est complémentaire des actions de pédagogie et de recherches scientifiques. Par ailleurs, celles-ci sont menées avec intégrité et en toute indépendance.

Ainsi, de nombreux projets sont réalisés à l'échelle locale et internationale. Une démarche essentielle pour répondre aux défis de demain avec une approche raisonnée et viable pour les exploitants et l'environnement.

CRIME ET JUSTICE DANS LA GUERRE

Par Marie-Liesse Houbé

Maitre de Conférences des Facultés de Droit, Chevalier de notre Ordre, spécialiste en droit européen, Marie-Liesse Houbé, qui a dirigé l'IPAG de Rennes (1996-2006 et 2016-2020), occupe un poste d'enseignant-chercheur à plein temps à l'Académie Militaire de St Cyr-Coëtquidan. Sa vision de juriste et d'enseignante comme son expérience internationale dans les instances universitaires, viennent nourrir ici notre réflexion sur la problématique « Crime & Justice dans la guerre ».

Le 22 février 2022, la Fédération de Russie attaquait l'Ukraine. Le 1er juillet 2022, la Cour Pénale Internationale fêtait ses vingt ans d'existence. Le lien entre ces deux dates : le crime et la justice dans la guerre. La question est ancienne (qu'on relise l'Iliade) mais, bien qu'elle n'ait jamais cessé d'être d'actualité, elle se pose aujourd'hui avec une acuité particulière. Elle prend un relief singulier car elle est l'une des équations fondamentales à résoudre pour que la foi de la communauté internationale dans les principes onusiens de la paix et des droits de l'homme survive aux attaques brutales et récurrentes au droit de la guerre qui intègre précisément les valeurs onusiennes et les droits du genre humain en temps de guerre. La chose est peu connue et d'aucuns s'étonnent : comment peut-on parler du droit des conflits armés alors que la guerre sert la cause de la mort ?

Guerre et humanisme ne font pas bon ménage dans les consciences collectives et c'est pourtant l'humanisme qui est à l'origine des lois de la guerre. Il a précisément pour fonction d'empêcher la perpétuation d'inhumanités. L'humanisme est en d'autres termes à l'origine et le principe directeur du droit de la guerre.

Que l'on jette un regard même furtif sur l'histoire des hommes : les crimes de guerre, le génocide ont de tout temps existé. Les listes des exactions seraient longues... L'apport et le mérite du XX^e et de ce début du XXI^e sont d'avoir cherché à les sanctionner, d'avoir cherché à rendre justice et dignité aux victimes d'atrocités par l'instauration d'une justice dont la seule existence pourrait aussi faire office de dissuasion. Le droit protège mais il ne peut protéger que s'il punit. Et s'il punit efficacement...

Au cours du XX^e siècle, de nombreux procès nationaux se sont ainsi tenus notamment consécutivement au second conflit mondial. Pour la seule France, que l'on se souvienne des procès du Maréchal Pétain, de Pierre Laval, de Joseph Darnand, de Klaus Barbie, de Paul Touvier, de Maurice Papon et de la mort pour Braslilach et Charles Maurras. Mais l'espace de justice

ne pouvait et ne peut se réduire à la seule volonté politique des Etats. L'exemple de l'impunité des criminels de guerre italiens durant le second conflit mondial en atteste.

La déclaration de Moscou (1943) de Staline, Churchill et Roosevelt innove à cet égard, en incluant pour la première fois, suite à la dénonciation des crimes de guerre des nazis, leur volonté de sanctionner ces crimes, ce qui conduira à la création du Tribunal Militaire International plus connu sous le nom du Tribunal de Nuremberg auquel il faut adjoindre le Tribunal de Tokyo et celui beaucoup moins connu de Saïgon. Suivront les conventions de Genève de 1949 qui joignent notamment les Etats parties à adopter les lois nécessaires en matière pénale pour les infractions contre le genre humain tout en leur conférant une compétence universelle puis, la convention sur l'imprescriptibilité des crimes de guerre entrée en vigueur en 1970 adoptée par l'Assemblée des Nations Unies. La cause de l'humanité semble être entendue qui conduira plus tard à la création du Tribunal International pour la Yougoslavie, celui pour le Rwanda.

UNE LEGITIMITÉ

Les avancées sont louables mais, en regard de l'accroissement des confrontations armées et d'une conscience de la communauté internationale toujours plus informée et vive, cette justice pénale internationale d'exception établie au cas par cas, à la discrétion de la volonté politique des seuls Etats, laissait impunis des crimes de guerre majeurs et par trop nombreux.

Le risque fréquent d'impunité des auteurs de crimes de guerre conduira les Etats à s'accorder sur la création d'une juridiction internationale : la Cour Pénale internationale. Instituée par le traité du Statut de Rome (2002) et installée à La Haye, elle est compétente pour juger et fixer les conditions de réparation des crimes contre la condition humaine. Son statut pose le principe que quiconque attente aux droits fondamentaux de l'humanité est individuellement et personnellement responsable. Innovation capitale, la qualité de chef d'Etat ou de gouvernement, de membre du gouvernement ou d'un parlement, de représentant élu ou agent d'un Etat n'est pas une clause d'exonération. En d'autres termes, l'immunité est levée.

Par ailleurs, le mérite du Statut de Rome consiste également en ce qu'il définit précisément les crimes attentatoires à la condition humaine levant ainsi le flou juridique et les ambiguïtés du passé sur la qualification des faits. La terminologie distingue ainsi le crime de guerre, le crime contre l'humanité, le génocide et depuis 2010 le crime d'agression. Au regard des conflits actuels, au premier chef desquels le conflit Russo-Ukrainien, la définition précise des actes est particulièrement importante et précieuse.



@ONM35 Le Ruban bleu n°43 Décembre 2024

27

@ONM35 Le Ruban bleu n°43 Décembre 2024

28



Le crime de guerre est ainsi une exaction commise à l'encontre de civils ou de militaires perpétrée lors d'un conflit armé d'ordre international ou interne. Il reçoit une définition très large : il englobe le fait d'utiliser des armes interdites comme les armes à sous-munitions, le fait d'attaquer ou de tuer des civils, de maltraiter des prisonniers, de procéder à la conscription ou à l'enrôlement forcé d'enfants de moins de 15 ans dans les forces ou groupes armés ou de les faire participer aux hostilités et toute forme de malveillance et de cruauté comme la torture, la mutilation, l'esclavage sexuel, le viol, la grossesse forcée. Entre également dans cette catégorie le pillage, la prise d'otages, la déportation, le fait de diriger intentionnellement des attaques contre la population civile, contre le personnel d'organisations caritatives ou des bâtiments consacrés à l'art, à la religion, à l'éducation ou des hôpitaux. Les crimes de guerre n'engagent pas la responsabilité de l'Etat mais la responsabilité pénale des individus qui les ont commis. Quant au crime contre l'humanité, les faits qui en sont constitutifs recourent forcément pour partie ceux du crime de guerre (meurtre, torture, grossesse forcée, stérilisation forcée etc...). Mais il s'en distingue par le fait qu'il cible une population dans son ensemble, et ce quelles que soient les nationalités des civils. (A la différence du génocide, il n'a pas forcément pour cible un groupe national, ethnique, racial ou religieux en particulier.) En conséquence, la responsabilité pénale est celle de l'Etat, c'est à dire celle des hautes autorités. Le génocide quant à lui, désigne l'extermination physique, intentionnelle, systématique et préméditée d'un groupe en raison de ses origines, ses caractéristiques, ses appartenances. Le meurtre des membres d'un groupe, les atteintes graves à l'intégrité physique ou mentale de membres d'un groupe, la soumission intentionnelle d'un groupe à des conditions d'existence susceptibles d'entraîner sa destruction physique totale ou partielle, les mesures visant à entraver les naissances au sein d'un groupe, le transfert forcé d'enfants d'un groupe à un autre sont les actes majeurs susceptibles de constituer un génocide. Enfin, rappel cinglant du principe de la paix comme fondement de l'ordre international, le statut de Rome a ajouté en 2010 aux crimes interdits le crime d'agression, ici, c'est la responsabilité pénale des autorités étatiques qui est établie pour planification, préparation et déclenchement des opérations ou commission d'un acte consistant pour un Etat à employer la force armée contre la souveraineté, l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique d'un autre Etat.

L'invasion, l'annexion par le recours à la force, le blocus des ports ou côtes figurent naturellement sous cette qualification.

DES AVANCEES PERFECTIBLES

La mariée est belle, trop belle...La répression est-elle

@ONM35 Le Ruban bleu n°43 Décembre 2024

effective et peut-on aujourd'hui espérer la fin de l'impunité lorsque ces exactions sont commises ? La dramatique actualité des conflits armés contemporains nous offre un cadre de réflexion qui ne laisse pas de s'interroger sur le maintien dans de nombreux cas de l'impunité. C'est que le principe même d'une juridiction universelle pour juger les crimes les plus odieux se heurte aux murs de la souveraineté des Etats. Ainsi, certains Etats parmi les plus puissants, les U.S.A, la Chine, la Russie, l'Inde mais aussi Israël et la grande majorité des pays arabes ne sont pas parties au Statut de Rome. Ses règles ne leur sont donc pas applicables sous réserve d'une part qu'ils n'aient pas reconnu et accepté la compétence de la Cour pour des crimes commis sur leur territoire ou par un de leur ressortissant (cas de l'Ukraine) ou fait l'objet d'une saisine de la Cour par le conseil de sécurité de l'ONU.

Le Conseil de Sécurité peut en effet saisir la Cour de crimes survenus sur le territoire d'un Etat non partie ou perpétrés par les ressortissants de cet Etat et plus spécifiquement « en cas de menace contre la paix, de rupture de la paix et d'acte d'agression » (Ch VII Charte des Nations Unies). Malgré tout, force est de reconnaître que l'impunité des barbares a de beaux jours devant elle, notamment dans l'hypothèse d'un conflit interne à un Etat ou d'une répression féroce et systématique des opposants à un régime bien que le Conseil de Sécurité puisse s'appuyer dans cette hypothèse sur les risques d'extension internationale du conflit (ex Rwanda, Afghanistan, Somalie, Angola, Haïti). Cette impunité doit aussi naturellement être relevée dans le cadre de conflits internationaux. En atteste la proposition du Conseil de l'Union Européenne de décembre 2022 de créer un tribunal spécial pour le crime d'agression de la Fédération de la Russie à l'encontre de l'Ukraine qui permettrait de juger V. Poutine et les hauts responsables politiques et militaires, la Cour étant incompétente faute d'adhésion de la Russie au Statut. Par ailleurs, on imagine mal la Fédération de Russie ne pas se saisir de l'arme du veto dont elle dispose en qualité de membre permanent du Conseil de Sécurité pour éviter que ses propres autorités ne soient traduites devant la Cour ! Concrètement et pour résumer, en l'état actuel du droit, tant que V. Poutine et autres hauts dirigeants russes mais aussi tout autre criminel de guerre russe restent sur le territoire russe, l'impunité est assurée.

Dans ces conditions, la crédibilité de la lutte contre l'impunité des crimes attentatoires à la condition humaine reste bien imparfaite et sans doute le restera-t-elle encore longtemps... « L'homme est un loup pour l'homme »...
Ce n'est pas un jugement. Ce n'est pas non plus une réponse mais une question, car au fond, ce qui se dessine en contre-jour de ce débat ne relève-t-il pas de la vision éthique que chacun de nous nous faisons de la condition humaine ?

Mon séjour à Thiers est l'un des meilleurs souvenirs de ma carrière. J'ai exercé mes fonctions avec beaucoup de joie et c'est là, je crois, que s'est définitivement enracinée ma vocation pour l'administration territoriale.

L'apprentissage du cœur de métier comme secrétaire général de la préfecture de l'Indre (1989-1990).

Je souhaitais accéder rapidement à un poste de secrétaire général de préfecture, mon vœu est exaucé. Le secrétaire général d'une préfecture, premier collaborateur du préfet, et sous son autorité, veille au bon fonctionnement des services de la préfecture et accompagne le préfet dans ses responsabilités de chef des services de l'Etat dans le département. L'apprentissage est classique entre la maîtrise de l'agenda, la conduite des réunions, l'animation de l'interministérielle, le management interne d'une maison à taille humaine, la construction d'un binôme harmonieux placé sous la houlette du préfet Jean René Garnier. Le séjour est court, 15 mois, car je suis « requis » pour rejoindre l'Auvergne.

L'apprentissage de la responsabilité comme chef de la mission de développement industriel de Clermont-Ferrand (1990-1993).

Détaché au sein de la DATAR, je suis placé sous l'autorité fonctionnelle directe du préfet de la Région Auvergne. Il s'agit du jour au lendemain de créer de toutes pièces, puis de diriger la mission mise en place par le Gouvernement à la suite de la suppression de 4500 emplois par la Manufacture Française des Pneumatiques Michelin, entreprise nourricière de la capitale de l'Auvergne. Cette situation a créé un traumatisme profond et les reproches que les élus et la population adressent à l'Etat, accusé de ne « rien faire » pour l'Auvergne, sont vifs.

Travaillant la main dans la main, deux équipes sont en réalité à l'œuvre, celle de l'Etat et celle de Michelin, chacune composée de quatre personnes. Ces deux missions se consacrent au développement des entreprises locales et mettent en place des actions de prospection, en France et à l'étranger. Parties de « rien » elles constituent en deux ans un portefeuille d'une centaine de projets « vivants » dont un bon tiers de projets étrangers. Pour les projets les plus importants, François Michelin, paye de sa personne en recevant les investisseurs.

Dans cette affectation, la plus originale de ma carrière, j'ai mesuré le privilège de travailler en relation étroite - presque quotidienne -, avec une grande entreprise privée, un mondial dans son secteur d'activité, et l'efficacité du travail en réseau. De taille réduite, la mission a dû et su en effet s'appuyer sur un réseau de correspondants au sein des services de l'Etat et des collectivités, réseau très actif apte à apporter des réponses dans les délais les plus brefs.

À l'issue de la mission, François Michelin me reçoit et me propose de « rentrer » en Michelin. Ayant fait depuis toujours le choix de l'Etat je décide de rester au service de l'Etat.

Mon séjour à Thiers est l'un des meilleurs souvenirs de ma carrière. J'ai exercé mes fonctions avec beaucoup de joie et c'est là, je crois, que s'est définitivement enracinée ma vocation pour l'administration territoriale.

L'apprentissage du cœur de métier (bis) comme secrétaire général de la préfecture de la Charente maritime (1993-1997).

Ayant quitté Châteauroux après un séjour trop bref, j'avais souhaité exercer à nouveau les fonctions de secrétaire général de préfecture. Je les retrouve avec bonheur à La Rochelle où j'ai la chance de bénéficier d'une large délégation de confiance de la part de mon préfet, ce qui me permet d'exercer pleinement mes responsabilités tout en découvrant les domaines d'activités nouveaux liés à la situation maritime du département : port de commerce et port de pêche, cultures marines, occupation du domaine public maritime.

Dans un contexte où, déjà La France est en délicatesse avec la Commission européenne au regard de l'application des directives « oiseaux » et « habitats », je fais mon initiation aux questions relatives à la protection de l'environnement entre les marais de Rochefort et celui du marais poitevin et je découvre l'importance du rôle de médiation de l'Etat, gardien du développement durable et arbitre d'intérêts divergents. La délimitation, parcelle par parcelle, d'une zone humide de protection spéciale au Sud du marais poitevin en compagnie de la DDAF et de la DIREN, de la profession agricole et des associations de protection de l'environnement, reste un grand souvenir.

Le séjour charentais est néanmoins trop long et, après quatre années et demie, il me tarde de rejoindre une nouvelle affectation qui me permet d'accéder à mon premier poste de première catégorie.

L'apprentissage de l'échelon régional de l'état dans une optique transfrontalière comme secrétaire général pour les affaires régionales et européennes d'Alsace (1997-2002).

J'avais rêvé de Strasbourg, j'ai eu le bonheur d'exercer les fonctions de SGARE, pendant près de cinq ans, sous l'autorité de deux préfets de région, Patrice Magnier d'abord, Philippe Marland ensuite. Pendant ces années, j'ai eu la chance de préparer un contrat de plan, de la stratégie de l'Etat en région jusqu'à la rédaction des conventions d'application, de négocier le document de programmation (DOCUP) des fonds européens pour la période de 2000-2006, de renouveler le contrat triennal « Strasbourg, ville européenne », destiné à renforcer le rayonnement européen de cette capitale de l'Europe.

J'ai en outre fait la découverte de la coopération transfrontalière entre l'Alsace, deux cantons suisses, Bâle-Ville et de Bâle-Campagne, et deux Länder allemands, Bade-Wurtemberg et Rhénanie-Palatinat. Ce balcon sur l'Europe donne une grande ouverture d'esprit et constitue une école de modestie.

L'apprentissage de la difficulté comme sous-préfet de l'arrondissement de Thionville (2002-2005).

Il faut être initié à la Lorraine et, pour ma part, j'ai

SNSM : RAYMOND GOURY OU

LA PASSION DU SAUVETAGE

Portrait

Les Journées nationales des sauveteurs en mer dès 29 et 30 juin 2024 offrent l'occasion de revenir sur le remarquable parcours d'engagement de notre Compagnon Raymond GOURY.

Plus de 50 ans : une dévotion à une même cause ayant justifié, outre l'ONM et le Mérite Maritime, la Croix de Chevalier de la Légion d'Honneur (contingent Ministère de l'Intérieur), en 2017, des mains de Xavier de la Gorce, Président de la Société Nationale de Sauvetage en Mer (SNSM).

Interrogé par « Le Ruban Bleu », Raymond raconte ses temps forts.

Né en août 1950 de parents originaires des Ardennes, Raymond Goury découvre dès l'âge de 13 ans une passion lors d'un premier contact avec les HSB (Hospitaliers Sauveteurs Bretons) qui disposaient alors d'une station de sauvetage sur les bords de la Loire.

Une vocation née ainsi. 3 ans plus tard, obtention du brevet de nageur sauveteur- réanimation et sauvetage nautique.

Service national dans l'Armée de l'Air, à Nîmes et à Villacoublay .

De retour à la vie civile, c'est l'entrée aux Chantiers DUBIGEON, comme électricien.

Heureux hasard des destins et des rencontres.

Avec un ingénieur d'organisation de la Biscuiterie Nantaise (BN), Raymond met en place avec succès un 1^{er} cours de secourisme avec la Croix Rouge.

Le Centre nantais monte rapidement en puissance pour se signaler en matière de formation au sauvetage, à la réanimation, comme à la radiotéléphonie ou au permis bateau.

1974, recrutement comme permanent au siège parisien de la SNSM en qualité d'adjoint au chef du personnel, responsable du service formation.

Mars 1981 : entrée à la SNCF avec affectation à Rennes au service équipement.

En septembre 1982, Raymond Goury est appelé pour restructurer le Centre de Formation et d'Intervention (CFI) de Rennes. Il en devient le Directeur bénévole en charge des sites rennais et malouin – fonctions qu'il va occuper durant... 36 ans.



Belle et fructueuse implication au service d'une structure pilote ayant son siège à la Base Nautique de la Plaine de Baud et recevant une triple vocation : formation aux premiers secours, formation au sauvetage et missions de sécurité civile sous la tutelle du Ministère de l'Intérieur.

Aujourd'hui : plus de 70 formateurs-accompagnateurs et responsables d'activités, une centaine de jeunes formés chaque année, plus de 50 diplômés tous les ans et pilotage de pas moins de 400 postes nautiques ou terrestres.

Un succès qui conduira Raymond à accompagner les créations territoriales des CFI de Quimper, de Trégastel, de Lorient et d'Angers comme à être élu Administrateur national de la Société Nationale de Sauvetage en Mer.

Après toutes ces années, passage de relais, en octobre 2021, à son adjoint Frédéric Guéné.

Vie de passion mais aussi passion partagée en famille avec une épouse, Sylvie, nageuse-sauveteuse notamment à la Pointe de la Torche et 2 filles, Héliène et Claire pareillement engagées dans le sauvetage bénévole.

Une singularité d'engagement citoyen qui méritait d'être rappelée...



@ONM35 Le Ruban bleu n°43 Décembre 2024

30

CHRONIQUES TERRITORIALES : EXTRAITS D'UNE CARRIÈRE

par notre Compagnon André HOREL



Notre Compagnon rennais André HOREL, Officier de l'ONM (Intérieur), membre de notre Comité Directeur, a servi dans la préfecture puis dans les collectivités locales. Originaire d'Avranches, rapatrié en 1970 par Louis Mexandeau (élu député en 1973, nommé ministre en 1971) son professeur d'histoire au lycée Malherbe de Caen, André fait des études de Lettres.

Titulaire d'une maîtrise de philosophie, il est reçu à l'IRA de Lyon et intègre le cadre national de Préfecture. Attaché puis Attaché principal dans l'Eure, il débute ensuite une carrière dans le corps des Sous-Préfets. Dernier poste Lorient pour terminer en collectivités territoriales comme Directeur Général des Services de la Ville de La Rochelle.

Retour, à travers cette chronique, sur une vie professionnelle ancrée sur la défense de l'intérêt général et animée par les valeurs du service public.

Le premier apprentissage du métier : comme directeur de Cabinet dans la Creuse (1985-1987).

Après avoir été attaché, puis attaché principal de préfecture, j'intègre le corps préfectoral à 34 ans et exerce les fonctions de directeur de cabinet du préfet de la Creuse à Guéret. J'ai fait l'apprentissage du métier à un rythme creusois, c'est-à-dire paisible. En deux ans, je prépare 2 visites ministérielles et gère quelques manifestations agricoles. Mais en ce domaine, déjà, le comité de Guéret n'est plus ce qu'il était.

L'apprentissage du terrain comme sous-préfet de l'arrondissement de Thiers (1987-1989).

Belle affectation dans un arrondissement comptant 42 communes et environ 50 000 habitants, situé dans un département chef-lieu de région. En six mois, je procède à la visite systématique des communes, genre aujourd'hui un peu décrié, mais qui reste irremplaçable pour tisser avec les élus des relations personnelles qui, ensuite, peuvent être mobilisées en toutes circonstances.

J'ai la chance d'être en poste dans un arrondissement au tissu industriel très riche et très diversifié et je pratique, à haute dose, les visites d'entreprises. Débutant dans le métier, je mesure auprès des maires et des chefs d'entreprise l'importance qui s'attache à la présence de l'Etat sur le territoire.

À l'époque, la commune de Puy-Guillaume, commune de l'arrondissement, est administrée par Michel Charasse, ancien conseiller du Président de la République, ministre du budget depuis 1988.

@ONM35 Le Ruban bleu n°43 Décembre 2024

31



A nouveau l'apprentissage du cœur de métier (bis) comme secrétaire général de la préfecture de la Charente maritime (1993-1997).

Ayant quitté Châteauroux après un séjour trop bref, j'avais souhaité exercer à nouveau les fonctions de secrétaire général de préfecture. Je les retrouve avec bonheur à La Rochelle où j'ai la chance de bénéficier d'une large délégation de confiance de la part de mon préfet, ce qui me permet d'exercer pleinement mes responsabilités tout en découvrant les domaines d'activités nouveaux liés à la situation maritime du département : port de commerce et port de pêche, cultures marines, occupation du domaine public maritime.

Dans un contexte où, déjà La France est en délicatesse avec la Commission européenne au regard de l'application des directives « oiseaux » et « habitats », je fais mon initiation aux questions relatives à la protection de l'environnement entre les marais de Rochefort et celui du marais poitevin et je découvre l'importance du rôle de médiation de l'Etat, gardien du développement durable et arbitre d'intérêts divergents. La délimitation, parcelle par parcelle, d'une zone humide de protection spéciale au Sud du marais poitevin en compagnie de la DDAF et de la DIREN, de la profession agricole et des associations de protection de l'environnement, reste un grand souvenir.

Le séjour charentais est néanmoins trop long et, après quatre années et demie, il me tarde de rejoindre une nouvelle affectation qui me permet d'accéder à mon premier poste de première catégorie.

L'apprentissage de l'échelon régional de l'état dans une optique transfrontalière comme secrétaire général pour les affaires régionales et européennes d'Alsace (1997-2002).

J'avais rêvé de Strasbourg, j'ai eu le bonheur d'exercer les fonctions de SGARE, pendant près de cinq ans, sous l'autorité de deux préfets de région, Patrice Magnier d'abord, Philippe Marland ensuite. Pendant ces années, j'ai eu la chance de préparer un contrat de plan, de la stratégie de l'Etat en région jusqu'à la rédaction des conventions d'application, de négocier le document de programmation (DOCUP) des fonds européens pour la période de 2000-2006, de renouveler le contrat triennal « Strasbourg, ville européenne », destiné à renforcer le rayonnement européen de cette capitale de l'Europe.

J'ai en outre fait la découverte de la coopération transfrontalière entre l'Alsace, deux cantons suisses, Bâle-Ville et de Bâle-Campagne, et deux Länder allemands, Bade-Wurtemberg et Rhénanie-Palatinat. Ce balcon sur l'Europe donne une grande ouverture d'esprit et constitue une école de modestie.

L'apprentissage de la difficulté comme sous-préfet de l'arrondissement de Thionville (2002-2005).

Il faut être initié à la Lorraine et, pour ma part, j'ai

@ONM35 Le Ruban bleu n°43 Décembre 2024

32

50 ANS DE LA

LOI CRESSARD

(1974-2024)

Par
Me Bruno Cressard

Hommage vibrant et unanime en présence notamment de Nathalie

Appéré, Maire et d'Edmond Hervé, Maire honoraire, le 8 juin 2024, à Rennes, pour l'inauguration du Passage Jacques Cressard

(1935-2015), professeur d'histoire, gaulliste social et humaniste, Chevalier de la Légion d'Honneur, Député d'Ille-et-Vilaine de 1968 à 1981 et Vice-Président du Conseil Général, issu d'une famille d'hommes de lettres ou de journalistes distingués dans nos Ordres nationaux.

—

Son fils, Bruno avocat au Barreau de Rennes, ancien Bâtonnier, à la tête de la Fédération française des Centres d'arbitrage et nouveau Président de l'Orchestre National de Bretagne, revient sur les valeurs ayant animé l'auteur en particulier d'une loi au bénéfice des pigistes adoptée à l'unanimité.

Dans ses essais, MONTAIGNE écrit : « Je ne peins pas l'être. Je peins le passage ».

Ce matin, je vais tenter de dépeindre le passage ou plutôt les passages de mon père.

Le passage inclut l'idée de renouvellement de soi et d'ouverture à l'autre, de disponibilité.

Un auteur a écrit que « Chaque promotion de l'individu implique le passage d'un groupe à un autre, une exclusion, une mort et une intégration nouvelle, c'est-à-dire une renaissance »

Tout passage est donc : un avant et un après, un ici et un là-bas, une séparation et une adhésion.

Un passage relie ou au contraire sépare.

Le passage n'est cependant pas réductible à cela.

Il est aussi la condition nécessaire à tout progrès existentiel et marque les épisodes d'une vie.

Venons-en à celle de mon père à qui je vais désormais m'adresser.

Dans les mémoires de la mère, je relève que dans les premières années de ta vie « Jacques est un bébé câlin qui ne veut pas quitter Maman et veut embrasser Papa le premier ».

Elle n'écrit pas que tu n'es pas sage !

Etudiant, tu cèdes à un rite de passage et tu deviens en 1956 président de la corpo des étudiants de la fac de lettres et tu portes la faluche (Ce n'était pas encore Rennes II)

Le passage des examens se déroule bien et tu deviens professeur certifié en histoire et géographie.

En 1957, tu rencontres notre mère et ce ne sera pas un amour de passage mais une union de près de 60 ans.



Si le métier de professeur te plaît, tu as envie d'élargir la palette de tes activités.

C'est le passage à l'écriture et plus précisément à la co-écriture avec ton père, Pierre, du livre « Monsieur Henri, cancellaire » récit sur une femme bourreau.

Vient ensuite le passage à l'antenne.

Tu réalises en effet différents reportages pour l'émission «Connaissance de l'Ouest» diffusée par l'ORTF. On peut citer notamment en 1966 une émission consacrée à la Bretagne ancienne et à son âme religieuse où tu figures au générique comme journaliste et en 1968 l'animation d'une émission au cours de laquelle Pierre Jakez HELIAS et Edgar MORIN s'affrontent autour du livre de ce dernier «Commune en France : la métamorphose de Plodemel»

Tu animes par ailleurs pour l'ORTF une émission littéraire « Lu et approuvé ».

Tu es le Bernard PIVOT local !

En 1968, ta fibre gaulliste l'amène à te présenter aux législatives contre Henri Fréville, maire (MRP de Rennes depuis 1953, président du Conseil général d'Ille-et-Vilaine depuis 1966 et député de la 1^{re} circonscription d'Ille-et-Vilaine depuis 1958.

Il a été ton professeur. C'est une forme de passage à l'acte.

Lors de ton premier mandat de député, tu es membre de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, puis de la commission des lois.

En 1969, jeune député, tu profites du débat budgétaire de la justice pour prendre la parole et soutenir qu'il est nécessaire d'abolir la peine de mort.



Devant l'Assemblée Nationale, tu soutiens que « s'il est nécessaire d'abolir la peine capitale à la fois scandaleuse et inadaptée au but de défense de l'ordre social, il est non moins indispensable d'atteindre les deux objectifs fondamentaux qui conservent toute leur valeur : l'élimination des criminels dangereux et l'intimidation de ceux qui pourraient le devenir »

En 1971, des journalistes pigistes de la presse régionale, et l'initiateur est parmi nous ce matin, l'approchent pour t'exposer qu'ils ne peuvent bénéficier du statut de journaliste de la loi de 1935.

Ils espèrent évidemment que l'influence familiale et ton profil de gaulliste social t'amèneront à être sensible à cette difficulté.

En 1972, tu déposes donc une proposition de loi tendant à compléter le livre I du Code du travail par un article 29 en vue de faire bénéficier les «journalistes pigistes» des dispositions prévues par la loi du 29 mars 1935 relative au statut professionnel des journalistes.

Tu déclareras plus tard « De mon père j'ai appris que la justice sociale était la base de notre vie démocratique et qu'il faut toujours mener son action en accord avec sa doctrine. Souvent, dans les journaux, les éditoriaux étaient plus sociaux que la gestion et donnaient des leçons qu'ils ne s'appliquaient pas à eux-mêmes. J'ai voulu les encourager à agir de l'intérieur de leur entreprise pour être exemplaires ».

La loi est votée à l'unanimité et promulguée le 4 juillet 1974.

Jusqu'à la fin de ta vie, tu seras heureux que cette loi unique en Europe ait été votée à l'unanimité.

Tu vas ensuite te spécialiser dans les questions de défense et devenir rapporteur du budget de la défense à la commission des finances.

Ta vie parlementaire a été faite de satisfactions et de servitudes de passage.

Ton temps de passage à l'Assemblée nationale aura été de 13 ans.

En 1981 Tu connais un passage à vide mais tu reprends avec enthousiasme la vie de professeur.

Je profite d'ailleurs de cette cérémonie pour le remercier d'avoir renvoyé à l'éducation nationale un professeur investi et apprécié de ses élèves !!

Tu continues ton mandat de conseiller municipal de Rennes.

Après avoir été président de la Maison de la Bretagne, tu deviens vice-président du Conseil Général d'Ille et Vilaine de 1982 à 1988.

Le passage du temps confirme ton goût pour l'histoire puisqu'après le Passage d'un examen de DEA, tu écris en 1995 sur un autre passage dans la revue de la Société Archéologique d'Ille-et-Vilaine, celui de Napoléon III en Bretagne.

Vient ensuite le temps de la Légion d'Honneur qui t'est remise par Pierre Messmer.

Grand amateur de musique classique, tu écoutes des passages d'opéra et d'œuvres diverses.

Tu consacres aussi du temps à transmettre, à être un passeur notamment auprès de tes petits enfants qui sont tous là aujourd'hui.

Si ton père t'avait appris que la justice sociale était la base de notre vie démocratique, tu nous as transmis ton respect de l'autre au-delà de ses origines sociales, de sa couleur, de ses croyances.

Tu as mis en œuvre ce passage du poème de Kipling :

« Si tu peux rester digne en étant populaire, Si tu peux rester peuple en conseillant les rois.

Et si tu peux aimer tous tes amis en frère, Sans qu'aucun d'eux soit tout pour toi ; »

La vie n'est qu'un passage sur la terre et se conclut par le grand passage qui intervient en 2015 à quelques semaines de ton 80^{ème} anniversaire.

Te voilà de nouveau de passage et nous sommes aujourd'hui réunis pour fêter ton passage.

Je remercie Nathalie Appéré d'avoir veillé à ce que tu ne sois pas à la Rue et que tu ne finisses pas dans une impasse !



LES ORDRES NATIONAUX ET LA MÉDAILLE MILITAIRE : ENTRE TRADITION ET MODERNITÉ

par notre Compagnon Gilbert NICOLAS
Professeur des Universités émérite
en histoire contemporaine

La Légion d'Honneur, l'Ordre national du Mérite et la Médaille militaire sont des décorations républicaines, mais, pour les mieux comprendre,

sans doute est-il nécessaire de les inscrire dans l'histoire longue et donc de remonter à l'Ancien Régime. De la fin du Moyen Âge à l'Époque moderne, la monarchie française crée un certain nombre de décorations, afin de récompenser ses serviteurs. Sous le règne de Louis XI, est créé l'ordre de Saint-Michel (1469). Au 16^e siècle, dans le contexte des guerres de religion et pour fidéliser la noblesse, Henri III institue l'ordre du Saint-Esprit (1578), ordre de chevalerie prestigieux de la monarchie française. A l'origine, il compte une centaine de membres (87 chevaliers, 9 commandeurs et 4 officiers). Supprimé en 1791, il est rétabli sous la Restauration et remis jusqu'en 1830. Sous Louis XIV, est créé à Versailles, en 1693, l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Doté d'un ruban rouge, il permet, pour la première fois, aux officiers non nobles, d'accéder à un ordre militaire, mais cet ordre est réservé aux catholiques. Au sein de l'ordre sont institués les grades de chevalier, de commandeur et de grand-croix. Lorsque son successeur, Louis XV, souhaite récompenser les officiers protestants, il leur attribue, à partir de 1759, le Mérite militaire, dont le ruban est bleu. Ces deux ordres disparaissent définitivement avec la fin de la Restauration. Cependant, l'apparition d'un nouveau ruban rouge avec la Légion d'Honneur, au début du 19^e siècle, puis celle du ruban bleu de l'Ordre national du Mérite, institué en 1963, on retrouve la hiérarchie historique des couleurs de deux des hautes décorations françaises.

1- Napoléon Bonaparte et l'institution de la Légion d'Honneur (1802)

En 1802, le général Bonaparte est au pouvoir depuis plus de deux ans, après le coup d'État du 18 Brumaire 1799. Le nouveau régime est dirigé par trois Consuls, Bonaparte étant le premier et disposant seul de la réalité du pouvoir. La France sort alors de dix ans de guerre et vient de signer la paix d'Amiens avec la Grande-Bretagne (mars 1802). Le Premier Consul veut réorganiser la France et, surtout, réconcilier les Français. Cette réconciliation des Français et surtout des élites (les tenants de l'Ancien régime et les partisans de la Révolution) doit s'incarner dans la

création d'une distinction visible. Mais Bonaparte ne crée pas la Légion d'Honneur ex nihilo. Il s'inspire de l'Ancien Régime, en s'appuyant sur de nouveaux principes.

A ce moment de l'histoire trois questions se posent à Napoléon Bonaparte, Premier Consul de la République. L'ordre de la Légion d'Honneur a-t-il sa place au sein de la nouvelle société, née de la Révolution française, qui a aboli les privilèges depuis 1789 ? La Légion d'Honneur doit-elle être attribuée seulement aux militaires ou bien peut-elle être également ouverte aux civils ? Quelle forme donner à la médaille ?

Dans ce contexte post-révolutionnaire et guerrier, Bonaparte souhaite créer une Légion, et non un ordre de chevalerie, évitant ainsi la comparaison avec les ordres dynastiques de l'Ancien Régime. La Légion évoque la Rome antique. La terminologie « Légion d'Honneur » est empruntée à la dénomination romaine, *Legio honoratorum conscripta*. Il s'agit pour Napoléon Bonaparte de créer un ordre qui remplacerait la traditionnelle remise d'armes d'Honneur de la fin de la période révolutionnaire. En dépit de fortes oppositions, dont celles du mathématicien Gaspard Monge ou du troisième Consul, Charles François Lebrun, qui estime que les hochets et les rubans doivent être réservés aux monarchies et sont indignes de la République, Napoléon Bonaparte parvient, après de longues discussions au Conseil d'État à faire voter la loi. Le Tribunal adopte le projet par 56 voix contre 38, soit 59,6% des voix, puis le Corps législatif vote en faveur de la Légion d'Honneur par 166 voix contre 110 (60,1%). A noter que 40% des parlementaires affirment leur opposition à la Légion d'Honneur.

Comment la Légion d'Honneur peut-elle incarner la République ? Elle représente d'abord la récompense du mérite individuel, symbole fort de l'esprit issu de la Révolution française. La Légion d'Honneur se doit de reconnaître le mérite personnel, qui doit se substituer au privilège de la naissance. La Légion d'Honneur se caractérise également par l'universalité de la reconnaissance. Au sein de la société française, elle reconnaît le mérite sous toutes ses formes. Au moment de sa naissance, la Légion d'Honneur est destinée à ne récompenser que les mérites militaires, puis, peu à peu, elle s'étend aux mérites civils, idée fermement défendue par Bonaparte. A la fin avril 1802, le Premier Consul



« L'honneur, c'est la poésie du devoir »
Alfred de Vigny (1797-1863), écrivain, auteur de *Servitude et grandeur militaires*, académicien français et officier de la Légion d'honneur

« La puissance militaire remporte des batailles, la force morale remporte les guerres »
George Marshall, général américain (1880-1959)

« Le mérite est à ceux qui luttent constamment. »
Theodore Roosevelt (1858-1919), président des États-Unis (1901-1909)



déclare : « Il faut créer un ordre qui soit le signe de la vertu, de l'Honneur, de l'héroïsme, une distinction qui serve à récompenser à la fois la bravoure militaire et le mérite civil ».

Quelle forme donner à la nouvelle médaille ? Le ruban rouge s'inspire de l'ordre royal de Saint-Louis, mais la croix de la Légion d'Honneur ne reprend pas la tradition des quatre branches et se présente sous la forme d'une étoile à cinq branches. Il faut deux années d'esquisses et de discussions pour aboutir à la forme définitive de la médaille (juillet 1804) deux mois après la proclamation de l'Empire. Jusqu'à nos jours, à travers les différents régimes (Restauration, monarchie de Juillet, Second Empire, républiques successives), on compte au moins quinze modifications de la médaille, mais la Légion d'Honneur s'impose, en dépit de plusieurs tentatives de suppression (1848, 1870), comme une décoration pérenne.

2- La Médaille militaire du président Louis-Napoléon Bonaparte (1852)

Élu au suffrage universel masculin, en décembre 1848, Louis-Napoléon Bonaparte, neveu de Napoléon 1^{er}, est nommé Président de la République, pour dix ans, après le coup d'état du 2 décembre 1851. C'est lui qui, dix mois avant la proclamation du Second Empire, crée la Médaille militaire (22 janvier 1852). Cette décoration est avant tout, dédiée au soldat et au sous-officier. Sans degrés ni grades, sa devise est « valeur et discipline » et son ruban reprend celui de l'ordre de la Couronne de fer, fondé en 1805 par Napoléon 1^{er}, à destination des personnalités ayant rendu des services, au sein du royaume d'Italie. Souvent appelée « la Légion d'Honneur du sous-officier », la Médaille militaire est décernée à titre exceptionnel à des généraux ayant commandé en chef devant l'ennemi, tel le général Jean Callies (1896-1986), originaire du Finistère, ancien commandant en chef en Afrique du Nord, titulaire de 23 citations. En juin 1957, il reçoit, des mains du maréchal Juin, la Médaille militaire, décoration à laquelle il rend hommage :

« La médaille militaire est sans conteste possible la plus belle décoration française (...). Elle ne comporte ni degrés, ni grades. Elle est unique et totale, en effet, ce qui est le plus beau et le plus admirable, c'est qu'elle est la décoration du soldat et du sous-officier, qu'aucun officier ne peut recevoir, quels que soient ses mérites, mais qu'elle est en même temps, la récompense suprême des généraux en chef. Elle unit ainsi les plus humbles et le plus élevé de la hiérarchie militaire (...). »

3- L'évolution de la Légion d'Honneur et de la Médaille militaire jusqu'à la Première Guerre mondiale

Depuis sa création en 1802, peu de personnes issues du peuple obtiennent la Légion d'Honneur. Hubert



Napoléon remettant des croix de la Légion d'Honneur au camp de Boulogne, 16 août 1804.

Archives départementales du Pas-de-Calais,

© 6 Fi 751

Coffin, est le premier ouvrier décoré de la Légion d'Honneur, pour acte de bravoure, 22 mars 1812, à Liège. De même, les femmes accèdent très lentement à la Légion d'Honneur et à la Médaille militaire. Angélique Duchemin, veuve Brulon (Dinan, 1772 – Invalides, 1859), est décorée de la Légion d'Honneur par le Président Louis-Napoléon Bonaparte, en août 1851. Sous-officier, elle est grièvement blessée lors du siège de Calvi et est admise à l'Hôtel des Invalides. Napoléon 1^{er} lui refuse la Légion d'Honneur, mais elle reçoit l'épaulette d'officier sous la Restauration. Enfin, le 15 août 1851, le président Louis-Napoléon Bonaparte lui accorde la nomination dans l'Ordre de la Légion d'Honneur. Parmi les autres pionnières de la Légion d'Honneur, on peut relever l'artiste-peintre, Rosa Bonheur, qui est première femme promue au grade d'officier, le 3 avril 1894.

Pour la Médaille militaire, c'est Jeanne Barbée, bretonne de Gourin (Finistère) et cantinière au régiment des Zouaves de la Garde, qui est la première femme décorée de la Médaille militaire, sous le Second Empire, quelques jours après la bataille de Magenta (4 juin 1859). A la fin du 19^e siècle, la Grande Guerre, qui mobilise 8 millions de Français, s'affirme comme une période de militarisation et de démocratisation apparente de la Légion d'Honneur. Le 13 août 1914, un décret autorise des contingents illimités de croix de Légion d'Honneur en faveur des militaires. On assiste alors à une explosion des effectifs de décorés (50 000 en 1914 ; 94 600 en 1921, soit une augmentation de 89%). Cependant, les autorités françaises continuent de préserver la Légion d'Honneur en créant d'autres décorations, telle la Croix de guerre, en 1915, à laquelle s'ajoutent, dans la décennie 1920-1930, la Médaille des évadés (1926), le Croix du combattant (1930) etc. D'autres changements s'imposent : l'attribution de la Légion d'Honneur à titre posthume ; la remise de la Légion d'Honneur à de nombreux étrangers (20 000 pendant le conflit). La Légion d'Honneur vient également récompenser, à titre militaire, des centaines de femmes (infirmières, médecins, fondatrices d'œuvres pour les mobilisés et les blessés). Les femmes titulaires de la Légion



d'Honneur étaient une centaine, en 1914. Elles sont un millier en 1918, 3000 en 1937. Mais l'accès à la Légion d'Honneur demeure toujours contenu. Certes, parmi les mobilisés, des soldats, des sous-officiers et des officiers de réserve accèdent au premier ordre national, mais si les origines sociales des légionnaires se diversifient, ce n'est jamais dans la proportion des structures de la société française.

4- Changements et modernité aux 20^e et 21^e siècles

En 1919, on compte environ 125 000 membres de la Légion d'Honneur, soit une augmentation de 160% par rapport à 1914. L'accroissement des effectifs se poursuit pendant l'entre-deux guerres, période au cours de laquelle, on continue de récompenser de nombreux Français pour faits de guerre. Ainsi, à la veille de la Deuxième Guerre mondiale, le nombre de titulaires de la Légion d'Honneur atteint 200 000 (1938) ; La Deuxième Guerre mondiale et les guerres coloniales (Indochine, Algérie) provoquent, à nouveau, un gonflement des effectifs, ces derniers atteignant le nombre de 300 000 en 1960, d'où une profonde réforme, jugée nécessaire sous la V^e République.

a) La grande réforme de 1963 et la création de l'Ordre national du Mérite

Dès 1958, le général de Gaulle et le général Catroux, Grand Chancelier de la Légion d'Honneur, lancent une large réforme du système des décorations. Un nouvel ordre national est institué par le décret n°63-1 196 du 3 décembre 1963. L'Ordre national du Mérite a, entre autres, pour objectif de revaloriser la Légion d'Honneur, marquée dans les années 1960 par un effectif pléthorique de décorés. Un autre but de la réforme est de contenir la multiplication des décorations. C'est ainsi que 16 décorations ministérielles et coloniales sont supprimées. La création d'un nouvel ordre national a également pour vocation de faire apparaître une hiérarchie des mérites (« mérites éminents » pour la Légion d'Honneur, « mérites distingués » pour l'Ordre national du Mérite).

b) De l'affirmation de la parité en 2008 au tournant de 2018.

En janvier 2008, le Président de la République, Nicolas Sarkozy, impose la parité hommes-femmes pour les promotions de civils. Le début de la présidence d'Emmanuel Macron constitue un nouveau tournant. Une révision des règles d'attribution des ordres nationaux et de la Médaille militaire est décidée. Ce changement majeur est annoncé au conseil des ministres, le 2 novembre 2017. Il prend effet avec le décret n° 2018-26 du 19 janvier 2018. Deux axes majeurs sont affirmés, le premier étant une forte réduction des effectifs. Concernant les contingents de la Légion d'Honneur, les trois attributions aux civils doivent connaître une baisse de

50%, celles des militaires de 10%, celles des étrangers de 25%. Pour l'Ordre national du Mérite, la baisse prévue est de 25% pour les civils, de 10% pour les militaires et de 20% pour les étrangers. Les nouveaux contingents sont fixés par un décret triennal et applicable à partir de 2018. Le deuxième axe proclamé, lors de cette réforme, est celui d'un respect plus strict des critères d'attribution des médailles. Sont ainsi réaffirmés le caractère universel des ordres nationaux, dans toute la diversité des domaines d'activité qu'ils récompensent, et l'évaluation du mérite personnel, par l'apport à l'intérêt général et dans la durée. A l'occasion de cette réforme, la parité des promotions civiles est réaffirmée. La Médaille militaire est également concernée par la réforme du quinquennat d'Emmanuel Macron. Le décret n° 2021-242 du 3 mars 2021 fixe le contingent de Médailles militaires pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2023 à 2 035 médailles pour le personnel appartenant à l'armée active et 740 médailles pour le personnel n'appartenant pas à l'armée active, dont un minimum de 20 % consacré à la réserve opérationnelle.

Conclusion

Quelle signification donner à ces trois décorations françaises, au sein de notre société républicaine d'aujourd'hui ? La distinction de mérites éminents, de mérites distingués, la reconnaissance de la valeur militaire n'ont pas pour seul effet de mettre en exergue des mérites passés. Elles obligent autant qu'elles récompensent. Elles exigent une contribution au bien public, imposent d'ouvrir au bénéfice de toute la société, et doivent pousser chaque décoré à s'engager pour les autres et, en particulier, pour les jeunes, qui sont l'avenir. C'est ce que font depuis le début du 20^e siècle les associations de décorés volontaires que sont, par ordre chronologique, la Société d'Entraide de la Médaille militaire, créée en 1904, qui s'oriente très vite vers l'aide aux blessés de guerre, entre autres. La Société des Membres de la Légion d'Honneur, dont l'origine remonte à 1921, reconnue d'utilité publique en 1922, a pour vocation de faire rayonner les valeurs de l'Ordre et celles de la solidarité et de l'entraide. Enfin, l'Association des membres de l'Ordre national du Mérite est créée en 1972. Ces sociétés et associations, avec leurs adhérents, leurs sections départementales, leurs commissions, leurs partenariats sont en quelque sorte les passeurs des valeurs républicaines au sein de notre société. ■



Le général de Gaulle remet les insignes de l'Ordre national du Mérite au général commandant de corps d'armée, en chef de l'État de la République.

OBÉISSANCE CIVIQUE ET SENS DE LA RESPONSABILITÉ

Par notre Compagnon Johann LECONTE, Ingénieur Environnement (R)

Ils furent nombreux comme lui à prendre part à la libération de la France. Nous leur devons à tous beaucoup et en ce 80^{ème} anniversaire de la libération, entretenons la mémoire de ces Françaises et Français de toutes régions, de toutes origines et de toutes confessions qui ont su faire preuve d'une grande responsabilité individuelle parfois au détriment de leur vie. Par leur engagement, ils ont contribué à nous permettre de retrouver notre liberté. Ne l'oublions pas quand nous votons.

« Semper fidelis ! »

En cette année de 80^{ème} anniversaire de la Libération, il est intéressant de s'attarder quelques minutes sur ces deux concepts. Je ne suis pas philosophe et homme de droit, je ne suis qu'un humble citoyen qui regarde devant lui, derrière lui aussi, pour essayer d'avancer le plus droit possible. Une société ne peut pas fonctionner sans **obéissance civique** c'est une évidence sinon nous serions en anarchie complète et nous vivrions dans un désordre total. Pour autant, le fait de respecter le droit, d'obéir aux règles que notre société s'est données au fil des années ne doit pas nous empêcher de réfléchir sur ce que nous sommes, ce qu'on nous demande, ce que la loi nous dit de respecter, et de réfléchir à quelle est notre **responsabilité individuelle** ? Qu'est-ce que le bon sens et la morale nous incite à faire ou ne pas faire ? Cette situation n'est pas facile et chacun ne régirait sans doute pas exactement de la même façon dans telle ou telle situation.

J'ai un **exemple à partager**, celui de **mon grand-père maternel**. Lors de la première guerre mondiale il était trop jeune pour être mobilisé mais il a quand-même essayé de l'être pour suivre son grand-frère à la guerre. La famille était très modeste, son père, ouvrier textile dans le Nord était mort 3 mois avant sa naissance et sa maman dut élever ses cinq enfants comme elle le pouvait en exerçant le métier de sage-femme. Charles, c'était son prénom, était un ado remuant, sportif, casse-cou et il se rebella rapidement en 1916 contre l'autorité allemande qui avait envahi le Nord de la France. Réquisitionné pour des travaux, il refusa de se soumettre à l'autorité légale, il subit les remontrances, les brimades, reçut coups et blessure, il reçut dont au moins un coup de baïonnette, il fut classé « brassard rouge » et déporté civil du côté de Bruxelles pour aller travailler sur le front. Il réussit à s'évader et vécut plusieurs semaines dans des bois de la région bruxelloise jusqu'à l'armistice de 1918.

Il reprit ses études, devint architecte. Avec la rage de s'en sortir, il développa plusieurs activités parallèles, architecte, publicitaire, inventeur, entrepreneur, il se maria à 24 ans et eut 6 enfants.

Son activité d'entrepreneur prit rapidement le dessus. Il avait déposé plusieurs brevets d'invention et se spécialisa dans l'assainissement en s'appuyant sur ses brevets. Son entreprise fut florissante. Il s'impliqua dans la vie politique locale, se présenta à plusieurs élections avant la seconde guerre. En 1940, il avait déjà 5 enfants à charge. Comme beaucoup, il commença par évacuer du côté d'Angoulême puis revint dans le Nord reprendre ses activités professionnelles en 1942.

Ses amitiés d'architecture l'amènèrent à s'engager dans la résistance début 1943, il organisa un groupe de combat dans sa petite commune de Fiers-lez-Lille. La décision n'a pas dû être facile, il avait une entreprise à faire tourner, une famille à protéger et nourrir dont la plus jeune avait 10 ans. Son engagement dans la résistance devait rester très secret et pouvait avoir des conséquences dramatiques sur sa famille.

La plus jeune qui avait dix ans m'a raconté qu'elle essayait de percer les secrets de son père sans y parvenir tout-à-fait mais un peu quand-même, ce qui rajoutait un danger inutile. Il allait souvent jouer aux cartes avec des amis... Son père réceptionnait dans un champ voisin des livraisons d'armes, il s'occupait de recueillir et de faire repartir des évadés, des résistants pourchassés, de faire de faux papiers avec l'aide du secrétaire de mairie, d'organiser un groupe de combat. Tout cela était très dangereux et pourtant il l'a fait, comme de nombreux autres hommes ou femmes, jeunes et moins jeunes, parents ou grands-parents.

Charles participa à la libération de Lille à la tête de son groupe de combat, réussit à prendre à l'ennemi des armes, des canons, une chenillette.



Archives familiales Johann Leconte

NOTRE COMPAGNON MICHELLE SEVIN, PORTEUSE DE LA FLAMME OLYMPIQUE

Interview

Tour de France en 80 jours de la Flamme Olympique 2024 du 8 mai au 26 juillet. 10 000 relayeurs ont participé au parcours à travers le pays dont 3 de nos Compagnons de l'ONM 35 : Robert Poirier (athlétisme Tokyo 1964 et Mexico 1968), Michelle Sévin et Géraud Paillot de Montabert à Saint Malo (1). A l'actif de Michelle : 4 JO (Barcelone 1992, Atlanta 1996, Sydney 2000, Athènes 2004) et 6 Médailles en paralympisme – discipline tennis de table. Commandeur de notre Ordre et Officier de la Légion d'Honneur, avec en parallèle une carrière à la MSA, Michelle Sévin a été Administratrice de l'Office des Sports de Rennes. Son investissement se poursuit comme Présidente départementale handisport et Vice-Présidente régionale. En juin dernier, elle a eu l'Honneur d'être porteuse de la Flamme. Retour sur ce temps fort historique vécu avec grande émotion.

Comment avez-vous été informée que vous étiez sélectionnée comme relayeuse pour le passage à Rennes de la flamme Le samedi 1^{er} juin ?

Courant de l'été 2023, 2 structures (BP-CE partenaire premium des Jeux puis la Ville de Rennes) m'ont informée qu'elles avaient proposé spontanément ma candidature près du COJOP Paris 2024 pour relayer la flamme Olympique. Bien sûr la plus grande discrétion m'était recommandée pendant toute l'instruction du dossier. De mon côté, je m'étais déjà inscrite sur le site « Paris 2024 » afin de suivre l'actualité de l'organisation des Jeux. Et le 15 janvier 2024, j'ai reçu comme de nombreux autres candidats, le mail m'annonçant officiellement que je rejoignais la communauté des **Eclaireurs** et que j'étais **sélectionnée pour porter la flamme Olympique de Paris 2024**, mais le lieu n'était pas précisé. Plus tard, j'ai su que je serai relayeuse de la flamme en Ille et Vilaine et, mi-avril, j'ai su que ce serait à Rennes.

Quelle réaction avez-vous eue à cette annonce ?

Déjà, j'ai été très touchée lorsque l'on m'a appelée fin juillet pour m'annoncer le dépôt de candidature. De nombreux bénévoles associatifs méritent d'être mis en avant ; que l'on ait pensé à moi m'a fait très chaud au cœur. A réception du courriel officiel en janvier dernier, j'étais très heureuse et fière d'avoir été retenue. Très honorée également de porter cette Flamme, symbole de paix, de valeurs universelles et humanistes que représentent les Jeux Olympiques :

amitié, respect, dépassement de soi, excellence. Pour moi c'est énorme d'avoir eu cette opportunité, jamais je n'aurais pu l'imaginer. C'est une belle reconnaissance de mon engagement sportif de longue date en tant que compétitrice mais aussi comme dirigeante bénévole au service du collectif au sein notamment des instances handisports. J'interviens aussi régulièrement dans les écoles pour partager mon expérience, sensibiliser au handicap et c'est important de transmettre aux plus jeunes. Porter la Flamme complète mon parcours. Toutefois je n'ai été qu'un modeste maillon de cette immense chaîne de relayeurs qui portent un message de paix, de fraternité, de solidarité, de vivre ensemble....



Comment s'est déroulé le portage sur les 200 m dédiés à chaque porteur.?

Rennes était la dernière ville étape en Ille et Vilaine. Les 42 relayeurs individuels rennais étaient répartis en 2 groupes selon leur positionnement sur le circuit. Je faisais partie du 1^{er} groupe, convoquée près de 3 h avant le relais proprement dit. A notre arrivée au vélodrome, j'ai été accueillie par M. Frédéric Bourcier, adjoint aux sports à Rennes et Yvon Léziart, chargé de mission « Terre de Jeux 2024 », puis au centre des porteurs de la Flamme - qui y était basé -, par les membres du staff du Relais, pour récupérer la tenue sur laquelle figurait un numéro définissant l'ordre de passage sur le circuit ; le moment aussi de faire connaissance avec les autres relayeurs et, en particulier, découvrir de qui on reçoit la flamme et à qui on la transmet. Séances photos puis briefing sur la manipulation de la torche et les grands principes du Relais, etc... ; La transmission de la flamme se fait par l'intermédiaire d'un « torche kiss », c'est-à-dire la confrontation des 2 torches. Puis, après avoir rejoint en bus spécial la jonction avec les relayeurs de Cesson Sévigné, nous avons été déposés le long du parcours, dans l'ordre de passage, devant le lieu précis de départ de notre relais matérialisé par un sticker portant notre numéro.

Ambiance garantie dans le bus composé de relayeurs majoritairement sportifs, mais aussi de personnes issues d'associations à vocation caritative et/ou humanitaire, du monde économique et d'anonymes : soit le reflet de la diversité de notre société. C'est à la descente du bus que la torche nous est remise.



Quelques dernières recommandations, installation de la cartouche de gaz quelques secondes avant l'arrivée du relayeur précédent, « torche kiss » et photos souvenir, entourée de la bulle de sécurité composée de policiers qui protégeaient chaque relayeur. Il est 17 h 44, mon relais commence sous les applaudissements et acclamations des nombreux amis et connaissances mais aussi et surtout d'anonymes composant le public massé le long du parcours. C'est impressionnant ! Mon affectation dans le centre-ville m'a été communiquée quelques jours avant, et mon parcours de 200 m se terminait devant le Parlement de Bretagne. De nombreuses animations sportives étaient organisées et proposées le long du trajet emprunté par la Flamme. C'est ainsi que des escrimeurs animant la Place du Parlement ont fait une haie d'Honneur lors de mon passage en bas de la place. Au terme des 200 m et après un nouveau « torche kiss » avec la relayeuse suivante, la torche est récupérée et éteinte par le gardien de la Flamme. A l'issue de chaque parcours un autre bus nous récupérerait. J'ai fait partie des 3-4 relayeurs concernés par le décroché vers le Parlement de Bretagne et la Mairie. Les bus sont restés sur les quais, aussi, nous avons effectué tout ce parcours pour partie avec la torche et le reste en suiveurs, derrière le relayeur, au milieu d'une foule enthousiaste : c'était extraordinaire. Comme si nous étions des stars ! Le public était d'ailleurs très présent tout le long du parcours, chaleureux. Nous avons ensuite rejoint le bus sur les quais pour retourner au Vélodrome pour un débrief.

Un cadeau souvenir nous a été remis : il s'agit du cœur de la torche : un anneau qui représente le lien qui rassemble la communauté des Eclaireurs et témoigne de notre engagement dans cette aventure. Le temps de repartir ensuite rapidement vers l'Esplanade Charles de Gaulle pour voir l'allumage du Chaudron et participer aux réceptions. J'avais un très bon comité d'accueil rue Jean Jaurès composé de ma famille, de membres de mon village natal et d'associations dont je fais partie, d'amis... que je remercie de leur présence et de leurs encouragements. Je dois souligner la très bonne organisation de cet événement, tout était minutieusement préparé. Les dispositifs de sécurité étaient conséquents. Les temps de parcours ont été respectés et si la sécurité était bien présente, ce n'était pas pour autant pesant. Tout s'est passé de manière très fluide.

Quel a été votre ressenti ?

Beaucoup d'émotions ! notamment lors de l'allumage de la torche. Beaucoup de choses nous traversent l'esprit ! L'occasion de me rappeler les cérémonies

d'ouverture et plus particulièrement l'allumage de la vasque lors des 4 Jeux Paralympiques auxquels j'ai participé, mais aussi les temps forts de ces Jeux. Le souvenir aussi des personnes côtoyées pendant toutes ces années, qui m'ont aidée, accompagnée pour faire avancer les projets que ce soit en handisport ou avec les valides puisque j'ai très longtemps joué dans les 2 fédérations et que je représente modestement en portant cette Flamme. J'ai été impressionnée par la ferveur du public présent qui s'était massé le long du parcours, en nous encourageant, toutes générations confondues, c'était incroyable ! moi qui étais plus habituée à pratiquer de manière confidentielle, avec peu ou pas de public ni de médias.

C'est un moment historique, exceptionnel, unique dans une vie, magique aussi, grandiose où il est difficile de trouver les mots justes pour décrire précisément les émotions que l'on ressent. Une sorte de communion avec le public. C'est inoubliable ! Moment très symbolique aussi surtout avec les valeurs associées et véhiculées par la Flamme. Les 200 m sont passés très vite, trop vite ! j'aurais aimé prolonger ce moment, comme la plupart des relayeurs !

J'ai aussi remarqué, avec satisfaction, que ce relais de la Flamme Olympique était très inclusif.

C'était une belle fête populaire, un événement rassembleur, une pause bénéfique et appréciée dans un quotidien souvent compliqué : une magnifique journée. Merci à ceux qui ont permis que j'y sois associée. Je remercie également les membres du comité d'organisation du parcours de la Flamme, particulièrement bienveillants à notre égard. Tout a été fait pour nous mettre à l'aise.

Les relayeurs, au nombre de 11000 ont été choisis de manière **paritaire**, au regard de leur engagement et de leurs actions ; ils représentent la grande diversité de la société. Ce sont des **personnes inspirantes** qui incarnent au moins l'une des 3 énergies du Relais de Paris 2024 :

♦ **l'énergie du sport (athlètes, bénévoles, personnes engagées dans les associations sportives ...)**

♦ **l'énergie des territoires (symbolisée par celles et ceux qui entreprennent, créent et incarnent l'excellence)**

♦ **l'énergie du collectif (personnes qui agissent au quotidien pour bâtir une société plus solidaire, plus inclusive, plus durable et plus juste).**

La torche. La torche olympique contribue à transporter le feu sacré ainsi qu'à faire rayonner la Flamme. C'est le designer français Mathieu Lehanneur qui l'a conçue. Elle est inspirée de 3 marqueurs : l'égalité, l'eau et l'apaisement. Elle mesure 70 cm et pèse 1,5 kg. Elle a été fabriquée dans l'entreprise Guy Degrenne de Vire, pour le compte d'Arcelor Mittal. Seulement 2000 env ont été fabriquées et, contrairement aux précédents Jeux, elle ne sera pas proposée à la vente.



(1) TÉMOIGNAGE DE NOTRE COMPAGNON
Géraud PAILLOT DE MONTABERT, qui a obtenu en 2024 différentes médailles d'or aux championnats du monde de nage hivernale. Comme **Michelle SEVIN**, il a été sélectionné comme porteur de la Flamme olympique le 1er juin 2024 à Saint Malo.

« Une autre valeur des Jeux Olympiques et Paralympiques en France :

Au-delà de l'organisation et de la tenue des Jeux en France, c'est aussi l'occasion de (re)mettre le sport et ses bénéficiaires au centre du débat. Un enjeu fort pour notre société tant en matière de santé publique (avec l'augmentation exponentielle des maladies chroniques, le besoin de bien-être, de gestion du stress...) qu'en ce qui concerne le fonctionnement de notre société pour apprendre à mieux vivre ensemble autour de valeurs positives ».

Il insiste sur : - l'importance de l'activité physique adaptée pour la santé et du collectif pour développer la résilience nécessaire pour mieux avancer avec une maladie chronique - les valeurs humaines et sportives de son association *Aventure Hivernale* qui permettent à de nombreuses personnes de rebondir - le rôle de la préparation mentale dans la performance, son importance dans la vie de tous les jours et pour révéler son potentiel - la complémentarité Handi valides, soignants-soignés-aidants, tous ensemble grâce à nos différences et complémentarités, on va plus loin, vers une société plus inclusive ! «

MEDAILLES OLYMPIQUES ET NOMINATION DANS LES ORDRES NATIONAUX

Les médaillés français des Jeux olympiques et paralympiques bénéficient traditionnellement d'un nomination dans les 2 Ordres nationaux à l'occasion d'une promotion spéciale¹: Légion d'Honneur pour les médaillés d'Or et Ordre National du Mérite pour les médaillés d'argent et de bronze. Cette pratique a été initiée par le Général de Gaulle avec l'attribution de l'ONM aux médaillés des Jeux d'Innsbruck en 1964.

Pratique pérennisée depuis « pour avoir contribué au rayonnement de la France dans le monde, en portant haut les valeurs de dépassement et d'excellence »

Les sportifs recevant une médaille lors d'une première participation aux Jeux sont faits Chevaliers ; pour une réédition ils sont promus Officiers dans l'Ordre respectif. On relève que si le 25 juin 1964, le Président de la République a tenu à récompenser les médaillés des Jeux d'Innsbruck en les décorant d'un Ordre venant d'être créé en décembre 1963, la veille, 24 juin 1964, à Washington, l'Ambassadeur de France remettait les insignes de Chevalier de la Légion d'Honneur à Eric Tabarly pour sa victoire dans la Transat en solitaire remportée le 18 juin 1964.

De telles légitimes décisions ont entendu prouver que si le sport récompense un exploit, il rejait positivement sur un pays comme sur une communauté nationale.

(¹ Décret du 23 septembre 2024 portant promotion spéciale – JO du 24 septembre 2024 avec remise solennelle Champs-Elysées le 14 septembre 2024).

@ONM35 Le Ruban bleu n°43 Décembre 2024



LEGENDE DU MARATHON, ALAIN MIMOUN (1921-2013) : UN DESTIN



Photo ar.pinterest.com

Les Jeux Olympiques de Paris ont également offert l'occasion de revenir sur des figures de l'olympisme au parcours atypique.

Parmi elles: **Alain Mimoun**.

Enfant de l'Algérie française, fils de paysans, membre de l'Armée d'Afrique, blessé gravement en 1944, en Italie.

Sauvé de l'amputation du pied par un chirurgien français.

Melbourne: 1er décembre 1956, Médaille d'Or, à 35 ans (marathon 2h25mn).

Fait Chevalier de la Légion d'Honneur par René Coty, en 1956.

En 2011, 2 ans avant sa mort, il s'entraînait encore chaque semaine dans son survêtement tricolore. A la question de savoir ce qui le faisait courir, il répondait « tout simplement le goût de la vie ».



41

PROTECTION CIVILE 35 ET OLYMPIADES DE PARIS

entretien avec

notre Compagnon **Rodolphe CHIFFOLEAU**, Président de la Protection Civile d'Ille-et-Vilaine

Acteur majeur des premiers secours aux Jeux d'été 2024, la Fédération nationale de Protection Civile - créée en 1965 - a mis en place un dispositif d'envergure : 1100 secouristes par jour et 200 véhicules sur plusieurs bases logistiques. Le Comité d'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques avait retenu la Protection Civile pour assurer les premiers secours des 2/3 des sites. Une vingtaine de bénévoles d'Ille-et-Vilaine ont ainsi rejoint Paris pour apporter leur concours. Belle et légitime reconnaissance pour l'association bretonne présidée par Rodolphe Chiffolleau.

Comment au plan national la Protection Civile a-t-elle été retenue comme partenaire privilégié pour le volet sécuritaire des Jeux ?

Il s'agissait d'un appel d'offres formulé par le Comité d'organisation. La Protection Civile, forte de son expérience opérationnelle, a présenté une offre technique pertinente qui lui a valu l'attribution des 2/3 des sites. L'aventure Paris 2024 était ainsi lancée !

Comment s'est concrétisée l'implication de vos bénévoles bretonniers ?

Dès le départ la Fédération Nationale de Protection Civile a fait de ce projet un événement phare et fédérateur du projet associatif. Une telle occasion ne se présente pas tous les jours dans la vie d'un bénévole. J'ai logiquement inscrit la Protection Civile d'Ille-et-Vilaine dans la perspective de cette aventure dès 2021.

La participation à un événement comme les Jeux Olympiques se prépare car si nous maîtrisons notre activité de secours, dans le cas particulier de ce projet, il faut bien comprendre que tout est à une échelle encore jamais atteinte avec des exigences de coordination exceptionnelles, des besoins logistiques importants, des contraintes sécuritaires que vous imaginez aisément. Mais quelle excitation de pouvoir contribuer à cet événement planétaire! Alors permettre à mes bénévoles d'y participer devenait une évidence et j'ai fait converger certains de nos projets avec cette échéance, notamment la création de notre équipe de secours nautique qui était ainsi engagée dès le relais de la flamme lors de son passage en Ille-et-Vilaine et également sur la Seine pour la cérémonie d'ouverture.



© Photo Protection civile

Les bénévoles bretonniers ont rejoint le plus gros dispositif prévisionnel de secours de notre histoire : en intégrant « le bataillon » constitué par la Protection Civile comptant jusqu'à 1200 bénévoles issus de toutes nos associations départementales et engagés sur le terrain pour assurer des missions de secours auprès du public et des athlètes. Ils se sont ainsi retrouvés au cœur de l'événement !

Quels enseignements tirer de cet engagement civique fortement apprécié ?

Une expérience hors du commun qui aura démontré une fois de plus la pertinence du modèle français de sécurité civile qui intègre, via les associations agréées de sécurité civile, des citoyens formés en véritables professionnels du secours. Nous avons l'habitude en France de collaborer avec les différents services de secours et les différents statuts d'intervenants, mais encore une fois, sur un événement de cette ampleur, c'est exceptionnel. Je salue donc la capacité d'adaptation de nos bénévoles.

Je tire mon chapeau également aux bénévoles de notre Cellule de coordination nationale spécialement activée depuis des mois pour organiser le quotidien de nos intervenants et assurer la gestion des opérations. Deux bénévoles de la Protection Civile 35 y ont participé. Ils en ressortent avec une solide expérience en gestion opérationnelle.

Le plus gros défi a bien été celui de la logistique aussi bien pour le soutien des intervenants (hébergement, alimentation, soutien vie courante) que le soutien des opérations (engagement de moyens considérables avec 200 véhicules, matériel de secours, numérisation des opérations, ravitaillement des dispositifs). Je suis toujours admiratif de l'état d'esprit de nos bénévoles qui font preuve d'initiative, d'adaptation et d'un grand professionnalisme. Sans oublier que, par définition, tous les participants engagés sur Paris 2024 ont posé des congés pour pouvoir assurer ce dispositif. C'est admirable non ?

@ONM35 Le Ruban bleu n°43 Décembre 2024

42



2025 sera l'année des 60 ans de création officielle de la Fédération nationale avant sa reconnaissance d'utilité publique en 1969. Comment s'illustrent les 3 axes : aider, secourir, former avec 32 000 bénévoles et 500 antennes locales ?

En effet, 60 ans d'existence seulement et quel chemin parcouru ! La Protection Civile base son action autour du triptyque « aider, secourir, former ».

Aider les populations dans les moments difficiles. La Protection Civile est aujourd'hui la première association agréée dans le domaine du soutien aux populations. Vous pouvez voir son engagement auprès des sinistrés lors des événements climatiques ou d'autres natures pour apporter soutien et reconfort. L'association a beaucoup développé ses moyens d'interventions ces dernières années car nous observons comme tout le monde des événements climatiques plus fréquents et plus dévastateurs. Mes secouristes sont par exemple intervenus lors des dernières tempêtes hivernales sur les départements 22 et 29 ou encore lors des inondations dans le Nord. Mais la mission « aider » c'est aussi quand nous intervenons auprès de la Gendarmerie pour rechercher une personne disparue, lorsque nous mettons en place une cellule d'écoute auprès des habitants du Blosne après une fusillade, lorsque nous intervenons en gare suite à des incidents ferroviaires, lorsque nous appuyons l'Etat pour véhiculer des réfugiés vers des solutions d'hébergement ou encore lorsque nous appuyons nos camarades Sapeurs-pompiers en assurant une mission de soutien sur un engagement important comme ce fut le cas à Saint-Méen-le-Grand en août dernier.

Secourir, notre mission historique. C'est aussi bien la couverture d'un événement festif, sportif ou culturel pour assurer rapidement la première prise en charge d'une victime et faire le lien avec les services de secours (SAMU et SDIS). Cette mission est essentielle car elle contribue à la vitalité et donc l'attractivité de nos territoires. En effet, la Bretagne est connue pour ses charmes, ses légendes mais aussi pour son dynamisme. Sans sécurité et présence des associations agréées de sécurité civile pas de festival ou grande compétition sportive !

Mais la mission secourir c'est également l'appui aux services d'urgence en cas de besoins complémentaires ; dans ce cadre nous intervenons régulièrement auprès du SAMU 35 ou à la demande de la Préfecture sur des événements non planifiés.



Former, parce-que tout débute par le savoir, la formation est au cœur même de notre fonctionnement. Nous accueillons des citoyens qui s'engagent pour acquérir les compétences nécessaires à la réalisation de nos missions. Les formations évoluent, s'adaptent et nos intervenants et formateurs sont soumis à un rythme de formation continue. Former nos concitoyens également par une offre complète de formation aux premiers secours : de la formation de quelques heures à la formation de formateur ; nos formateurs interviennent auprès des entreprises, administrations, collectivités, écoles, associations et bien évidemment auprès des particuliers pour former dans le domaine des premiers secours (PSC1, SST, EPI, ...). La Protection Civile forme en France plus de 130 000 personnes par an ; sur le Département, ce sont environ 3 000 bretonniers formés en 2023.

Pour assurer au plus près des citoyens et collectivités ses actions, la Protection Civile s'appuie sur un maillage territorial qu'elle développe et adapte en permanence : les antennes. Ainsi nous avons créé deux nouvelles antennes sur le Département 35 cette année : une à Saint-Méen-le-Grand et une à Bazouge-la-Pérouse ; ce qui porte à 10 le nombre de nos antennes locales au sein desquelles sont répartis nos 300 membres. Un autre projet est en phase de concrétisation pour renforcer également notre maillage sur la Métropole rennaise avec là aussi une nouvelle antenne. Dans cet esprit de proximité et de soutien aux territoires, l'association entretient des liens étroits avec l'Association des Maires 35 (AMF) et de nombreuses Communes dans le cadre leur plan communal de sauvegarde.

Parce que des bénévoles, dont la vocation est de porter secours, ne devraient pas avoir à se soucier du prix du carburant ou de l'inflation des loyers ; l'association recherche également des partenaires et mécènes pour pouvoir renouveler ses capacités et faire face aux coûts importants (loyers, entretien du matériel, renouvellement véhicules) et des entreprises partenaires dans le cadre leur plan communal de sauvegarde.

Contact association : president@apc35.org
www.protection-civile.org
<https://ille-et-vilaine.protection-civile.org/>

@ONM35 Le Ruban bleu n°43 Décembre 2024

43

DINAN ET L'INDOCHINE

Par notre Compagnon **costarmoricaïn** **Loïc-René VILBERT**

Bibliothécaire honoraire de la Ville de Dinan, fondateur en 1981 de la collection des livres annuels Le Pays de Dinan, Loïc-René Vilbert, Chevalier de notre Ordre, vient de prendre le relais du Général de Corps d'Armée (2.S.) Tanneguy Le Pichon, à la présidence du Comité Monument Indochine ; association dont il était vice-président depuis l'origine. Le Monument Indochine avait été inauguré à Dinan le 7 mai 2000, par Jean-Pierre Masseret, alors Secrétaire d'Etat à la Défense. Le 8 juin, un hommage aux Morts pour la France d'Indochine a été rendu comme chaque année, particulièrement en cette année 2024, en rappel des événements de 1954. 543 soldats d'Ille-et-Vilaine et des Côtes-d'Armor ont trouvé la mort durant la Guerre d'Indochine, de 1946 à 1954.



De nombreux liens unissent Dinan, et son pays à l'enlour, à l'ex-Indochine : pays aujourd'hui nommés : Cambodge, Laos et Viêt Nam. Trois figures dominent, à des titres divers, cette mémoire : l'explorateur et diplomate Auguste Pavie (1847-1925), le général-ethnologue Edouard Digue (1861-1921) et l'homme d'état René Plevén (1901-1993). Auguste Pavie (1) y a vécu une exceptionnelle aventure humaine, entre 1859 et 1895, dont témoignent les 11 volumes de la *Mission Pavie, son livre « A la Conquête des cœurs »* et la première carte scientifique de cette partie du monde, achevée en 1899, dont la Bibliothèque municipale de Dinan conserve un rare exemplaire. Son rôle fut majeur au Laos. Edouard Digue (2), Dinarnais par son mariage avec une fille du maire et peintre Jean Even, se passionna pour le mosaïque des peuples constituant l'ancien Tonkin, partie Nord du Viêt Nam d'aujourd'hui. Il publia, à la charnière des XIXe et XXe siècles, quelques ouvrages (*Les Annamites : société, coutumes, religions, Les Montagnards du Tonkin, etc.*) que les Vietnamiens rééditaient sous forme de reprints pour les premiers touristes, notamment français, dans les années 90. Quant à René Plevén (3), il porta intérêt - dès la Seconde guerre mondiale - à l'Indochine. Nous lui devons notamment, à Dinan, la statue d'A. Pavie, érigée en 1947 sur le Jardin anglais. Il se trouva en responsabilité au moment de la Guerre d'Indochine, en qualité de Ministre de la Défense nationale, particulièrement au moment de Diên Biên Phu (20 novembre 1953 - 7 mai 1954).

A Dinan : le Monument Indochine.

De nombreuses personnes et associations, des Côtes d'Armor et d'Ille-et-Vilaine, se rassemblèrent avec le projet d'ériger, en 2000, un Monument commémoratif « Indochine pour la Haute-Bretagne ». Un important Comité de soutien, coordonné par Le Souvenir français, bénéficia du concours du Secrétariat d'Etat à

la Défense chargé des Anciens Combattants, du Conseil régional de Bretagne, des Conseils généraux des Côtes-d'Armor et d'Ille-et-Vilaine, de la Ville de Dinan et de très nombreux souscripteurs. Pour les raisons évoquées plus haut, la ville de Dinan - ancienne ville de garnison - fut choisie pour recevoir ce monument, parfaitement située à la charnière des deux départements, entre Rennes et Saint-Malo.

Évoquant l'Indochine, ce monument s'inspire de la tradition culturelle du Viêt Nam, où se concentrèrent, de l'origine jusqu'à Diên Biên Phu, d'importants effectifs militaires et combats de la péninsule indochinoise. Ce monument a été essentiellement réalisé au Viêt Nam. Si le granit de la base provient des carrières de Lanhélin, au Nord de Ille-et-Vilaine, la stèle, le brûle-parfum et le pagodon qui les protègent ont été réalisés dans la province de Bac Ninh non loin de Hanoï, transportés par voie de mer du port de Haiphong vers celui du Havre. Le Monument Indochine renferme - dans sa fondation - un reliquaire contenant de la terre d'Indochine : terre des combats (de Diên Biên Phu, du P.C. Gono, d'Eliane 2, d'Eliane 4), terre de la captivité (de Cho Chu, siège du Camp-Tribunal Militaire Central Viêt Minh), terre de la libération (de Sam Son, petit port du Golfe du Tonkin où furent libérés certains prisonniers français après la Conférence de Genève).

Le Monument Indochine, érigé à la mémoire de tous les soldats des campagnes d'Indochine Morts pour la France - depuis la fin du XVIIIe siècle jusqu'en 1956 - a été inauguré le 7 mai 2000 par le Ministre Jean-Pierre Masseret, en présence de très nombreuses personnalités civiles et militaires, et d'un millier de personnes.

Chaque année, à l'initiative du Comité Monument Indochine présidé ces dix dernières années par le Général de Corps d'Armée Tanneguy Le Pichon, une cérémonie a eu lieu devant le Pagodon (comme l'appellent les anciens d'Indo.). De très nombreuses personnalités, de nombreux témoins et acteurs de la Guerre d'Indochine sont venus s'incliner devant cette stèle et sa dédicace. Nous ne pouvons les citer tous. Retenons : le Père Yvan Heimrich, Aumônier principal de Diên Biên Phu, le Colonel Jacques Allaire, Ancien Premier ministre & Chancelier de l'Institut de France, Jean-François Martin, Président national des Anciens de la 2^e D.B. & M. Hubert Leclerc de Hauteclocque, le Général d'Armée Michel Billot, Hélié



Geneviève de Galard (1925-2024), infirmière-convoyeuse de l'Air à Diên Biên Phu, récemment décédée le 30 mai dernier, honora de sa présence, à deux reprises, les cérémonies au Monument Indochine, en 2004 et 2013. (Photo: ©Yves Arcelin).

@ONM35 Le Ruban bleu n°43 Décembre 2024

44



Denoix de Saint-Marc, le Médecin en chef Jacques Gindrey, chirurgien à Diên Biên Phu, **Geneviève de Galard**, infirmière-convoyeuse de l'Air à Diên Biên Phu, le Médecin-général Valérie André (Service de Santé, Indochine), le Général de Corps d'Armée Bertrand Clément-Bollée, « Légion étrangère », le Général de division Christian Baptiste, Délégué national de l'Ordre de la Libération, le Général d'Armée Bruno Cuche, Président de la Fondation Mareschal Leclerc de Hautecloque, le Vice-Amiral d'Escadre (2-S.) Pierre-Xavier Collinet, le Major Pierre Flament, Commandeur de la Légion d'Honneur (Indochine : 1948-1954, dont Diên Biên Phu). Et tant d'autres !



La nuit de Noël 1953, le 24 décembre vers 22 heures, réunion d'état-major au PC central de Diên Biên Phu. A partir de la droite : le colonel de Castries (fumant une cigarette), le lieutenant-colonel Revol et le lieutenant-colonel Piroth. Convocqué par le Général Navarre, le lieutenant Vilbert pendant son exposé (2^e visage de profil, à partir de la gauche)

(Photo © SPI. Archives de la famille Vilbert).

Sans doute son monument d'architecture authentiquement vietnamienne en France puisque réalisé près de Bac Ninh (Viêt Nam), le **Monument Indochine** porte sur sa stèle la dédicace suivante : « A la mémoire des soldats des campagnes d'Indochine Morts pour la France », dont beaucoup reposent, pour l'éternité, sous la terre et les rizières du Cambodge, du Laos, de Cochinchine, d'Annam et du Tonkin (4).

1954-2024 : 70^e anniversaire de Diên Biên Phu.

« Ce combat n'est pas une lutte pour une conquête ou une annexion, il a seulement pour but de donner à un peuple la libre expression de la pensée et la liberté de choisir sa voie. »

Un combattant de Diên Biên Phu, 1953.



Photo Yves Arcelin

Around de la date anniversaire du 7 mai 2024, des Français se sont souvenus de Diên Biên Phu. De nombreux journaux et magazines ont mis des articles à leur sommaire, des hors-séries ont été édités. Des chaînes de télévision ont consacré des émissions. Des films ont été diffusés ou re-diffusés. Ici et là, des expositions et des conférences ont été proposées. Enfin, des livres ont été publiés. Signalons le dernier paru, celui - bien documenté - de Pierre Servent - *Diên Biên Phu : les leçons d'une défaite* (Perrin, 2024).

Ceux des nôtres qui restent attachés à notre histoire nationale ne pouvaient oublier : la Base aéronavale établie au Pays Thai lors de l'Opération Castor le 20 novembre 1953, une bataille entamée le 13 mars 1954 qui devait durer 56 jours et nuits suscitait - alors que les assiégés ne furent pas secourus - l'admiration du monde libre, le courage de nos soldats qui affrontaient un ennemi très supérieur en nombre et soutenu par la Chine, les volontaires qui - alors que tout était perdu - se faisaient parachuter dans cette haute plaine tonkinoise, la chute du Camp retranché, le 7 mai vers 17 heures 30, à bout de vivres et de munitions... Après qu'un tiers de la garnison ait été tué ou blessé pendant les combats, qui, depuis, peut oublier le sort tragique des 10 000 prisonniers dont - après 4 mois de captivité - seulement entre un quart et un tiers a été libéré ?

Parce que « l'oubli est une seconde mort » : une Cérémonie officielle à Dinan, le 8 juin 2024.

Le samedi 8 juin dernier, le **Comité Monument Indochine** organisait sa grande manifestation annuelle : Messe à la Basilique Saint-Sauveur, Cortège dans cette belle *Ville d'art & d'histoire*, Cérémonie officielle au Monument Indochine et, après un bref déjeuner, Conférence sur Diên Biên Phu par Guy Leonetti, historien de la Guerre d'Indochine.

La Cérémonie d'hommage aux Morts pour la France d'Indochine - présidée par M. Stéphane Rouvé, Préfet des Côtes-d'Armor - eut lieu ce samedi 8 à 11 heures devant le Monument Indochine, préparée avec le concours du Colonel Philippe Dupuy, Délégué militaire départemental, et de la Ville de Dinan. Les Morts pour la France des campagnes d'Indochine ont été honorés, par une très nombreuse assistance, en présence du Drapeau du 6^e R.P.I.Ma. et de sa garde, du fanion du 6^e B.P.C. (Bataillon Bigeard), venus de Caylus (Tarn-et-Garonne), et d'un Piquet d'Honneur du 11^e R.A.Ma., installé au camp de la Lande d'Ouéde au Nord de Rennes.

@ONM35 Le Ruban bleu n°43 Décembre 2024

45



désormais source unique d'inspiration et de décisions dans les domaines industriel, agricole et sociaux, a introduit dans les instances de gouvernement, et les corps intermédiaires, une multitude d'experts décideurs, une sur-bureaucratie, qui ont morcelé les champs de compétences et réduit la portée de discussions ouvertes. C'est pourquoi, dans un nombre important de pays, les vieilles valeurs et antagonismes idéologiques se sont affaiblis, voire ont disparus, la politique s'est vidée de grandes idées au profit d'objectifs productivistes prioritaires autant qu'illusoire, dénués de toute notion de régularisation et d'ambitions sociales. Les dogmes dominent la pensée : stabilité monétaire, croissance, balance du commerce extérieur, productivité, concurrence et conduisent à la sur-consommation des uns et à la famine des autres ! Désormais, l'économique guide et absorbe la politique !

Alors, comment restaurer le « politique » confronté à des problèmes multidimensionnels dont il a perdu le contrôle, dont la vision globale lui échappe et qu'il traite au mieux d'une façon compartimentée, au jour le jour et sans projet de société à moyen et long terme ! La difficulté, c'est d'assumer cette multidimensionnalité et la totalité des problèmes humains, c'est ne pas se soumettre à la spécialisation, aux diktats des experts, ce qui détruit le global, l'essentiel et la responsabilité ; au contraire, elle doit susciter la vision du global, le sens de la vie, les finalités humaines, le sentiment de la responsabilité.

C'est pourquoi, le retour de tous les problèmes humains dans la politique lui donne un caractère anthropologique. L'idée repose sur le développement d'une réelle conscience politique et la mise place des conditions d'une perspective pour tous, par une nécessaire émancipation. L'anthropologie éclaire l'anthropologie : l'homme n'a pas mission de dominer, ni de maîtriser la nature, mais bien, de la respecter dans sa diversité. Pascal, dans « Les Pensées » reconnaît l'ambivalence de l'homme, capable du bien et du mal, portant en lui, faiblesses, misères, cruautés, destructions et créations, conscience et inconscience ! Ainsi reprenant une citation d'Edgar Morin : *« Le développement des êtres humains, de leurs relations mutuelles, de l'être social constitue le propos même de la politique à venir de l'homme dans le monde ; elle appelle la poursuite de l'humanisation »*. L'avenir ne peut se concevoir que par une vision globale, planétaire, élaborée à partir de deux finalités parfois antagonistes :

- d'abord, sauvegarder les dernières diversités naturelles et culturelles, alors qu'il en est encore temps, avant qu'elles ne soient définitivement perdues par l'inevitable processus d'uniformisation, de destruction et de dégradation de la biosphère ;
- ensuite, créer les indispensables pour que l'humanité se développe dans une société / communauté des nations.
- Cela nécessite d'entamer un processus d'évolution du sens et de la portée, donnés aux relations humaines. Cette prise de conscience, cet engagement, ne peuvent être que planétaires et conçus à un niveau d'organisation mondiale par le dépassement de l'Etat-Nation. Mais ce futur ne sera plus lié à un progrès garanti, ce sera un futur ouvert,



L'Organisation des Nations Unies

fondé sur des valeurs et des efforts également partagés, inscrit dans un contexte impérieux de survie. Ici et là apparaît déjà un nouvel appel, celui d'échapper aux agitations, aux activismes, aux inégalités maintenues envers et contre tous ! En effet, ici et là, on aspire à la pacification intérieure, à une sérénité qui viendrait d'une éducation de l'esprit.

On ne peut envisager cette évolution que par une intégration progressive, consciente et volontaire de la notion encore divisée de l'Etat-Nation, au sein de groupements plus vastes, plus représentatifs et si chacun et tous, reconnaissent à la Terre seule, la qualité supérieure d'être, à la fois, matrice et patrie de tous les humains ! Cela suppose, selon l'expression de Jean-Marie Pelt, la création d'une citoyenneté planétaire et d'une conscience civique planétaire.

Vue de l'esprit, nous n'en sommes même pas aux débuts ! Cependant ce sont des préalables indispensables à la sauvegarde pour nous et nos descendants, d'une humanité devenue précaire. Alors s'inscrire dans le temps, réagir, évoluer, éduquer, partager, afin de permettre une authentique ouverture sur la vie, afin de responsabiliser et non d'infantiliser. C'est un challenge qui doit être imposé au niveau international, dénué de toute idéologie partisane, par l'acquisition progressive d'un esprit critique et d'un discernement capable de remettre en cause les démagogues séduisants et les dogmes trompeurs ! Les ressources équitablement gérées et réparties peuvent satisfaire les besoins de toutes les populations et favoriser la paix. Progrès et espoir doivent être associés dans une démarche universelle fondée sur le respect et la dignité de tout être vivant.

¹ La théorie de J.M. Keynes énonce « Le problème politique de l'humanité consiste à combiner trois choses : efficacité économique, justice sociale, liberté individuelle ». Nombre d'apprentis sorciers de l'Ecole de Chicago, ont laissé de côté, deux facteurs : justice sociale et liberté individuelle !

² Secrétaire Général de l'ONU

³ Guerres, faim dans le monde, préservation de la biodiversité, évolution et dérèglement climatique, ...

⁴ Le vrai développement est le développement humain, qu'il faut sortir de sa gangue économique et de sa réduction à la notion de croissance !

⁵ La poursuite de l'humanisation, incite à réformer notamment, la civilisation occidentale, qui s'est planétarisée aussi bien dans ses apports positifs, que dans ses lacunes, misères et injustices, afin de favoriser l'ère de la civilisation planétaire.

⁶ Qui ne serait maintenu qu'à un niveau subsidiaire.

@ONM35 Le Ruban bleu n°43 Décembre 2024

47



L'Eloge aux Morts pour la France des campagnes d'Indochine fut prononcé par le Général de corps d'armée Philippe Bonnet, Président de la F.N.A.O.M. - A.C.T.D.M. Participèrent notamment à cet hommage le Lieutenant-Colonel Stéphane Bonnard, Chef de corps du 6^e R.P.I.Ma, ainsi que des anciens combattants et des Pupilles de la Nation « Indochine », une trentaine de porte-drapeaux, des anciens des T.D.M., des représentants de l'UNP, de l'Amicale de la Légion étrangère, de l'Epide, des Vietnamiennes, des Hmongs de Rennes, des lycéens de Kerroul à Paimpol. De nombreux Bretoniens y participèrent, parmi eux le **Général Daniel Brûlé**, membre de la Section 35 et **Patrick Lefebvre-Dupuy**, Vice-Président de l'**ANMONM 35** chargé du Comité de Saint-Malo, ainsi que Jean **Leblain** le porte-drapeau. Emouvant, enfin : la foule des citoyens déposant devant la stèle des bâtonnets d'encens dans le brûle-parfum et des fleurs rouge & or, couleurs de l'Indochine !

N.B. - Consulter la Page Facebook Comité Monument Indochine.

Contact : comitemonumentindochine.dinan@gmail.com

Notes :

(1) Consulter dans le livre *Le Pays de Dinan 1997* l'important dossier d'articles publié à l'occasion du 150^e anniversaire de la naissance d'Auguste Pavie (1847-1925).

(2) Général Eugène Briand, « Edouard Digue (1861-1921) : général d'infanterie coloniale et ethnologue du Viêt Nam » in : *Le Pays de Dinan 1995*.

(3) Consulter dans le livre *Le Pays de Dinan 2003* l'important dossier d'articles publié à l'occasion du 10^e anniversaire de la disparition de René Plevin.

(4) **Le Monument Indochine** (à l'entrée de Dinan, en venant de Dinard et Saint-Malo) est donc dédié à tous les soldats (de toutes armes) des campagnes d'Indochine Morts pour la France (depuis les premiers engagements de la France dans cette partie du monde, jusqu'en 1956) ; sacrifice partagé par des Légionnaires, Nord-Africains, Africains, Cambodgiens, Laotiens et Vietnamiens. Pour la dernière période allant de 1946 à 1954, le secrétariat d'Etat à la Défense chargé des Anciens Combattants détient une liste sur laquelle figurent **543 soldats morts en Indochine, originaires d'Ille-et-Vilaine et des Côtes-d'Armor**. Cette liste ne prend naturellement pas en compte ceux qui décédèrent pendant et après leur retour en métropole. Les chiffres ne sont pas connus pour les périodes antérieures à 1946, notamment autour du Coup de force japonais du 9 mars 1945...



@ONM35 Le Ruban bleu n°43 Décembre 2024

46

UNE APPROCHE DE L'ANTHROPOLOGIQUE

Par notre Compagnon, **Christian GAL**

Inspecteur Général des Affaires Sociales(H)
Administrateur de la Fondation des Plus Grands Invalides de Guerre- Membre d'ATD Quart-Monde

Les réflexions qui suivent m'ont été inspirées par la lecture de plusieurs ouvrages d'Edgar Morin, dont « Terre-Patrie » éditions du Seuil.

Alors que le « Politique » devrait traiter de la multi-dimensionnalité des problèmes humains, c'est, « l'Economie » qui par l'effet d'une dérive volontaire, assumée par une minorité de décideurs depuis plusieurs décades, est censée devoir régler ces problèmes. Or, l'économie, en dépit de la mesure qu'a tenté d'y apporter J.M. Keynes, n'a jamais eu d'autre ambition que de maintenir à tout prix la croissance et le profit ! Croissance aveugle, d'un système, dont le bilan est à l'opposé des illusions qu'il a fait naître ! Ayons conscience que le monde va mal et envisageons les moyens d'amélioration possibles !

En fait, nous faisons face à un mal global, qui se décline à l'infini dans un monde sinon fini, du moins en phase de transformation accélérée, dont on ne maîtrise plus l'issue ! Cependant, les causes et les effets, en sont connus et nous savons dans le contexte actuel, alors que la 6^{ème} grande extinction est en cours, qu'il ne peut plus y avoir de croissance illimitée dans un monde aux ressources limitées, sinon déjà épuisées pour certaines. Le développement est partout compromis en raison de l'épuisement des sols, de l'instabilité du climat, des migrations dues aux famines, aux inondations, aux guerres, à une certaine forme de fatalisme des uns ou de fuite en avant des autres ; enfin, la rareté de moyens mal répartis, engendre : misère endémique, déséquilibres sociaux et rejets violents, plus ou moins sporadiques, d'un système qui s'enfonce dans une crise globale et n'épargne aucun continent. Crises multiples, qui justifient la répression, le recours à l'autorité sinon à l'autoritarisme et conduisent, à plus ou moins longue échéance, aux populismes et aux multiples totalitarismes, en Europe et ailleurs ! Or, la violence est dans l'air du temps, n'oublions pas qu'au-delà de la domination des corps, la violence absolue, garde pour but ultime, d'annihiler les esprits.

Il n'est pas inutile de se rappeler la citation de Geneviève de Gaulle-Anthonioz à propos des trois formes de totalitarisme : le fascisme, le stalinisme et le totalitarisme économique. Elle a vigoureusement souligné que « ces trois formes de totalitarisme partagent des caractéristiques communes, notamment la négation de la dignité humaine et la suppression des libertés individuelles ». Constat dressé implacable, par de nombreuses ONG et par Antonio Gutierrez, en dépit de la bonne conscience que se donne le système économique dominant.

Aucun système n'est définitif, aucun ordre imposé n'est juste a priori ! Il n'y a de fatalité que celle que l'on accepte, alors que nous connaissons les origines d'une civilisation en crise. C'est ainsi, que la pénétration dans la politique de l'économie,

LE DEVOIR DE MEMOIRE, C'EST AUSSI UNE AFFAIRE DE FAMILLE.

Par notre Compagnon **Eric TROMEUR**
Directeur régional URSSAF (H)

« J'avais choisi ces deux photos à la fois pour leur intérêt technique et parce que cette figure de « poilu » me semblait belle, ce visage grave, aimable pourtant, énergique et sombre : un beau visage de soldat français ».

L'histoire de Vauquois, c'est d'abord celle d'un homme, Henri Tromeur, soldat de 14, qui se transmet de génération en génération.

Henri Tromeur a été « tué à l'ennemi », selon la terminologie adoptée, le 26 février 1916, dans les premiers jours de l'offensive allemande de Verdun. Il est inhumé à la nécropole Nationale de la Maize, sa tombe porte le numéro 1699.

Voilà, à peu de choses près, ce que sa veuve, ma grand mère, mère de 4 enfants, a su de la disparition de son mari.

Comme tant d'autres, Pierre Tromeur, son fils aîné, qui avait 5 ans en 1916, a cherché sa vie durant des traces de ce père disparu trop tôt, et il a fini par trouver les circonstances exactes de sa mort, ainsi que des photos de lui, sur les 365.000 morts de Verdun ! Pour cela, il a intéressé toute sa famille à l'histoire de Vauquois, assez peu connue du grand public.

Vauquois en Argonne

Vauquois est à l'origine une petite bourgade de la Meuse, juchée sur une butte en lisière de la forêt d'Argonne. Elle compte 200 âmes en 1914, et son clocher se voit de loin. Tout près, à une dizaine de kilomètres, se situe Varennes, connue pour l'arrestation de Louis XVI.

A 30km à l'ouest de Verdun, Vauquois constituera l'une des extrémités du front lors de l'offensive de février 1916. Avec ses 300 mètres d'altitude, la Butte est un point d'observation convoité par les deux camps dès le début du conflit. Si l'offensive de Verdun dure 10 mois, à Vauquois on y luttera de façon acharnée 4 années durant.

Comment Henri Tromeur s'est-il retrouvé dans cette tourmente ?

Henri, après 2 ans de service militaire effectué au 118^e Régiment d'Infanterie de Quimper, part travailler au Canada. Il en revient à la déclaration de la guerre, et se trouve incorporé dans son régiment d'origine, alors engagé dans les durs combats de la Somme.

Blessé le 20 décembre 1914 à la jambe, il est évacué dans un hôpital de l'arrière, à Avignon. Il en sort le 2 février 1915, soit...1 mois et demi plus tard, pour rejoindre le 46^e RI à Vauquois.

Ce régiment qui fait partie de la 10^e Division d'Infanterie - anciennement appelé Régiment Bretagne, et aussi régiment de la Tour d'Auvergne depuis 1800 - est celui qui mènera entre autres, l'assaut de la Butte lors des trois attaques des 17, 28 février et 1^{er} mars 1915.

Les deux premières attaques ayant échoué, ce sera celle du 1^{er} mars 1915, qui permettra de s'accrocher à la butte occupée par les allemands et d'y prendre position.

Henri Tromeur y participera, aux côtés d'un personnage illustre, Henri Collignon, Conseiller d'Etat, ancien Préfet du Finistère, Secrétaire Général de l'Elysée, qui s'est engagé à 58 ans, comme...simple soldat. Refusant le grade de sous-lieutenant et réclamant

seulement « l'Honneur de servir », il se verra confier le rôle de porte-drapeau du régiment. Il meurt le 16 mars suivant, en voulant prêter secours à un camarade blessé. Le buste d'Henri Collignon est toujours visible dans la salle de réception de la Préfecture du Finistère.

A partir de 1915, Vauquois connaît comme sur tout le front une guerre de position entre les deux camps dont les tranchées et boyaux sont parfois éloignés de 20 mètres. C'est une guerre d'usure, faite de coups de main, de combats d'artillerie de tranchées ou d'artillerie lourde. Les Français expérimentèrent avec les sapeurs pompiers de Paris l'utilisation de liquides inflammables. A leur dépens,



Photo Famille Tromeur

@ONM35 Le Ruban bleu n°43 Décembre 2024

48



des vents contraires occasionnant plus de dégâts dans les lignes françaises.

Vauquois et la guerre des mines

Ce qu'on retiendra le plus de Vauquois, c'est « la guerre des mines », qui consiste à détruire l'ennemi au moyen de sapes remplies d'explosifs. Pour cela, il faut creuser des kilomètres de galeries, jusqu'en dessous des lignes adverses, à l'extrémité desquelles des tonnes de cheddite et autres explosifs sont acheminées.

Chacun des camps creuse, transformant les fantassins en « pionniers », sous la direction du Génie (17km de galeries du côté allemand, 5 km du côté français).

La butte de Vauquois va ainsi se transformer d'avril 1915 à avril 1918 en une véritable territière. Au total, 519 explosifs souterrains se sont produits : 320 françaises, et 199 allemandes, utilisant plus de 1.000 tonnes d'explosifs.

Voilà la vie que vivent ces soldats, dont mon grand père, alternant 4 jours et 4 nuits dans les tranchées de terre ou seconde ligne, aux créneaux pour les premiers de jour comme de nuit, se reposant le jour pour les seconds et travaillant à la remise en état des ouvrages détruits, ou au creusement des galeries, la nuit.

Été comme hiver, sachant que l'hiver il neige à Vauquois et que la température descend à moins 5 degrés. Pas d'abris, sauf individus creusés à même les tranchées, ou pour les postes de commandement, tout aussi précaires.



Photo Famille Tromeur

L'offensive lancée par les allemands le 21 février 1916 sur tout le front de Verdun, touche aussi Vauquois.

L'intensité des bombardements aura raison d'Henri Tromeur le 25 février 1916. En voulant s'abriter dans un puits de mine avec un camarade, le soldat Deriaz, ils seront tous deux ensevelis sous la pluie d'obus de 105 et 77

allemands qui s'abat sur le secteur est de la butte ce jour là.

Henri Tromeur est déclaré mort le 26 février dans les rôles de la compagnie. Au sein du 46è RI, il appartenait au 3è Bataillon, 11è Compagnie, 1è Section, 5è escouade. Matricule 116 7.

Il sera enterré au cimetière provisoire D dit de la Barricade, en bas de la Butte. Jusqu'en 1923 où il sera exhumé et ré-inhumé à la nécropole nationale créée à cette date. Déclaré « Mort pour la France », il recevra à titre posthume la médaille militaire et la croix de guerre 14-18.

Il avait 28 ans, 6 mois et 16 jours, et 4 enfants. Le bilan humain des combats menés pour Vauquois s'éleva à 14 000 soldats tués ou disparus.

Au final, Vauquois sera enlevé par les Américains le 26 septembre 1918 (Harry Truman, futur Président des Etats Unis, et George Patton, tous deux jeunes officiers, fouleront de leurs pieds la butte).

Pour finir, le nom de Vauquois fut donné en 1920 à un aviso-escorteur, coulé par une mine allemande - ironie du sort - le 18 juin 1940 à la sortie de la rade

de Brest, alors qu'il escortait un convoi chargé d'évacuer l'or de la Banque de France vers l'Angleterre.

Sur les traces d'Henri

La sortie de l'oubli pour Henri Tromeur viendra de la rencontre que fera son fils Pierre Tromeur avec André Pézard, lieutenant au 46è RI et auteur d'un livre qui fait référence, « Nous autres à Vauquois ».

Il aura un échange de correspondances suivi avec le lieutenant Pézard, alors âgé de 86 ans. André Pézard, élève à Normale Sup, sera professeur au Collège de France, agrégé d'italien classique. Commandant de compagnie par intérim à 23 ans, il a rempli 5 carnets de guerre indépendamment des Journaux de Marche et d'Opérations, et a pris de nombreuses photos de Vauquois. Mais aussi d'Henri Tromeur...

A l'occasion de ces correspondances avec mon père, il dira d'Henri Tromeur : « J'aurais choisi ces deux photos à la fois pour leur intérêt technique et parce que cette figure de « polu » me semblait belle, ce visage grave, aimable pourtant, énérgique et sombre : un beau visage de soldat français ».

Quel plus bel hommage pouvait on rendre à Henri Tromeur, soldat de 14 !

Dans cet anonymat de la mort, il aura permis de lui rendre, ainsi qu'à sa famille, son Humanité. Henri Tromeur a accompli son devoir, il en est mort. Notre devoir désormais, est de nous en souvenir.

C'est ce qu'on appelle le devoir de mémoire, et ce n'est pas seulement le 11 novembre de chaque année. Dans chaque famille, et pas seulement à l'école, il y a un fil de l'Histoire des occasions de se souvenir.



Antoine de Condorcet (Square) - Philosophe – Economiste Conventionnel - (1743 - 1794) - DCM du 23 Janvier 1989 – Dans le quartier de Maurepas, au Nord de la rue de la Héronnière et contournant le square du 9 mai 1945. Antoine de Condorcet soutient, à 16 ans, une thèse d'analyse mathématique. En 1774, il est Inspecteur Général des Monnaies. A la Révolution, il siège comme député à la Convention. En 1792, il propose un plan d'organisation de l'instruction publique gratuit pour les filles et les garçons, et plaide pour une séparation des enseignements religieux et moraux. Chaque citoyen, tout au long de sa vie, devra avoir la possibilité d'apprendre et d'accroître ses connaissances. Sa préoccupation constante est l'instruction du peuple, source de tout progrès. Il s'intéresse aux droits de l'homme, lutte en faveur des exclus, des juifs et des protestants ; considère l'esclavage comme une infamie et lutte en faveur du vote des femmes. Pour lui, l'égalité entre les hommes est une vérité morale et sociale. Il suffit d'instruire le peuple et de développer la raison de chacun pour mettre un terme au malheur public. Les seuls obstacles à leur bonheur sont les préjugés, l'intolérance et la superstition. De Condorcet se consacre à la réflexion philosophique, politique et religieuse. Il ne conçoit l'enseignement d'aucun culte religieux dans l'instruction publique.

Jules Ferry (Avenue) - Homme d'Etat - (1832-1893) DCM du 29 Avril 1913 – Entre la rue d'Antrain au nord et la rue Jean Guéhenno au Sud. Député en 1869, opposant au Second Empire dès sa chute en 1870, il devient membre du Gouvernement provisoire et occasionnellement, Maire de Paris quelques mois. Plusieurs fois Ministre de l'Instruction Publique en 1879, il nomme Ferdinand Buisson Directeur de l'Enseignement Primaire et crée une École Normale Supérieure féminine. Président du Conseil en 1880, il met tout en œuvre pour rendre obligatoire un enseignement laïque et gratuit. Sa politique de colonisation va entraîner sa chute.

Gambetta (Rue) - Orateur et Homme d'Etat - (1838-1882) – DCM du 7 Février 1883 – Sur les quartiers 1 et 2 – partant de la place Pasteur, au Sud et aboutissant rue Victor Hugo en longeant le jardin du palais Saint-Georges. Jeune avocat, en 1860, Léon Gambetta s'engage dans plusieurs plaidoiries très remarquées, contre le second Empire, particulièrement en 1868. Très attiré par la politique, il s'engage dans les législatives et est élu député en 1869. Léon Gambetta fait partie des députés Républicains qui prononcent la déchéance de Napoléon III, suite à la défaite de Sedan. Le 4 septembre 1970, à l'Hôtel-de-Ville de Paris, il proclame la III^e République. Léon Gambetta est nommé Ministre de l'Intérieur du Gouvernement de la Défense Nationale durant quelques mois. En 1875, des lois constitutionnelles sont votées par l'Assemblée Nationale sur l'organisation du Sénat et les pouvoirs publics. Gambetta prononce un discours où il souhaite que la France se retourne vers ses traditions et applique les principes de 1789 : l'Etat doit être laïque. Il soutient la liberté de la presse ; la liberté de réunion et d'association ; la séparation de l'Église et de l'État ; l'élection des fonctionnaires ; instruction primaire laïque, gratuite et obligatoire...

La Chalotais (Rue de) - Procureur général - (1701 - 1785) - DCM du 12 Décembre 1862 – Rue parallèle à la Vilaine entre la rue de Nemours et la place de Bretagne. Le rennais, Louis-René de Caradec de La Chalotais,

Procureur Général au Parlement de Bretagne en 1762, comme d'autres parlementaires en France, il adopte des sanctions contre les jésuites. Il les dénonce de : "vouloir s'emparer des affaires publiques (...), en formant des citoyens soumis à leurs maximes qui sont contraires aux intérêts de la Nation" (...), de "corrompre les citoyens", de "faire violence aux esprits" et de "mettre les consciences à la torture". En 1789, il est élu député au Conseil national. Dans son "Essai d'éducation nationale", il propose un système éducatif nouveau, en regrettant l'étroitesse des liens qui existent entre la morale et la religion : "L'enseignement appartient fondamentalement à l'État, tandis que l'enseignement des lois divines regarde la seule Église".

Lamennais (Quai) – Philosophe - (1782 - 1854) DCM du 15 février 1888 – Situé sur la rive gauche de la Vilaine, du pont de Nemours à l'Est jusqu'à la place de Bretagne, à l'Ouest.

Félicité de La Mennais est né à Saint-Malo en 1782. Prêtre, théologien, écrivain, philosophe et homme politique français. En 1829, il publie "Les progrès de la révolution et de la guerre contre l'Église". En 1830, il est cofondateur du journal "L'Avenir" dont la devise est "Dieu et la liberté". Les rédacteurs y réclament la liberté de conscience, de la presse et de la religion, et soutiennent la liberté de l'enseignement, la séparation de l'Église et de l'État. La Mennais est le créateur d'une école libre et gratuite à Paris, le 9 mai 1831. Dès le lendemain, l'école est fermée et trois instituteurs sont poursuivis. Après avoir renoncé à ses fonctions ecclésiastiques, en 1833, il publie, l'année suivante, un ouvrage condamné par le pape Grégoire XVI où il fait part de sa rupture avec l'Église.

Victor Hugo (Rue) – Poète - (1802 - 1885) DCM du 15 Juin 1885 – Sur les quartiers 1 et 2 – Partant de la place du Parlement de Bretagne et croisant le contour de la Motte et de la rue Gambetta jusqu'à sa jonction avec la rue Martenot.

L'écrivain, Victor Hugo est élu député en 1848. Il a des formules personnelles qu'il aime bien rappeler : "L'Église chez elle, l'État chez lui" ; "En matière d'enseignement, l'État ne peut être que laïque". Le 15 janvier 1850, il prononce à l'Assemblée un grand discours sur la liberté d'enseignement : "L'idéal de cette question de l'enseignement, le voici : instruction gratuite et obligatoire. (...) Un grandiose enseignement public, donné et réglé par l'État, partant de l'école de village et montant de degré en degré jusqu'au Collège de France, plus haut encore, jusqu'à l'Institut de France. Les portes de la science toutes grandes ouvertes à toutes les intelligences".

Emile Zola (Quai) – Romancier - (1840 - 1902)

DCM du 15 Juin 1885 – Sur les quartiers 1 et 2 – Partant de la place du Parlement de Bretagne et croisant le contour de la Motte et de la rue Gambetta jusqu'à sa jonction avec la rue Martenot.

Selon Zola, la laïcité est un évangile socialiste. Dreyfusard, auteur en 1898, de "J'accuse...!", dans le journal l'Aurore dont le titre a été proposé par Clemenceau. Il fait partie de ceux qui considèrent que la religion doit relever de l'intime, refusant l'Église pour institution. Féministe avant l'heure, Emile Zola considère que l'influence du clergé et les sermons maintiennent la femme dans un état d'ignorance et que seule l'école laïque peut être habilitée à ouvrir une voie vers la dignité. Il dénonce le pouvoir du clergé dans la société et particulièrement en matière d'éducation.

DEAMBULATION RENNAISE AUTOUR DE LA LAÏCITÉ

Par Joël DAVID

Les Rallyes Citoyens en direction des publics scolaires auxquels s'impliquent régulièrement les membres de notre Ordre et en particulier ceux d'Ille-et-Vilaine, sont l'occasion d'innovations pédagogiques (cf. en particulier « l'abécédaire de la citoyenneté »). Ainsi, sur le thème de la laïcité, une découverte-réflexion à partir des noms des rues ou d'espaces publics peut être utilement initiée. Rennais, Joël David, passionné d'histoire locale et spécialiste en onodonymie, nous fait déambuler dans les rues de la capitale bretonne. Opportunité de redécouvrir certains acteurs qui ont compté s'agissant de « la laïcité à la française », des plus virulents aux plus acuminés : notamment d'Emile Combes ou Georges Clemenceau à l'avocat rennais Aristide Briand ou le protestant Ferdinand Buisson, président de la Commission parlementaire dont les travaux ont abouti à la loi d'équilibre du 9 décembre 1905 de séparation des Églises et de l'État.

Paul Bert (Rue) - Physiologiste et Homme d'Etat - (1833 - 1886) - DCM du 23 Janvier 1911 – Entre les rues de Viarmes et la rue de Châteaudun, dans le prolongement Est de la rue Kéber et parallèle à l'avenue Aristide Briand, au Sud. Médecin, professeur de physiologie générale en Sorbonne, à la suite de son ancien professeur Claude Bernard. Après la défaite de Napoléon III à Sedan en 1870, il se lance en politique - Secrétaire à la Préfecture dans l'Yonne puis nommé Préfet dans le Nord par son ami Gambetta, Conseiller municipal d'Auxerre (1871-1874), Conseiller Général puis Député de l'Yonne, en 1872. Il devient Ministre de l'Instruction publique et des cultes en 1881 à la suite de Jules Ferry, dans le gouvernement de Gambetta. Anticlérical, mais pas anti-religieux, il est l'un des défenseurs des lois de Jules Ferry sur l'enseignement primaire laïque et obligatoire, l'instruction des sciences dans l'enseignement et également la lutte pour l'admission des jeunes filles dans le secondaire. En 1881, il publie "L'Enseignement laïque". Mais malheureusement, c'est un fervent défenseur de la colonisation, convaincu que les races humaines ne sont pas égales, tout comme Jules Ferry ce qui entrainera la chute de son gouvernement.

Aristide Briand (Avenue) - Homme d'Etat - (1862 - 1932) - DCM du 1er Avril 1932 – Ami d'enfance du maire de Rennes, Jean Lemaître - Avenue située au Nord de l'ancienne canalisation de la Vilaine, allant du quai Dujardin, à l'Ouest à l'avenue François Château, à l'Est. Clerc de notaire, puis avocat, il décide de se lancer en politique. Élu député en 1902, il est l'un des initiateurs et rapporteur de la loi de séparation de l'Église et de l'État, en 1905. Il est hostile au projet beaucoup plus anticlérical d'Emile Combes, lui qui n'est pas complètement opposé à l'Église, la trouve malgré tout trop présente dans l'enseignement et représente, à ses yeux, un danger potentiel pour l'autorité nationale de l'État.

Ferdinand Buisson (Rue) - Homme politique - (1841 - 1932) - DCM du 1er Avril 1932 – DCM du 1er Avril 1932 – Au S-O de la place de la Mairie, allant du N-O de la rue d'Orléans, au croisement des rues de Rohan, de l'Horloge et Beaumanoir. Philosophe et pédagogue, directeur du premier

orphelinat laïque, en 1870, défenseur de l'enseignement professionnel obligatoire et du droit de vote des femmes. En 1879, il est appelé à la direction de l'Enseignement primaire, par Jules Ferry, alors Ministre de l'Instruction Publique, avec lequel il participe à l'élaboration des projets de lois sur les réformes de l'enseignement. En 1887, il publie le "Dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire", où on y voit déjà les prémices d'une école laïque et républicaine. Dreyfusard de la première heure, il participe à la création de la Ligue des Droits de l'Homme, de France, en 1898, dont il va devenir Président.

Georges Clemenceau (Boulevard) - Homme d'Etat - (1841-1929) - DCM du 11 Décembre 1931 - Boulevard reliant la rue de Châtillon, à l'est, à la rue de Nantes, à l'Ouest. Médecin, publiciste-journaliste. Il se lance en politique après la défaite de Napoléon III, en 1870, et prend une part active à la III^e République. Maire de Montmartre, un mois, puis président du Conseil municipal de Paris. Député puis sénateur ses adversaires sont l'Église et ceux qui la soutiennent : "Napoléon a constitué et constitue encore un parti politique" ; "Bonaparte a voulu faire du clergé un instrument de règne" (...) "Une seule solution la séparation". Ses ambitions sont les réformes sociales, humanitaires, politiques, et religieuses. Défenseur de : l'égalité des droits de l'ouvrier et du patron ; réduction du temps de travail ; interdiction du travail des enfants (...) ; enseignement primaire obligatoire, gratuit et laïc ; séparation de l'Église et de l'État. Il vote la loi de 1905 mais il s'oppose à Aristide Briand, le rapporteur de la loi, et à Jean Jaurès qui laissent trop de pouvoirs aux associations ecclésiastiques dans les associations culturelles. Pour lui c'est une loi d'apaisement et l'État laïc n'est pas antireligieux. En 1885, fervent opposant à la politique coloniale de Jules Ferry. Dreyfusard, rédacteur au journal l'Aurore, il propose le titre "J'accuse...!", à Emile Zola.

Emile Combes (Boulevard) - Homme d'Etat - (1835 - 1921) - DCM du 11 Décembre 1931 – prolongé en 1949 – De la rue de Châtillon, à l'Ouest et jusqu'au croisement avec la rue Adolphe Leray. Mais surtout dans le prolongement Est du boulevard Georges Clemenceau, son contemporain. D'une famille modeste, envoyé étudier au petit séminaire de Castres (81) par son parrain, curé de campagne. Enseignant, docteur en théologie, il prend la soutane, mais ses supérieurs trouvent sa foi insuffisante. Il enseigne au collège de Pons (17), et s'éloigne de l'église. Coup de foudre pour une jeune fille croisée dans la rue, qu'il épouse en 1862. Ils vont avoir cinq enfants. Après un doctorat (1868), si s'installe comme médecin, à Pons, où il y est élu maire (1876). Sénateur (1885), Président de la gauche démocratique, Ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes (1886), Président du Conseil (1902), il combat la laïcité d'une manière radicale. Il applique aussitôt la loi de 1901 sur les associations avec une extrême rigueur. Si la loi de Jules Ferry oblige les congrégations religieuses à demander une autorisation à l'État pour ouvrir une école, Combes refuse toutes les demandes et ordonne la fermeture des établissements privés dirigés par des religieux. Il rompt tout échange avec le Vatican. En 1904, un scandaleux fichier de renseignements du ministre de la guerre sur les officiers de l'armée selon leurs convictions laïques, pour leur avancement, provoque un scandale et la chute du gouvernement Combes.

SUR LES PAS DE LA FAMILLE DIOR

Par notre Compagnon Alain-François LESACHER

Secrétaire Général de notre Section, historien de formation, élève du Pr Michel Denis, Alain-François Lesacher a dirigé des établissements d'enseignement.

Il a été également, durant 17 ans, Conseiller Général du Canton de Pipriac – mandat l'ayant conduit à la Vice-Présidence affaires culturelles du Département .

Secrétaire de l'association des Ecrivains de l'Ouest, il a beaucoup écrit en particulier sur la Normandie. Granville et Dior : sur les pas



Portrait de Louis Dior, arrière-grand-père paternel de Christian Dior. Collection musée Christian Dior, Granville. ©Photo tous droits réservés.

Les Dior, une saga granvillaise « Dior ». Devenu, le symbole du luxe et de l'élégance, ce nom n'a pas été créé par un communicant talentueux. Ce patronyme était autrefois fréquemment rencontré dans le village de Savigny-le-Vieux, aux confins de la Manche et de l'Ille-et-Vilaine, où s'élevait une abbaye cistercienne qui connut jusqu'à la Révolution française un rayonnement exceptionnel.

Un des habitants du village, Louis Dior (1812-1874), issu d'une famille de fermiers et de laborieux, ouvrit un négoce à Saint-Hilaire-du-Harcouet. Il créa ensuite à Donville-les-bains près de Granville une petite usine de fabrication d'engrais à base de guano importé du Pérou et du Chili et d'os carbonisés d'animaux, les « noirs ». Adjudicataire de la ville de Granville, il transformera les boues domestiques en engrais naturel. Tout en contribuant à la modernisation de l'agriculture il contribua ainsi à l'amélioration de l'état sanitaire de la cité.

Si Louis Dior resta fidèle à sa commune natale dont il sera maire jusqu'à son décès, il innovera et prendra des risques toute sa vie. Il est le créateur d'une dynastie d'entrepreneurs entrepreneurs qui connaîtra une formidable ascension sociale.

Deux de ses fils Louis et Lucien I s'associeront en 1864 pour créer la société « L. Dior Frères ». Elle se développe rapidement. L'usine de Saint-Nicolas, avec ses techniques d'avant-garde, produit du « superphosphate » et des engrais d'origine naturelle dont la qualité est reconnue dans de nombreux concours par l'attribution de médailles. Avec le soutien de leur père, les deux frères transformeront l'entreprise familiale en une industrie prospère. Elle bénéficiera de l'arrivée à Granville, en



1870, des chemins de fer qui lui permettront d'être reliée au port et à la gare par un réseau de voies ferrées. Ce nouveau moyen de communication contribuera aussi à la renommée et au développement des activités balnéaires. Pour certains, Granville deviendra la « Monaco du Nord » !

Sous la direction de deux des petits-fils du fondateur, Lucien II, polytechnicien et son cousin Maurice, ingénieur agronome, futur père de Christian Dior, la société au capital de 1,5 millions de francs continue sa progression spectaculaire. L'usine du Val-ès-fleurs s'étend désormais sur plus de 11 hectares et emploie 500 ouvriers. Dior deviendra le premier employeur de la ville et contribue notablement à sa prospérité tournée jusqu'alors vers les activités maritimes. Mais la haute cheminée peut craquer des odeurs nauséabondes... Lorsque le vent porte les granvillais s'exclament « Ca pue Dior ! »



Affiche réalisée par Joé Bridge dans les années 1920 pour la promotion de l'engrais "Noir n°98" qui fut l'un des grands succès des engrais Dior, société dirigée par la famille Dior depuis Louis-Philippe. Collection musée Christian Dior, Granville. ©Photo tous droits réservés.



CHRONIQUE CULTURE

2024 : 150 ANS DE L'IMPRESSIONNISME

150 événements ont célébrés, en Normandie, les 150 ans du courant impressionniste. De Honfleur à Rouen, du Havre à Giverny, de Caen à Deauville : expositions foisonnantes, conférences, rencontres, échanges. Une revisite passionnante et historique de l'héritage impressionniste. Dans ce cadre, à signaler également, à Quistreham, Grange au Dimes : exposition sur le thème « Les artistes de la côte de Nacre de 1800 à nos jours ». Président du Groupement d'Intérêt Public Normandie Impressionniste : Joachim Pissarro, historien, commissaire d'exposition et arrière petit-fils du peintre impressionniste Camille Pissarro (1830- 1903).



EXPOSITION JO 2024 « EN JEU ! » ARTISTES ET LE SPORT (1870-1930)

À l'occasion des Jeux Olympiques, le Musée Marmottan - Monet de Paris, propriété de l'Institut de France (Académie des Beaux Arts), a organisé d'avril à septembre 2024 une exposition consacrée aux artistes et le sport (1870-1930). De l'impressionnisme au cubisme, cette manifestation s'est penchée sur les modalités esthétiques du regard porté sur les sports par Monet, Degas, Caillebotte, Toulouse-Lautrec, Maillol, Delaunay, Eakins, Richer, Bellows ou Rodin. Une centaine d'œuvres provenant de collections publiques et privées d'Europe, des USA et du Japon. Anthologie réussie retraçant l'histoire visuelle et picturale du sport.



EXPOSITION NOEL COYPEL

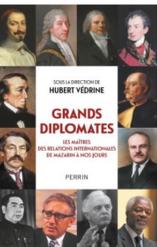
Peintre du roi, Noël Coypel a fait l'objet début 2024 d'une exposition signalée au Musée de Rennes.



Hommage rendu au décorateur notamment du Parlement de Bretagne, siège de la Cour d'Appel, comme du dôme des Invalides, à Paris.

GRANDS DIPLOMATES

Sous la direction d'Hubert Védrine, ancien chef de la diplomatie française, les Éditions Perrin viennent de publier une Histoire et portraits de diplomates qui ont changé le monde. Une vingtaine de portraits sur ceux qui ont façonné et marqué l'histoire des relations internationales. Passionnant panorama de l'histoire diplomatique : de la suprématie européenne du XVII^{ème} au monde actuel en passant par les deux guerres mondiales, la guerre froide et l'entrée dans une phase turbulente comme incertaine incarnée par le 11 septembre. Mazarin, Talleyrand, Bismarck, Disraeli, Aristide Briand, Molotov, Kissinger, Kofi Annan, Boutros-Ghali... autant de riches portraits et d'explications sur notre monde. Hubert Védrine, après avoir signé, il y a 2 ans, un «Dictionnaire amoureux de la géopolitique» coordonne ici avec anciens ambassadeurs, journalistes, universitaires, un ouvrage de référence. En conclusion, il s'interroge sur les conséquences d'évolutions récentes en esquissant les contours possibles de la diplomatie de demain.



CHRONIQUE CULTURE (suite)

DU NOUVEAU À LA MANUFACTURE DES TABACS DE MORLAIX UN NOUVEL ESPACE DES SCIENCES

Après donc la création, il y a 40 ans, en 1984, de l'Espace des Sciences, aux Champs Libres, à Rennes, a été ouvert, à l'été 2024 un site sur Morlaix. Identité de vocation : être un terrain d'expériences et d'innovations dans le domaine de la diffusion de la culture scientifique auprès d'un plus large public.



La Manufacture des tabacs de Morlaix © Photo Pascal Léopold-Espace des sciences)

Dessiné par Jean-François Blondel, l'architecte du roi Louis XV, la Manufacture sera dédiée pendant près de trois cents ans à la fabrication de tabac à chiquer ou à priser et à la confection de de cigares et cigarettes. Au plus fort de l'activité dans les années 1880, 1 800 personnes, dont 90 % de femmes, travaillent sur le site. L'automatisation des machines et la concurrence étrangère entraînent une baisse progressive des effectifs, jusqu'à la fermeture définitive de la Manufacture en 2004. Grâce à une reconversion ambitieuse, la Manufacture de Morlaix, accueillie désormais de nouvelles activités avec des administrations, des associations, des entreprises, un IUT, un centre culturel dénommé « Sew » et depuis cet été un nouvel Espace des sciences.

Depuis 2005, l'établissement rennais organise en partenariat avec la ville de Morlaix des événements scientifiques, tels que la Fête de la science ou encore des animations pour les jeunes. L'idée d'exposer à Morlaix des expositions conçues à l'Espace des sciences de Rennes émerge. C'est alors qu'un projet de développement est imaginé avec Morlaix Communauté et le soutien de la Région Bretagne. L'Espace des sciences dans la Manufacture de Morlaix est soumis à l'appel d'offres national du Programme d'investissement d'avenir (PIA) dédié à la promotion de la culture scientifique et industrielle dont il sera lauréat en 2013. Les travaux de réhabilitation du bâtiment démarrent en 2020, le patrimoine industriel est réhabilité puis une muséographie est installée. Après plus de trois ans de travaux, l'Espace des Sciences ouvre grand ses portes au public le 2 juillet 2024. Sur une surface globale de 3 600 m2, des

expositions présentées dans huit salles mettent en lumière la relation féconde entre une approche patrimoniale et des activités de culture scientifique pour tous les publics.

La Manufacture de Morlaix, reconvenue en un lieu de sciences, n'oublie pas son passé qui est mis en valeur autour des moulins à râper et de nombreuses machines qui fonctionnent, et elles permettent une plongée dans les arcanes de cette industrie. Vous apprendrez d'où vient l'enseigne rouge des buralistes « Tabac », vous découvrirez tout sur cette plante, sa culture, sa consommation et ses effets nocifs sur la santé.



La salle des moulins à râper classée Monument historique © Photo Yves Quérel-Espace des sciences)



Le jardin des planètes © Photo Yves Quérel-Espace des sciences)

Le parcours invite à observer la Terre tourner sur elle-même grâce à l'installation d'un pendule de Foucault et à découvrir un grand globe terrestre sur lequel est projeté une multitude de données diffusées en temps réel : météo, température de la mer, vents, séismes. Un espace est consacré à l'histoire géologique du massif armoricain : difficile d'imaginer qu'il était parsemé de volcans, de grandes chaînes de montagnes avant d'être en partie immergé il y a 15 millions d'années, comme l'atteste de nombreux fossiles dont une impressionnante dent de requin géant trouvée au sud de Rennes. La visite se termine par le «Jardin des planètes», une magnifique mise en scène du système solaire.



Le soleil dans le jardin des planètes © Photo Yves Quérel-Espace des sciences)

C'est notre compagnon, Michel Cabaret, directeur et créateur de l'Espace des sciences de Rennes qui avec son équipe et l'association « Espace des sciences » présidée par Jacques Lucas est à l'initiative de ce nouveau centre de culture scientifique, technique et industrielle. Quelques mois après son ouverture, l'Espace des sciences fait un tabac : la fréquentation dépasse déjà les 30 000 visiteurs.

À visiter : 42 Quai de Léon, 29600 Morlaix www.espace-sciences-morlaix.org



CHRONIQUE LECTURES

Focus sur les insurrections d'hier pour comprendre celles de demain.



Travail historique qui manquait par la cheffe du département d'histoire et géographie militaires de St Cyr Coëtquidan.

Compagnons de la libération, ces Compagnons de l'aube: confrontations de parcours



Histoire d'un parcours et foi en des valeurs permanentes.



La création de la cyberdéfense française est un tournant majeur, marquant l'avènement d'un nouveau champ de bataille : le cyberspace. L'auteur revient sur les fondements de cette initiative.



11 scénarios présentés par cette spécialiste de géopolitique.



Une réflexion fruit d'une expérience et des pistes pour l'avenir possible signes de cet ancien ambassadeur de France en Israël.



Récit et auscultation des lieux du pouvoir en France



Hommage à une femme de Lettres qui revendiquait le mot de Voltaire : beaucoup de gaieté, beaucoup d'ironie.



Livre consacré aux 30 ans de la loi portant abolition de la peine de mort en France, co-écrit avec un enseignant de la Faculté de droit de Rennes.(2011)



– VIE DE NOTRE SECTION –

Actions vers la jeunesse - 2024

Le cycle des rallyes citoyen du 1er semestre 2024 s'est achevé avec succès. Un grand merci à nos compagnons qui s'y sont investis :

• Arrondissement de Saint-Malo : 12 avril au Collège Charcot, classe de 4ème pour 97 élèves (formule en salle de classe « abécédaire » ONM) - participation ANMONM 35 en partenariat avec la SMLH 35 : Michel Poignard, Patrick Lefebvre-Dupuy, Nicole Simon, Gilles Pommeret, Paul Renault, Jean Leblain.

Arrondissement de Redon : mardi 7 mai, au « Carré Neuf » à Redon (formule « Forum citoyen grand format » pour 320 élèves participation ONM 35 : Michel Poignard, Michel Renoul, Pierre-Yves Reboux, Dominique Luzurier et Luis Giron.

• Arrondissement de Fougères-Vitré : mardi 11 juin, pour 82 élèves du Collège de La Guerche de Bretagne (formule en salle de classe « abécédaire » / ONM). - participation ANMONM 35 : Michel Poignard, Marie-Françoise Bocquet, Dominique Luzurier, Luis Giron

Transmission de valeurs en partenariat avec la sous-Préfecture de Saint Malo, dans le cadre du dispositif « Territoire d'éducation rurale » (TER), sept membres de l'Ordre national du Mérite, du Comité du Pays de Saint Malo - Section d'Ille et Vilaine, sont intervenus, entre février et juin 2024, dans 7 écoles primaires CM2 et un collège de l'arrondissement de Saint Malo. Ces huit rencontres d'une durée de 45 mn (2h pour le collège) se sont déroulées en deux temps. Les membres décorés de l'Ordre national du Mérite (ONM), ont présenté rapidement leur parcours

et les valeurs qui les ont guidés et permis d'être distingués. Puis, ils ont animé des échanges avec les élèves autour de mots-clés - parmi ceux d'un abécédaire « valeurs de la République ». Selon les écoles, ces mots ont été choisis par les professeurs ou les élèves après un travail en amont inclus dans leur programme d'enseignement. Ces échanges ont été riches et se sont déroulés avec beaucoup d'intérêt, d'attention et de discipline des élèves.

Ainsi près de 150 élèves ont été rencontrés pour ce devoir de transmission de valeurs. Ces interventions - réalisées par l'ANMONM 35 avec le partenariat de la sous-préfecture de l'arrondissement de Saint-Malo et de l'inspection d'académie - ont été un succès et pourraient être renouvelées pour la prochaine année scolaire.

Opération « un défi pour ma Cité »

Pour la 3ème année consécutive, notre petit groupe de compagnons « Un défi pour ma cité » a accompagné une classe de seconde 213 du lycée Bréquigny tout au long de l'année scolaire aux côtés de l'équipe pédagogique. Cette année, il s'agissait de leur permettre d'approcher des personnes dont le récit de vie pouvait témoigner de ces grandes valeurs citoyennes. L'exercice reposait certes sur la maîtrise de l'expression orale mais il combinait aussi autonomie et travail en équipe, souplesse et adaptation à la réalité pour capter et traduire ces témoignages en mots et en paroles. Les 32 élèves, par petits groupes, ont produit collectivement une capsule audio sur une valeur particulière du sport et de la compétition qu'ils jugent important d'intégrer dans leurs études et dans leur vie quotidienne, parmi celles que faisaient valoir les panneaux de l'exposition « Histoire, sports et citoyenneté », visible un temps place de la mairie, à Rennes. La restitution plénière de ces travaux le 12 juin 2024 s'est déroulée dans le centre de formation du Stade Rennais au Raouzon Park de Rennes qui les a accueillis avec bienveillance.





— VIE DE NOTRE SECTION (SUITE) —

Grand Ouest

Rencontre Inter-Sections Ouest 2024, Cesson-Sévigné (35)

Après Brest en 2023, le 28 septembre à Cesson-Sévigné – temps fort d'échanges et de convivialité. Les représentants de nos 7 Sections (Côtes d'Armor, Finistère, Ille-et-Vilaine, Loire-Atlantique, Maine-et-Loire, Mayenne, Morbihan) étaient conviés par **Michel Poignard**, Président de la Section d'Ille et Vilaine. Elle s'est tenue à l'Espace Ferré à Cesson-Sévigné ☐ accueil du Général Eyharts, Commandant l'Ecole des Transmissions de l'Armée de Terre dont relève le Musée Ferré qui jouxte l'Ecole ☐ conférence du Général de division Chassang, COMSIC, « enjeux de la cyber » ☐ travaux inter-sections ☐ accueil par le Maire de Cesson-Sévigné (17 000 habitants), Vice-Président de l'Association des Maires d'Ille-et-Vilaine, Jean Pierre Savignac, en Mairie ☐ buffet en Mairie ☐ Après-midi: ☐ visite privée du Musée Ferré ☐ synthèse et clôture **Patrick Sandevoir**. Elle a réuni près de 60 membres de l'ANMONM.

Les travaux de la rencontre, temps fort tout autant de réflexion que de convivialité, ont porté sur les actions réalisées en 2024 et les projets pour 2025.



En 2025, rendez vous à Vannes.

(Voir la Lettre d'information de l'ONM 35 n° 15 de novembre/décembre 2024)

Nos Porte-drapeaux

Un nouveau Porte-Drapeau ANMONM 35 au Comité du Pays de Saint-Malo

Notre Compagnon, **Steve Vidic**, Officier de l'ONM, s'est proposé pour rejoindre notre porte-Drapeau malouin **Jean Leblain** pour l'aider dans sa mission. Il a rejoint désormais le Comité de Section et exercera une mission de porte-drapeau suppléant.



Comme **Jean Leblain** et **Luis Giron** pour le Comité du Pays de Rennes, ils en sont vivement remerciés, car l'ANMONM 35 est présente, dans le Pays de Saint-Malo, dans plus d'une quinzaine de cérémonies patriotiques chaque année, et plus d'une dizaine dans le Pays de Rennes, sans compter les remises de décoration ou d'obseques de nos Compagnons.

@ONM35 Le Ruban bleu n°43 Décembre 2024

Luis Giron, Porte-Drapeau ANMONM 35 Comité du Pays de Rennes

Constante dignité, sourire communicatif, fierté soulignée dans son office, Luis Giron est notre fidèle porte-Drapeau départemental depuis 1991.

Retour sur un beau parcours de militaire, d'homme engagé attaché viscéralement à «son» Drapeau...

Fils d'Officier d'Etat-Major, Luis est né, le 5 mai 1935, dans la capitale du Guatemala. Il commence des études pour devenir instituteur puis décide d'intégrer l'Ecole militaire Polytechnique. Il en sort Aspirant. Après un détachement au Cabinet du Ministre de l'Agriculture de son pays, il est reçu au concours permettant à des Officiers étrangers d'intégrer l'Ecole spéciale militaire de St Cyr. Il fait partie, sur sa scolarité 1955-1957, des promotions Amilakvari et Franchet d'Espérey.

A sa sortie, il se marie, le 28 décembre 1957, avec Rosa-Maria, d'origine espagnole, avec laquelle il aura 3 filles et un garçon (8 petits-enfants et 7 arrière-petits-enfants). En 1971, il rejoint la France (la Commune de Nieppe dans le Département du Nord) pour intégrer un Groupe dans le domaine technico-commercial de l'agro-alimentaire. Il arrive à Rennes en 1980 et obtient 2 ans plus tard la nationalité française.

Sur la période de la présidence de la Section de l'ONM d'Ille-et-Vilaine par **Hubert Couppéy** (1990-2005) puis avec **Norbert Galesne**, **Maryvonne Callière** et **Michel Poignard**, il occupe les fonctions de porte-Drapeau.

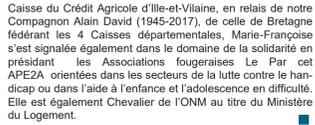
Fait Chevalier de l'ONM en 2007, Luis Giron est nommé dans la Réserve Citoyenne Terre, en 2022, avec le grade de Lieutenant-Colonel.

En décembre 2021, il recevait avec fierté la Médaille du civisme et du dévouement.

Lors des cérémonies comme à l'occasion des Rallyes Citoyens, interrogé, il se plait, avec modestie et humour, à rappeler son double credo: « Servir et le Drapeau... »

Au titre de la promotion du 14 juillet 2024, **Marie-Françoise Bocquet** notre Vice-Présidente de Section et chargée du Pays de Fougères-Vitré, figure bretonne du monde économique et de la solidarité, a été nommée Chevalier de la Légion d'Honneur, sur le contingent du Premier Ministre.

Originaire de Loire-Atlantique, né en 1951 à Indre, titulaire d'une maîtrise de droit, ancienne Directrice Générale de Fougères Habitat, successivement Présidente de la Caisse du Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine, en relais de notre Compagnon Alain David (1945-2017), de celle de Bretagne fédérant les 4 Caisse départementales, Marie-Françoise s'est signalée également dans le domaine de la solidarité en présidant les Associations fougères Le Par cet APE2A orientées dans les secteurs de la lutte contre le handicap ou dans l'aide à l'enfance et l'adolescence en difficulté. Elle est également Chevalier de l'ONM au titre du Ministère du Logement.



61



— VIE DE NOTRE SECTION (SUITE) —

Relations inter-Ordres

Création d'un CERCLE THUCYDIDE

L'ANMONM 35 a été, en 2024, le fer de lance de la création d'un « Cercle informel Thucydide ». Ce chantier fédérateur est bien engagé.

SON ESPRIT : sur Rennes - siège de la ZDSO (Zone de Défense et de Sécurité Ouest) - foisonnement de multiples initiatives sur les thématiques du lien Armées/Nation, de la résilience, de l'engagement, de la promotion de valeurs, de la transmission vers les jeunes, de la citoyenneté, de devoir de mémoire... Elles justifient que l'on travaille plus ensemble en lien partenarial avec les pouvoirs publics (Officier Général de Zone Terre, autorité préfectorale, autorité rectorale/DASEN, comme Gendarmerie et ONAC) s'agissant des associations (SMLH, Médaille Militaire, ONM, Palmes Académiques, IHEDN) auxquelles s'ajoute l'Université de Rennes.

Chaque entité, malgré les efforts signalés, a conscience de la nécessité de rechercher des formes adaptées de mutualisation d'actions dans la Cité en particulier en direction de la jeunesse.

Isolées, ces entités ne pèsent que faiblement dans le corps social face à des défis et enjeux majeurs pour la Nation dans un monde plus dangereux et plus incertain

SA FINALITE : nous disposons en nos seins d'un vivier d'expertises et d'expériences, forts d'une capacité à mobiliser et à infuser idées comme réflexions.

Un Cercle informel Thucydide se veut le réceptacle de cette mutualisation afin que les fertilisations croisées enrichissent chacun d'entre nous et viennent renforcer la pertinence des actions initiées dans la Cité tout en jouant un rôle de relais privilégié dans la société pour l'autorité militaire.

Ainsi, sera recherchée la programmation d'actions communes, type conférences, tables rondes, interventions en milieu scolaire, animation de cafés universitaires ou Grandes Ecoles, ateliers, sur des thématiques allant de la géopolitique, à la cyber, du sujet « citoyen de la planète » aux valeurs de la République, des enjeux de l'IA à l'homme ou au soldat augmenté, de la guerre de demain aux formes nouvelles de terrorisme... sans parler de nos possibles participations dans les séjours de cohésion d'un SNU rénové ou dans l'accompagnement renforcé des Réserves (Opérationnelles comme Citoyennes) ou du SMV ou des Classes & Lycées engagés ou des Cadets.

@ONM35 Le Ruban bleu n°43 Décembre 2024



De gauche à droite : Le Général Steiger entouré du Préfet délégué, du DASEN, du DRAJES et des Présidents des Ordres nationaux du 35 et de l'IHEDN.

De même, les futures « Conférences Armées Zone Ouest » pourraient être co-organisées par l'Officier Général de la ZDSO et par le Cercle Thucydide (avantage double : l'effet de taille et la diffusion des réflexions dans le maximum de relais sociétaux de décideurs). Pistes d'interventions en lien avec l'actualité : Gilles Képel, Dominique Moisi, Jean-Dominique Giuliani (Président de la Fondation Robert Schuman), Jean-Marie Bockel, avocat, ancien Ministre, Sénateur (lien avec son rapport qu'il a déposé à la rentrée 2024).

QUESTIONNEMENT et FEUILLE DE ROUTE : que faire mieux ET ensemble ?

L'ANMONM 35 est disponible pour poursuivre un tel projet expérimental porteur et attendu. Qui expérimental, car le succès pourrait être dupliqué, en appui, au sein des composantes territoriales de la ZDS Ouest.

PREVENTION : d'un commun accord, il a été décidé entre les structures : pas d'immixtion du monde associatif dans les missions régaliennes étatiques ; pas de formalisation juridique du Cercle ; pas de perte d'identité de chaque structure ; une simple et double préoccupation : être facilitateur/accompagnateur les porosités fécondes par la puissance de l'engagement de chacun (« un plus efficace chasser en meute »).

Une réunion constitutive très porteuse, s'est tenue, à Rennes, le 17 septembre 2024, associant les différents partenaires, à l'invitation du Général de Corps d'Armée Patrick Steiger, nouvel Officier Général de la Zone de Défense et de Sécurité Ouest, depuis août 2024.

62



— VIE DE NOTRE SECTION (FIN) —

80ème anniversaire du débarquement et de la Libération

Beaucoup de cérémonies ont eu lieu en Normandie, en Bretagne à l'occasion du débarquement de juin 1944 et du 80ème anniversaire de la Libération. Nos Compagnons ont participé à certaines d'entre elles. Retour en images sur ces moments de mémoire.



En Normandie

Discours de Bayeux : 1944-2024

Devant la première sous-préfecture de la France métropolitaine libérée, 80 ans presque jour pour jour après le célèbre discours du Général de Gaulle, le Président Macron a célébré, le 7 juin 2024, le retour de la souveraineté républicaine et de l'autorité de l'Etat. Sur cette place bordée de tilleuls, au cœur d'une ville du Calvados où le premier Commissaire de la République de la Libération a été installé, le Chef de l'Etat a exhorté chacun à ne pas oublier « alors que les temps sont difficiles et quand la peur ou la résignation menacent de vaincre, toujours, voilà la France, notre devoir et notre chance ».

@ONM35 Le Ruban bleu n°43 Décembre 2024

Dans le Pays de Rennes

Le 3 juin 2024, à Rennes arrivée du relais du souvenir et ravivage de la flamme au Panthéon Rennais, dans le cadre des 80 ans de la Libération. Le relais du souvenir est parti de Utah Beach le samedi 1er juin 2024 et arrivé le mercredi 05 juin à Plumelec. Il a traversé 63 étapes. Les coureurs se sont arrêtés devant chaque monument aux morts de chaque commune traversée.

Labellisée au titre du 80-ème (1944-2024), la commune de Cesson-Sévigné a organisé une exposition le 14 mai avec « l'Association Cesson Mémoire et Patrimoine » qui avait reçu en 2014 le Trophée de la Citoyenneté de notre Section.

Dans le Pays de Saint-Malo

En Présence de **Philippe Brugnot**, sous-Préfet de l'arrondissement de Saint-Malo

Le 28 juillet 2024, cérémonie hommage aux victimes civiles à La Gouesnière.

Le 13 août 2024, cérémonie de la libération des 362 malouins internés au Fort National.

Le 17 août 2024, Cérémonie commémorative au Mémorial 39-45 du Fort de la cité d'Alet, marquant le 80ème anniversaire de la Libération de Saint-Malo.

Défilé de véhicules militaires dans la Ville de Saint-Malo



Le 17 août 2024, Cérémonie d'hommage aux sept membres de l'équipage du bombardier Halifax M2879 « If any », tombé en mer le 31 août 1944 à l'Ouest de la pointe de la Verde, au cours d'un bombardement de l'île de Cézembre.



63



IN MEMORIAM

Alain MAHEU, Officier de notre Ordre, est décédé le 23 février 2024. Alain Maheu a occupé les fonctions de secrétaire au sein du Comité malouin du temps de la présidence de Norbert Galesne. Notre Compagnon Yvette Morin, qui était trésorière avec lui, m'a indiqué l'important travail bénévole accompli à cette période puis comme porte-drapeau. A souligner, sa présence constante à toutes les cérémonies patriotiques de Saint-Malo, malgré son état de santé ces dernières années, ainsi qu'au CLAP de Saint-Malo dont il assurait le secrétariat. Présence de Compagnons de l'ANMONM35 à ses obsèques le 5 mars 2024.

Armel LESCOP, Chevalier de l'ONM (promotion novembre 2016 - contingent Anciens Combattants en sa qualité de SGA de l'UNC 35), ancien fonctionnaire territorial, est décédé le 25 mars 2024 dans sa 90ème année. Secrétaire de Mairie à Tinténiac de 1969 à 1994, 1er Adjoint au Maire de Tinténiac (2001-2008) et membre du Bureau de l'UNC 35 (2005-2012). Ses obsèques ont eu lieu le 28 mars 2024 à Tinténiac.

Frédéric BLANCHARD, Chevalier de l'ONM, Chevalier de l'OMA, Chevalier des Palmes académiques, ancien président breton du syndicat producteurs de matériel agricole, ancien maire de Plumaugat est décédé à l'âge de 95 ans.

Denise VASSE, Chevalier de l'ONM, Directrice de centre pénitentiaire honoraire, est décédée le 27 avril 2024 à l'âge de 93 ans. La cérémonie religieuse a eu lieu le 3 mai à Rennes.

Auguste SACHOT, Chevalier de l'ONM, décédé le 10 juin 2024 à l'âge de 92 ans. Ses obsèques ont eu lieu à Saint-Malo. Il était retraité des affaires maritimes où il exerça à Fécamp puis à Cancale jusqu'en 1993, après une première carrière dans la Marine Nationale, où il prit part à la guerre d'Indochine, puis dans la Gendarmerie maritime en Tunisie, à Lorient, à Dakar et à Brest. La cérémonie a eu lieu le jeudi 13 juin dans l'intimité familiale.

Marc PEPIN, Chevalier de l'ONM, décédé le 11 février 2024 à l'âge de 91 ans. Il était membre de l'UNC Rennes. Ses obsèques ont eu lieu à Rennes.

@ONM35 Le Ruban bleu n°43 Décembre 2024

Daniel MONNIER, Chevalier de l'ONM, décédé le 22 juin 2024 à l'âge de 77 ans. Ancien Major de Gendarmerie, Maire de Miniac-sous-Bécherel ; ses obsèques ont eu lieu en l'Eglise de Miniac-sous-Bécherel.

Michel PICARD, Chevalier de l'ONM, est décédé à l'âge de 76 ans. Il a été Président de la Fédération santé CFTC et Président du CA de la Caisse d'Allocations Familiales d'Ille et Vilaine de 2011 à 2019. Ses obsèques ont eu lieu en l'Eglise de St Gilles.

Lionel MARTIN, Chevalier de l'ONM, décédé à l'âge de 89 ans, était Président fondateur Mémoire et Patrimoine des Terres Neuvais. Il était par ailleurs Chevalier de la Légion d'Honneur et Commandeur du Mérite Maritime. Ses obsèques ont eu lieu le 6 août 2024 en l'Eglise de Cancale.

Denise DELOUCHE est décédée. Chevalier de l'ONM, elle était une grande figure universitaire spécialiste et historienne de l'Art, de la peinture de Bretagne, Professeur émérite de l'Université Rennes 2 de Bretagne, vice-présidente honoraire des Amis de Mathurin Méheut. Un hommage lui été rendu le 12 août 2024 à Vern sur Seiche.

Maurice TRIHAN, ancien chef d'entreprise rennais, cuisinier-traiteur, à la tête jusqu'en 2011 d'une entreprise de près de 30 salariés, comme cuisinier-traiteur, Maurice Trihan est décédé, à l'âge de 83 ans, le 9 août 2024. Responsable régional et ancien Président national de l'association des MOF, il était Chevalier de la Légion d'Honneur, de l'Ordre National du Mérite et Officier des Palmes Académiques.

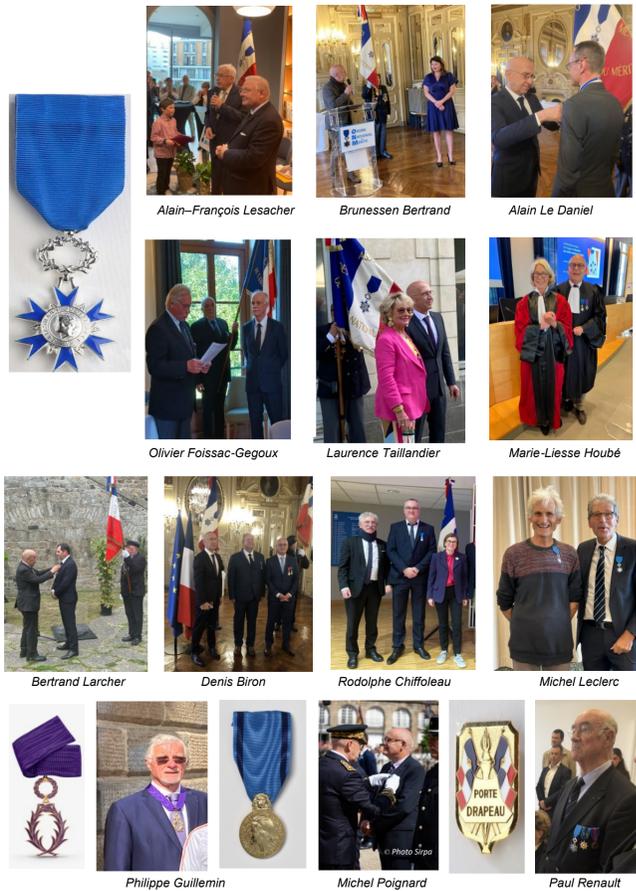
Paul LE ROUX, Chevalier de l'ONM, est décédé à Saint-Malo le 5 septembre 2024 à l'âge de 93 ans. Militaire au sein des troupes coloniales et de marine pendant 23 ans, il accède à l'honorariat des troupes de marine comme sous-lieutenant de réserve. Il a été entre autres président de l'UNSOR de St Servan pendant 17 ans et président de l'UNC de Saint-Malo pendant 3 ans. Cité à l'ordre de la Brigade le 16 mai 1952, la citation comporte l'attribution de la croix de guerre des TOE avec étoile de bronze. Il est aussi titulaire de la médaille coloniale, de la croix de la valeur militaire avec étoile de bronze, de la médaille militaire. Ses obsèques se sont tenues le 9 septembre en l'Eglise Saint Jean l'Evangeliste de Saint-Malo en présence de nombreux porte-drapeaux.

Alain TROUSSIER, Chevalier de l'ONM, ancien Chargé d'Etudes, est décédé le 14 octobre à l'âge de 80 ans. Ses obsèques ont eu lieu à la Bouxière le 17 octobre 2024.

64



Distinctions de nos compagnons ONM



Le Comité de la Section d'Ille-et-Vilaine

Président d'Honneur : Monsieur Amaury de Saint-Quentin
Préfet de la région Bretagne, Préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest,
Préfet du département d'Ille et Vilaine

2024

Membres du Bureau

Président	Me Michel POIGNARD	06 08 98 00 91
Premier Vice-président chargé du Comité du Pays de Rennes et chargé de la communication	Me Éric DELPERIER	06 10 90 06 32
Vice-président chargé du Comité du Pays de Saint-Malo	Patrick LEFEBVRE-DUPUY	06 62 63 68 38
Vice-président chargé du Comité du Pays de Fougères-Vitré	Marie-Françoise BOCQUET	06 43 57 71 15
Vice-président chargé du Comité du Pays de Redon-Vilaine	Michel RENOUL	06 50 70 88 19
Secrétaire général	Alain-François LESACHER	06 08 83 03 30
Secrétaire général adjoint et chargé des relations Inter-Ordres et de l'interdépartementalité	Dominique LUZURIER	06 31 64 42 13
Trésorier	Arnaud KERRAND	06 88 82 06 58
Trésorier adjoint	Yves MISSAIRE	06 07 44 83 04

Membres du Comité

Michel Poignard (Président) - Éric Delpérier - Patrick Lefebvre-Dupuy - Marie-Françoise Bocquet
Michel Renoul - Alain-François Lesacher - Dominique Luzurier - Arnaud Kerrand
Yves Missaire - Christian Gal - Joëlle Le Gall - Françoise Soulimant
Michel Cabaret - Maurice Garnier - Anne-Marie Quémener

Membres délégués et associés du comité, chargés de mission (par ordre alphabétique)

Sensibilisation citoyenne aux sciences, à l'innovation et aux enjeux environnementaux	Michel CABARET
Partenariats	Valérie COTTEREAU
Promotion	Jean-Virgile CRANCE
Mémoriel et relations avec le monde combattant	Christian GAL
Questions de solidarité et d'entraide	Joëlle LE GALL
Rayonnement culturel	Alain-François LESACHER
Relations avec les collectivités territoriales	André HOREL, Pierre-Yves REBOUX
Actions vers la jeunesse	Édouard MARET, Philippe ROBERT, Nicole SIMON
Relations avec le monde économique	Anne-Marie QUEMENER
Questions de laïcité républicaine	Françoise SOULIMANT
Questions de citoyenneté	Éric TROMEUR

Porte-Drapeaux

Luis GIRON ORTIZ 06 28 32 38 76 Jean LEBLAIN 06 87 13 97 62 Steve VIDIC (suppléant)

Membres honoraires (conviés aux Comités de Section)

Jacques LE MEUR - Édouard MARET - Roland OFFERLE - Yves PAUTHIER - Dr Yves TRÉHIN

Vérificateur des comptes : Héliène BEGAIN

« Le Citoyen n'est pas consommateur.
C'est un producteur d'idées, de convictions, d'engagement, de solidarité. »

Publications

Les dernières parutions du Ruban Bleu

